



Grand-Duché
de Luxembourg
Ministère d'Etat

BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION

3/94



GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG
Ψ SERVICE INFORMATION ET PRESSE

Commémoration du centenaire
de la Libération
les 9 et 10 septembre 1994

GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG



BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION

Annuaire d'information et de documentation

Le présent bulletin est destiné à fournir aux citoyens et aux entreprises des informations sur les activités du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg. Il est publié trimestriellement et est accessible gratuitement.

Le Directeur de la Documentation et de l'Information est le Ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Jeunesse. Le Directeur de la Documentation et de l'Information est le Ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Jeunesse.

Le présent bulletin est destiné à fournir aux citoyens et aux entreprises des informations sur les activités du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg. Il est publié trimestriellement et est accessible gratuitement.

Le Directeur de la Documentation et de l'Information est le Ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Jeunesse. Le Directeur de la Documentation et de l'Information est le Ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Jeunesse.

Le présent bulletin est destiné à fournir aux citoyens et aux entreprises des informations sur les activités du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg. Il est publié trimestriellement et est accessible gratuitement.

Le présent bulletin est destiné à fournir aux citoyens et aux entreprises des informations sur les activités du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg. Il est publié trimestriellement et est accessible gratuitement.

Le présent bulletin est destiné à fournir aux citoyens et aux entreprises des informations sur les activités du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg. Il est publié trimestriellement et est accessible gratuitement.

Publication du Service Information et Presse
43, Boulevard Roosevelt – L-2450 Luxembourg

GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

BULLETIN
D'INFORMATION ET DE
DOCUMENTATION

Photos: Photothèque S.I.P.; Jean Picard, Marcel Ernst

Imprimerie Hengen s.à.r.l., Luxembourg

Commémoration du 50^e Anniversaire de la Libération du Grand-Duché les 9 et 10 septembre 1994



Au cours d'une brève cérémonie commémorative, des fleurs furent déposées dans la matinée du 9 septembre au cimetière de Hollerich en mémoire de neuf soldats britanniques et du Commonwealth.

C'est à l'initiative du Gouvernement que d'importantes manifestations commémoratives, à caractère national, eurent lieu vendredi, le 9 et samedi, le 10 septembre 1994, notamment au "Military Cemetery and Memorial" américain de Hamm et à Pétange, le 9 du mois, alors que les manifestations du 10 septembre se sont déroulées dans la capitale. En présence de Madame le Président de la Chambre des Députés, des Membres du Gouvernement, des Députés et Corps constitués, ainsi que des Autorités municipales de la Ville de Luxembourg; Monsieur le Premier Ministre Jacques Santer, Ministre d'Etat, a présidé à toutes les cérémonies.

Les Grands Hôtes des Nations alliées et amies ou autres personnalités luxembourgeoises furent: M. le Ministre Philippe Mestre, Département des Anciens Combattants, Victimes de Guerre de la République française; Jacques Santkin, Ministre de l'Intégration sociale, de la Santé publique et de l'Environnement, représentant le Gouvernement belge; Messieurs les Ambassadeurs et Chargés d'Affaires accrédités à Luxembourg; les Dignitaires et Chefs des Cultes du Luxembourg; le Major General Smith, Commandeur du 21st TAACOM U.S., représentant le "Defense Department" américain; le Major General américain Sajer, Adjudant General du Commonwealth of Pennsylvania, représentant M. le Gouverneur Casey; le

Major General Daniel O'Neill, Commandeur de la 28th Infantry Division, Pennsylvania Army National Guard; l'Assistant Division, Commander de la 28th Infantry Division, le Brigadier General Walter Pudlowski; le Colonel Fairlamb, Attaché militaire U.S.; le Major Gingrich, 28. Inf Div. U.S.; le Chief Warrant Officer Ford, Directeur de la 28th Infantry Band; le Général de Brigade Webb-Carter, des Régiments des Irish Guards, le Lieutenant Colonel Roberts, Irish Guards; le Colonel français Jacques de Laforcade, Attaché militaire; le Grp. Capt. Hencken, Attaché militaire britannique; le Colonel Jacques Gilson, Attaché militaire belge, Commandant de l'Ecole d'Infanterie d'Arlon.

LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse avaient tenu à assister à toutes les cérémonies, alors que Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière ont été remarquées lors du service en action de grâce en la Cathédrale Notre-Dame de Luxembourg, ainsi qu'à la très émouvante cérémonie qui eut lieu au Monument érigé à la mémoire de la Vénérée et Regrettée Grande-Duchesse Charlotte, Place de Clairefontaine à Luxembourg.

C'est sous un soleil radieux que les cérémonies débutèrent le 9 septembre au Cimetière militaire de Hamm, où des allocutions furent prononcées par le nouvel

Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique, S. Exc. M. Clay Constantinou, par Monsieur Le Premier Ministre Jacques Santer, par le Major General Daniel O'Neill, Commandant de la 28th Infantry Division, l'ancien Major Tylor Bland, Président de la 5th Armored U.S. Association et Frank H. Mc Clelland, Président de la "28th Division Heritage Association", ces deux derniers orateurs donnant des témoignages de 1944, particulièrement émouvants. On notera qu'à l'initiative des "U.S. Veterans Friends" Luxembourg, les Anciens de la 5th Armored et de la 28th Inf. U.S., ont fleuri les tombes de leurs infortunés camarades, secondés qu'ils furent par des Guides et des Scouts du Grand-Duché: moments de grande, très grande émotion...

Sous un ciel menaçant, mais finalement ami, les cérémonies de Pétange réunirent un nombre particulièrement impressionnant d'invités, dont des membres-parents de la Famille Hyman Josefson, le jeune Lieutenant américain tué au combat, le 9 septembre à Pétange "op der Millen". M. Roland Breyer, Président du Syndicat d'Initiative de Pétange, prononça le discours résumé historique-, avant le dépôt de fleurs par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse. Notons qu'avant le défilé du "Convoi du Souvenir", constitué par l'ancien charroi américain datant des années '40, deux avions britanniques, du type Harrier, assumèrent le survol d'honneur; concert par la "Irish Guards Regiment Band", rétrospective historique, fête populaire et feu d'artifice conclurent le beau programme.

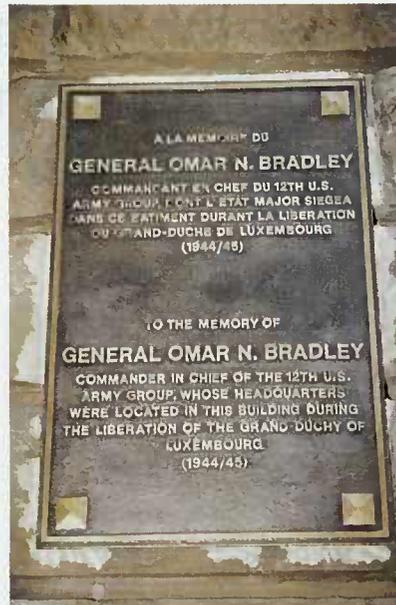
Une très belle assistance au grand concert public, Place d'Armes à Luxembourg, en soirée, où la 28th Infantry Division Band offrit un concert instrumental et vocal très prisé, sous la conduite du Chief Warrant Officer Ford, en présence des hôtes Généraux américains, de Monseigneur l'Archevêque et de Monsieur le Premier Ministre; l'Ambassade des Etats-Unis était représentée par M. l'Ambassadeur Clay Constantinou et le DCM William T. Harris III.

C'est par une parade militaire, impressionnante du fait de sa composition et des Hôtes qui y assistèrent, que débuta la journée du samedi, 10 septembre, Avenue de la Liberté. S.A.R. le Grand-Duc passa les troupes en revue à Son arrivée, avant que, successivement, les Couleurs américaines, britanniques, françaises, belges et luxembourgeoises ne furent levées: moments d'un témoignage émouvant de gratitude envers les Alliés.

C'est dans un discours très remarqué que M. le Premier Ministre Jacques Santer évoqua l'issue populaire, sacrifices et la gratitude d'une Nation vis-à-vis de ses Libérateurs américains, venus par route, avant de souligner la part prépondérante qu'y prit encore la Royal Air Force britannique dans les opérations militaires libératrices. Insistant sur les connexions multiples avec les Nations amies française et belge, l'orateur remercia particulièrement la France pour ce qu'elle offrit en appui humain lors de l'évacuation de 47.000 Luxembourgeois dans divers départements français, en mai-juin 1940. Jacques Santer souligna encore les multiples attaches communes, côtés français et belge surtout, que connut notre histoire nationale du fait d'une très étroite coopération au niveau de la résistance, passeurs et filières, maquis et Armée secrète, volontaires de guerre dans diverses unités militaires, sur terre et dans les airs. Intonation des hymnes nationaux des 5 nations participantes.

Pris part à la parade les Amis Vétérans américains des 5th Armored et 28th Infantry Divisions U.S., une importante délégation de la Brigade Piron, dont le Général Robert Tabary, Président; Hubert Baete, Président de la Fédération nationale belge; le Colonel Edgar Hiernaux, Secrétaire général; MM. Henri Pellan, Maire de Trouville/Côte Fleurie, et Joseph Medernach, Président de la "Luxembourg Battery" de la Brigade. Pour les Etats-Unis d'Amérique défilaient le détachement de la "28th Infantry Division, Pennsylvania Army National Guard" et la Band divisionnaire. Le Royaume-Uni avait délégué un contingent du Régiment des Irish Guards avec la Band régimentaire, unité placée sous le Commandement du Général de Brigade Webb-Carter; dans leurs splendides uniformes, troupes, band et tout particulièrement les bagpipers furent très applaudis. La République française avait délégué un important contingent du 12^e Cuirassiers d'Olivet, alors que la Belgique était militairement représentée par un détachement de l'Ecole militaire d'Infanterie d'Arlon-Stockem. Une compagnie des volontaires luxembourgeois de l'Armée défila, avant que les pelotons de la Gendarmerie grand-ducale, placé sous le commandement du 1^{er} Lieutenant Jean-Marie Wagner, et de la Police, commandé par le 1^{er} Lieutenant Pascal Schumacher fermèrent le grand défilé.

Au Monument national de la Solidarité luxembourgeoise, Son Altesse Royale le Grand-Duc déposa une superbe couronne, avant que la Flamme ne fût ranimée. Dans son allocution, le Premier Ministre évoqua essentiellement les mille et une souffrances de la Nation pendant les années 1940-45. La Musique militaire grand-ducale entonna une paraphrase des hymnes alliés, avant que le défilé militaire ne continue, direction Monument du Souvenir "Gëlle Fra". Au Mémorial des Anciens Combattants,



Une plaque à la mémoire du Général Omar N. Bradley a été fixée au bâtiment de la Caisse d'Epargne dans l'Avenue de la Liberté, ancien HQ du Corps d'Armée U.S.

diverses gerbes furent déposées par le Premier Ministre et le Ministre de la Force publique Alex Bodry, l'Association des Anciens Combattants de la Guerre 1939-45 et des Forces des Nations Unies, dont l'ancien Ministre Emile Krieps; des mouvements-associations d'anciens Combattants, ainsi que les Vétérans des deux divisions U.S. présentes.

En la Cathédrale Notre-Dame de Luxembourg, -tous sièges pris- ce fut Mgr. l'Archevêque qui, dans ses prières et homélie, rendit hommage aux Libérateurs, implorant la bénédiction céleste. En présence des Augustes Couples grand-ducaux, le titulaire aux grandes orgues Carlo Hommel interpréta une admirable version musicale paraphrasée des cinq hymnes, avant de conclure par la "Heemecht".

Courte, mais très émouvante cérémonie devant le Monument Grande-Duchesse Charlotte, où Leurs Altesse Royales la Grande-Duchesse et la Grande-Duchesse Héritière déposèrent d'admirables petits bouquets romantiques. Dépôt de gerbes encore par Madame le Président de la Chambre des Députés Erna Hennicot-Schoepges, par le Premier Ministre Jacques Santer et par Madame le Député-Maire de la Ville, Lydie Wurth-Polfer. Délicate attention, initiative très spontanée encore que celle d'une jeune femme qui éparpilla une belle poignée de roses rouges sur les socles du monument, ces fleurs que la Regrettée grande Dame chérissait entre toutes...

Dévoilement d'une plaque commémorative au Cercle municipal de la Ville par LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, en présence de tous les Hôtes,

dont le Député-Maire Lydie Polfer, le Collège échevinal et Conseil communal de la Ville, en présence également, bien sûr, du Comité du Cercle des Officiers de la Garde grand-ducale, initiateur de cette plaque, représentant LL.AA.RR. les Princes Félix et Jean.

A la réception offerte par la Municipalité, Lydie Wurth-Polfer trouva de chaleureuses paroles de bienvenue et de gratitude à l'adresse des Invités alliés, dont les Officiers américains en particulier, et les Vétérans bien sûr. Emotion encore, puisque belle parallèle à ce que vécurent les citadins en 1944 à l'apparition du Prince Félix et de Lunsford E. Oliver, Commandant de la 5th Armored U.S., quand les Généraux américains apparurent au balcon, accompagnés par les Officiers supérieurs britanniques, français et belges: applaudissements à ne plus en finir!

La Place d'Armes affichait "complet" quand, vers 16 heures, les unités militaires de musique, la Regimental Band des Irish Guards et le Groupe des Bagpipers invita à un concert très riche, et très applaudi: le rythme, les genres, l'élément show, et surtout toute la cordialité en furent.

Grande assistance encore, en soirée au Théâtre municipal de Luxembourg, où en présence d'un nombre impressionnant d'Invités d'honneur, l'Ensemble "American Voices" offrit un concert très prisé; le sound des années '40, le jazz et le rock, l'entraîn, la sonorité, par grands moments la virtuosité et un grand bagage technique furent de la partie: le vocal, l'instrumental, le drum, saxo et le piano s'unirent pour un programme qui était conçu pour ravir tout le monde, et ce pendant près de deux heures...

Regirongs-Proclamatoun bei Geleënheet vum 50. Joresdag vun der Befreiong vum Land

50 Joer, Dag fir Dag, sin et den 9. an 10. September, datt d'Land - a séngem gréissen Deel - vun enger véier Joer a véier Méint laanger Okkupatioun frai gemaach gouf. D'Liberatioun huet eng onbeschreiblech Freed bruecht bei all deenen, déi se erliewt hun, eng Begeescherung, déi een e Liewe laang nèt vergësst.

Déi kilometerlaang amerikanesch Militätkolonnen, déi durch Stied an Dierfer gefuer sin, an déi nazistes Wehrmachts-Unitéite viru sech verdriwwen hun, waren an eisen Aen d'Symbol vu stolenem Mut an alliiéiertem Courage, nèt zulescht och dee feste Wille vun de Natione vun der fräier Welt, matt engem onmenschleche Regime opzeraumen.

Fir déi 2. Kéier haten amerikanesch Truppen eis d'Fräiheet eremginn. Mir konnten nach nët spiren, wéivill schrecklech Affer si nach vum Dezember 1944 bis nom Januar 1945 brénge sollten, fir déi lescht, verzweiwelt Offensiv vum Géigner ze stoppen an zréckzeschloen.

Loosse mir haut den alliierte Natiounen eisen déiwe Merci soen, hinnen, déi nët gezéckt hun fir d'Liewe vun hire jonge Leit fir eis Befreiung ze riskéieren. Loosse mir d' Veteranen, déi an dësen Deeg bei eis op Besuch sin, härzlech Wëllkëm heeschen. Hinne schëlle mir déi längste Period vu Fridden an engem aussergewöhnleche, sozialen an economesche Fortschrétt an eiser Geschicht.

Loosse mir eis moralesch Schold hinne vis-à-vis nët vergiessen, an och de Wert vun deenen Evenementer wakrég halen, zulescht och bei eise jonge Generatiounen, di déi aussergewöhnleche Deeg nët direkt erliewt hun.

d' Membre vun der Regirong,

Jacques Santer
 Jacques F. Poos
 Fernand Boden
 Jean Spautz
 Jean-Claude Juncker
 Marc Fischbach
 Johny Lahure
 Robert Goebbels
 Alex Bodry
 Marie-Josée Jacobs
 Mady Delvaux-Stehres
 Georges Wohlfart

Proclamation du Gouvernement à l'occasion du 50^e anniversaire de la libération du pays

Voilà 50 ans, jour pour jour, les 9 et 10 septembre, que dans sa plus grande partie, le pays fut libéré d'une occupation qui avait duré 4 ans et 4 mois. La Libération fut saluée par une explosion de liesse populaire que ceux qui l'ont vécue portent à jamais dans leur mémoire comme l'un des faits marquants de leur vie.

Les interminables colonnes des soldats américains qui déferlaient sur nos villes et nos villages, chassant devant eux les débris de la présence nazie exécrée, symbolisaient à nos yeux toute la vaillance et le courage des troupes alliées et la détermination des Nations du monde libre d'en finir avec un régime inhumain.

C'était la deuxième fois que les troupes américaines nous rendaient la liberté. Nous ne nous doutions pas encore des ter-

ribles sacrifices qu'elles allaient consentir pour bloquer et rejeter finalement la dernière offensive désespérée de l'ennemi, de décembre 1944 à janvier 1945.

Témoignons aujourd'hui notre reconnaissance aux Nations alliées qui n'ont pas hésité à risquer la vie de leur jeunesse pour notre libération. Souhaitons une chaleureuse bienvenue aux Vétérans qui nous rendent visite en ces journées anniversaires. C'est à eux que nous devons la longue période de paix, de progrès social et économique sans pareil dans notre histoire.

N'oublions pas notre dette morale à leur égard et n'oublions pas de faire perdurer la signification des événements mêmes ainsi que de cet anniversaire auprès des jeunes générations qui n'ont pas été les té-

moins directs de ces jours mémorables.

Les Membres du Gouvernement,

Jacques Santer
 Jacques F. Poos
 Fernand Boden
 Jean Spautz
 Jean-Claude Juncker
 Marc Fischbach
 Johny Lahure
 Robert Goebbels
 Alex Bodry
 Marie-Josée Jacobs
 Mady Delvaux-Stehres
 Georges Wohlfart



Le dépôt de fleurs à la Place Winston Churchill

Proclamation of the Luxembourg Government on the occasion of the 50th Anniversary of the Liberation of the Grand-Duchy

Fifty years ago these very days, September 9, 10, 1944, almost the whole country of Luxembourg was liberated from an occupation which lasted exactly four years and four months.

This liberation resulted in an explosion of popular joy. Anyone who has witnessed these intense moments will forever treasure them in his heart as a highlight of his life.

Whosoever saw the interminable columns of American soldiers crossing our towns and villages, hunting before them the remnants of the hated nazi presence, knows

that they symbolized to us all the gallantry and courage of the Allied troops and the determination of the free Nations to put an end to an inhuman regime.

It was the second time in recent history that American troops brought freedom back to Luxembourg. Nobody at that moment suspected that terrible sacrifices lay ahead, that the American troops would soon have to suffer again in order to block off and finally reject the last desperate enemy offensive, from December 1944 to January 1945.

Let us this day express our gratitude to the Allied nations who never hesitated to risk the lives of their youth for our Liberation. We wish a hearty welcome to all veterans who are among us in these memorable days. They laid the foundation of the long period of peace, social and economic progress which is unequalled in our history.

Let us not forget our deep moral debt towards them ! We shall always remember the significance of those events and foster

respect for them among our young generations, who have not directly witnessed these memorable days fifty years ago.

The Members of the Government,

Jacques Santer
Jacques F. Poos
Fernand Boden
Jean Spautz

Jean-Claude Juncker
Marc Fischbach
Johny Lahure
Robert Goebbels
Alex Bodry
Marie-Josée Jacobs
Mady Delvaux-Stehres
Georges Wohlfahrt

Allocution de Monsieur le Premier Ministre Jacques Santer au Cimetière de Hamm, vendredi 9 septembre 1994



La cérémonie commémorative au cimetière américain de Hamm s'est déroulée en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, entourés de hautes autorités civiles et militaires.



Le Major General Daniel O'Neill, Commandant de la 28th Infantry Division pendant son allocution

mense joy, that of a small people which recovered in 1944 its liberty and independence after having been for four years oppressed in its very soul, having been denied its dynastic and political, civic and administrative rights, having been humiliated and broken, martyred by a brutal aggressor and an occupant who acted without any consideration of human rights.

Joy I said - yet today this joy is mixed with a very special feeling of profound gratitude towards the supreme American Command, to all the officers and men who came from across the Ocean in the most important, the most daring and the most prodigious military operation of mankind's history: OVERLORD. The invasion whose aim it was to liberate a very large part of enslaved Europe brought American troops alongside with soldiers from Britain, Canada, and the Commonwealth to the shores of Normandy. Their lively spirit and undaunting will to overcome a ruthless enemy was multiplied many thousand times by the extraordinary efficiency of the American military alongside with the other allied troops, to name but the British and the Canadians, the French, the Belgians, the Dutch, the Poles and Luxembourgers.

From the dangerous shores of Normandy, from that painful day of June 6th, 1944, when far too much blood was shed, until May 1945, your military units and impressive war potential have reestablished at the price of enormous efforts and losses, combats and battles, military order first, then civil and political order, rendering hope and dynamism to Western Europe's populations. During weeks and months of struggle, the land had to be reconquered kilometer by kilometer almost, hedge by hedge, house by house, village by village, town by town... Finally you succeeded in liberating us from the nazi dictatorship and from a thousand injustices, from suffering and sacrifice that a brutal regime had installed in our tortured bodies and our wounded hearts.

A profound joy and a general rejoicing, but above all profound gratitude on our part for the American Army and its allies resounded in all hearts then.

Free Luxembourg has commemorated for decades now, on days which have become traditional, the memory and supreme sacrifice of many American and allied soldiers: I should just like to quote Remembrance Day at Ettelbruck, the Patton-city, or the commemoration of the death in Petange on September 9, 1944, of 1st Lieutenant Josefson of the 5th Armored Division, the first American soldier to die on Luxembourg soil, or still the annual Memorial Day in this Cemetery... The commemorative ceremony of today inaugurates a new dimension which causes the emotion of Their Royal Highnesses, present today and of all Lux-

Your Royal Highnesses,
Excellencies,
Generals,
Commanders of the Allied Forces
in Europe
Commanding Officers, officers, non-commissioned officers and soldiers,
Dear Veterans of the 5th Armored and of the 28th Infantry Division U.S.,
Dear Members of the Parliamentary institutions and of the Government,
Ladies, Gentlemen, Mayors and federal Delegates,
Ladies, Gentlemen Presidents and Members of the Patriotic Movements,
Dear young People, Ladies and Gentlemen, dear Guests,

It is in the name of the entire Luxembourg Nation that I have the honour, in this hour of commemoration and in this sacred place of memory, to recall to mind the im-

embourg citizens: day for day, almost hour for hour, the liberation of the first parts of the land of Luxembourg was taking place fifty years ago today, when the Combat Commands A and R of the 5th Armored Division in the South and Center of the country, and the 28th Infantry Division in the north were bringing liberty and peace back to our nation. Who would deny, however, that Americans and Luxembourgers had to continue to resist, combat and suffer for months before the second liberation, at the Battle of the Bulge, was to come about?

Your Royal Highnesses,
Very dear American Veterans,

Your presence at this place and at this hour, which I should like to qualify as historical, gives a particular character to this ceremony. It intensifies our strong and deep emotions which are so difficult to express with words.

Dear Friends and Veterans,

You have just put flowers on the tombs of your comrades who died in combat in September 1944 and especially during the fierce Battle of the Ardennes, but also still during the first months of 1945 when your armies progressed east until the enemy finally capitulated.

Precise remembrances have touched our memory and emotions. Looked at under this angle, you have a new appointment with history, with your very personal history full of pains and suffering, filled - too full - with painful reminiscences some of which you will never forget. I am convinced that in the months and years which followed upon the armistice of May 1945, you have seen and seen again in hideous nightmares those situations and terrifying events of war that some of you, perhaps, have not overcome until this day...



Après la cérémonie commémorative au cimetière de Hamm, le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se sont entretenus avec des Vétérans US.



De jeunes gens (scouts) luxembourgeois ont déposé des fleurs sur les tombes des soldats américains.

Our deeply felt expression of gratitude goes towards you, dear Veteran Friends, for all that you magnanimously contributed to our freedom and liberty; it goes also to your unfortunate comrades. In this ligne of thought I can promise solemnly that these 30 acres of national soil - American soil by donation - will forever be considered, preserved and kept up as a sacred soil, where 5076 young Americans are still buried. Among these 5076 brave men rests General George Patton, the particularly vital and appreciated commander of the 3rd American Army. Here also lie 23 couples of brothers, united in their final rest, finally 101 Unknown Soldiers, on whose tomb the individual cross or the star of David tell: "Here lies in honored glory a Comrade in arms known but to God".

Their sufferings, sacrifices and blood, the pains of their parents, brothers and sisters, relatives and friends have created untold and solid links of gratitude and friendship between the great and generous American Nation and the people of the small Grand-Duchy of Luxembourg. These links are even being strengthened today and they will remain forever firm and unalterable.

Address by Ambassador Clay Constantinou, Hamm Military Cemetery, September 9, 1994

Altesses Royales
Madam President of the Chamber of Deputies
Mr. Prime Minister
Madam Mayor
Archbishop Franck
Rabbi Sayagh
Veterans from the 5th Armoured Division and the 28th Infantry Division
Excellencies and Distinguished Guests
Ladies and Gentlemen

We are here today, to pay tribute to those gallant men and women who 50 years ago in this beautiful and freedom loving nation, answered the highest and most sacred call: the call of duty; and in the process offered their most valuable possession: their lives.

Those young Americans found themselves at a time in modern history, when mankind was confronted with perhaps its greatest dilemma. They were confronted with a responsibility they did not seek. A choice, between submitting to the bondage of tyranny or paying the high price of freedom. A choice between human dignity and brutal oppression.

Their response was swift, it was loud, and it was clear. It was a call to freedom, and it was heard all over the world. You can still hear that call today. You can hear it the

moment you set foot on these sacred grounds, where 5,076 valiant Americans have been laid to rest. But this is no ordinary resting place. This is not merely a monument to honor the dead. This is a legacy and a living symbol for the values and friendship that bind the citizens of Luxembourg and the United States.

Just walk down the rows and read the inscriptions on the white markers, many of them were comrades of the veterans we honor today. You can feel them come to life. Each of these soldiers was a real human being, with his own story to tell. They left a family back home who yearned for their safe return. And they all had their dreams, their hopes and aspirations. But they understood their task. They knew what was at stake; And they were willing to endure all hardships against great odds. But their lives were cut short. Today we honor them and we salute them as they are resting here under the watchful eye of a great American here, Lt. General George S. Patton, Jr., who chose to rest here with them.

We also honor and salute their comrades who survived and are among us today. Veterans from the 5th Armored Division and the 28th Infantry Division, you and your fallen comrades, faithfully carried out your orders: Hold at all costs you were told; defend that village, take that hill, and hold that crossroad.

And so you did, with unsurpassed bravery, dedication, and personal sacrifice.

And no matter your social standing, your creed, race or color, time and time again you risked your lives and shed your blood for the good of humanity and the liberation of Luxembourg. But you were not alone.

Suffering four long years under cruel and brutal occupation, and oppression, Luxembourgers remained defiant in the face of the enemy and refused to yield. Inspired by the continued encouragement and support of Grand Duchess Charlotte, they remained loyal to their national motto:

"Mer wëlle bleiwe wat mer sin."

"We want to remain what we are" they said to the enemy.

And they resisted with any and all possible means. They organized strikes; They joined the resistance; and those able to escape the occupation joined the Allied Armies where

many distinguished themselves with their valor and gallantry.

Among them was a young lieutenant who joined the Irish Guards and fought against the enemy. 50 years ago today on September 10, 1944 when the first U.S. troops set foot on Luxembourgish soil this young soldier was amongst them. He slept in a barn the night before with the American GIs so that the next day he would be with the first wave of the American liberators. As this young officer and his American comrades-in-arms drew closer to Luxembourg City the local citizens approached their column and asked, "where is Prince Jean?"

Ladies and gentlemen - the man who sits in honor today, His Royal Highness, the Grand Duke, was immediately recognized. His elated countrymen lifted him up on to their shoulders and carried him through the streets of Luxembourg amid the tears and cheers of a grateful nation.

In no time the entire population was mobilized and worked side by side with their American liberators. They shared their homes and their possessions and provided their services. They did everything possible to support the U.S.-troops and forged a bond between our two countries that has remained strong to this day.

I would like to conclude by sharing a few lines of a poem written by an American GI, Andre Falwell, shortly before he was killed in action here in Luxembourg on Christmas day in 1944, at the tender age of 20.

He wrote:

On, comrades, on. We stay behind,
The peace is YOURS to win.

The FIGHT, claims us; but YOU will find us, here, for all eternity, as though we hadn't been, the price for YOUR PROSPERITY,

Do you remember when?

And after the war deserts our kind
Will you remember when?

Well soldier Falwell, We remember! Your comrades, the veterans of those battles, who are here today, remember!

Luxembourg remembers! America remembers. And we shall never forget.

Thank you and God bless.

Allocution de Monsieur le Premier Ministre Jacques Santer à la Prise d'Armes / Parade militaire

Samedi, le 10 septembre 1994 - Avenue de la Liberté, Luxembourg

Your Royal Highness, Excellencies,
Monsieur le Ministre Mestre, representing the French Republic,
Monsieur le Ministre Santkin, representing the Belgian Government,

Major General Sajer, representing the Governor of the Commonwealth of Pennsylvania,
General O'Neil, Commander of the 28th Inf. Div. from Pennsylvania,



A la cérémonie militaire dans l'Avenue de la Liberté ont assisté le Grand-Duc Jean, les responsables politiques, des représentants du corps diplomatique ainsi que des vétérans et des anciens combattants.

Generals, Commanders, Officers, non-commissioned Officers and soldiers of the Allied Forces in Europe

Dear Veterans of the 5th Armored and of the 28th Infantry Division U.S., Dear Delegates of the Veterans from France, Belgium and Luxembourg

Dear Members of the Parliamentary institutions and of the Government, Honorable Representatives of the Churches and Cults of Luxembourg,

Ladies, Gentlemen Mayors, Aldermen and federal Delegates,

Dear Presidents and Members of the Patriotic Movements and Associations, Ladies and Gentlemen, dear Guests,

Fifty years ago at this very hour, almost precisely at the same minute, the armoured columns of the American Army entered this city of Luxembourg. They were liberators well armed, standing on the heavy vehicles of the 5th Armored Division. They were frenetically welcomed by a population that felt relief and happiness in a collective mood rarely seen in our history. About 10 o'clock, Prince Felix, the Prince Consort of Grand Duchess Charlotte, made his entry into Luxembourg. He was accompanied by General Lunsford E. Oliver, Division commander.

A few hours later, the joy of the people could hardly be contained when, in a jeep

of the 5th Armored, Prince Jean, our venerated Sovereign of today, sought his way towards the Town hall of the Capital.

Today, 50 years later, the joy and profound gratitude of the Luxembourg Nation have remained the same, especially in the generation who was more or less young at the time and who had waited for four long and painful years for the exhilarating mo-



Le Premier Ministre Jacques Santer pendant son discours très remarqué

ments of the Liberation. Simultaneously as the troops of the 5th Armored entered the city, the First American units of Group R of the Division pushed towards Mersch and Ettelbruck, while the 28th U.S. Infantry Division was gearing up to liberate the towns and villages of our Ardennes, the hilly country in the north, reaching the German border of the River Our, on the 11th of September 44.

The Luxembourg Nation was in admiration in front of these powerful American troops, officers and soldiers coming from overseas, units, with which the linguistic exchange was difficult. Indeed, the teaching of the English language, due to the war, had not been generalized in Luxembourg at that time. Yet the brave GI's and the tank crews were jovial, smiling, affable, in spite of untold dangers which they were to be confronted with in the coming months. Slowly the Luxembourgers and the Americans understood each other without words, by means of the language of the heart. Thus confidence was installed on both sides. From that time dates the profound affection and admiration which the people of Luxembourg felt and still feel towards the people of the United States of America; it is an unconditional friendship...

Yesterday, at the American Cemetery and Memorial, we commemorated together those who in 1944/1945, lost their lives in



cruel battles. You, dear Veterans of the 5th Armored and the 28th Infantry Divisions, had a particular emotional visit to the tombs of your unfortunate Comrades of World War Two, who were killed in the battles for our Liberation, the first in September 1944, the second in the Battle of the Bulge and others, finally in the heavy combats waging on enemy soil, until the Armistice, on that 8th of May, 1945...

How much magnanimity, greatness of heart and will, what potentialities of its economy did the American Nation show

when it came to liberate us twice in less than a century, together with allied armies similarly efficient and motivated: British, Commonwealth units and others. Liberty, peace and independence were restored.

In the coming years, probably in the coming centuries, History, - the true witness of mankind, - will continue to testify this greatness, these superhuman efforts to bring back peace and order in Europe. The Cemetery and Memorial at Hamm, as the tombs of the British, French and Belgian soldiers or others, who died for our Li-

erty, will remain forever holy ground, high places of peace - and thankful meditation.

Thank you, dear American Veterans, for what you in particular have done. May God bless you, all those who are dear to you and bless your country.

In a similar vein I should like to render a deep and emotional homage to the great British Nation and to the valiant troops of the Commonwealth:

The total military and civil engagement of the Nation since the Battle of Britain, under the leadership of the energetic and clear-sighted Prime Minister Winston Churchill, prevented the danger of an invasion of the British Isles with extraordinary efforts. The prodigious and courageous pilots of the Royal Air Force who flew their missions for weeks and months - some were out in the air for 18 hours per day - saved Britain as well as Europe one first time. For many resistants all over Europe those pilots were examples of tenacity, encouraging them to resist in difficult and destructive years. Is it necessary to point out that it was from the British coasts that, on June 5th, 1944, the allied Invasion-forces left for the Continent. This giant armada brought to the shores of Normandy the courageous and powerful units from Great-Britain, Canada, and the Commonwealth, and others, in order to reconquer the beaches and fields of France occupied and fortified by a fierce ene-



my. At this terrible battle, the British and Canadian troops, in cooperation with the expeditionary foreign forces, took an extremely decisive part before assuming, under their great chief Lord Montgomery, the lead in the Liberation of the northern part of Europe.

Dear British friends, please accept our warmest gratitude for all that your brave Nation has done for us.

We are particularly proud to have with us on this day of Remembrance and Commemoration, the units of the Regiment of the Irish Guards - a unit with a long and proud military tradition - in which the young officer, prince John of Luxembourg, our beloved Grand Duke of today, served at that time. Thank you for being with us on this memorable day.

Altesse Royale,

Excellences, Monsieur le Ministre Mestre, Messieurs les Officiers, Sous-Officiers et Soldats des Armées française et belge Chers Amis Anciens Combattants,

Mesdames, Messieurs,

Il me tient encore à coeur d'exprimer notre profonde satisfaction, - je dirais notre vive joie d'avoir avec nous, en cette journée mémorable du 50^e Anniversaire de la Libération du Grand-Duché, d'importantes délégations et des contingents militaires français et belges, de nos Nations voisines, amies de très longue date.

Monsieur le Ministre, Excellence,

La France, elle-même blessée au plus profond de son sentir national en mai-juin 1940, meurtrie jusque dans les derniers recoins de l'âme d'un peuple, restait grande, généreuse vis-à-vis du Luxembourg, voisin militairement insignifiant, pays neutre envahi, totalement impuissant: en effet, dès les premières heures de guerre et pendant des semaines, des mois, quelque 47.000 Luxembourgeois trouvèrent refuge, pain, logis et réconfort dans une bonne demi-douzaine de départements français; pendant plus de deux mois que durait ladite évacuation de nos concitoyens, la France et ses habitants ont richement illustré sur le vif les concepts d'amitié réelle, de fraternité, de générosité et de compassion, fournissant preuve éloquent d'une disponibilité humaine magnanime.

Au plus profond de l'Ame humaine toutefois, subsiste un espoir; là encore, la France et toutes les potentialités admirables de ses Mouvements de la Résistance fournirent une très belle illustration de leur vouloir civique et militaire, national: au coeur des régions de sa terre nationale, restées libres, la Résistance française s'organisa admirablement sous bien des formes imaginatives et vitales, énergiques et efficaces: au fil des mois et années, des réseaux d'information clandestins naquirent, se développèrent, passeurs et filières reçurent



nos réfractaires, déserteurs des armées allemandes, de même que certains de nos maquisards conjuguèrent leurs efforts à ceux de leurs frères d'armes français; au Débarquement en Normandie, des Luxembourgeois volontaires combattirent au sein du Commando Kieffer, ceci après que la Résistance française avait magnifiquement remporté la très fameuse Bataille du Rail.

Le 25 août: Paris, comme l'a dit le Général Charles de Gaulle, «...outragé, brisé, martyrisé, mais Paris libéré...», symbole d'espoir pour tous, pour nous également - symbole, espoir, attente... jusqu'à la liberté retrouvée de nos terres.

Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs,

Je voudrais mettre ce beau jour et cette occasion à profit pour remercier vivement la France, les Françaises et les Français, pour

tout ce que cette Terre Amie a voulu et pu faire pour alléger sort et destin de bon nombre de Luxembourgeois pendant des années qui compteront à jamais parmi les plus sombres de notre histoire nationale.

Altesse Royale,

Excellences,

Monsieur le Ministre Santkin,

Messieurs les Officiers Sous-Officiers et Soldats de l'Armée Belge,

Chers Amis Anciens Combattants,

Mesdames, Messieurs,

La Belgique, elle-même envahie, prostrée et humiliée à l'instar du Grand-Duché en mai 1940, a connu un bien grand nombre de braves également, des hommes d'une droiture peu commune, des femmes d'un exceptionnel courage qui, avec une volonté décuplée, ont résisté à l'agresseur et à l'opresseur nazi. Je ne prendrais ici que



pour seules preuves éloquentes les actions clandestines de l'Armée Blanche, Armée secrète, celles des INSOUUMIS, celles encore des réseaux de renseignements et d'espionnage, finalement l'engagement exceptionnel d'efficacité des filieristes et passeurs, de groupes de saboteurs, sans compter les citoyens belges qui chaque jour, dans le calme et sans énervement aucun, rendaient la vie plus dure aux envahisseurs. D'un autre côté, un nombre impressionnant de volontaires belges ont réussi plus tard le passage en Grande-Bretagne, terre d'espoir, où ils rejoignirent, avec des Luxembourgeois, différentes unités combattantes, au sol, dans les airs, sur mer...

C'est ainsi que naquit, en Angleterre, la Brigade des Volontaires belges, plus communément appelée Brigade PIRON, dans laquelle servirent et combattirent quelque 120 volontaires luxembourgeois, consti-

tuant la "Luxembourg Battery" au sein de la grande unité. De très difficiles combats et de lourdes pertes en vies humaines y furent enregistrés, notamment à la libération de 17 communes françaises de la «Côte Fleurie», en France/Normandie, de même que pendant les mois qui suivirent.

Je remerciais dans ce contexte tout particulièrement la Municipalité française d'AUBERVILLE, qui, il y a une quinzaine de jours, a tenu à inaugurer une «Place Grande-Duchesse Charlotte de Luxembourg» au coeur de sa riante cité, place qui porte le Monument à la mémoire de la Brigade PIRON précisément.

Je tiens à mentionner encore que les tracts, conçus par la Résistance luxembourgeoise et invitant, en août 1942 les Luxembourgeois à une Grève générale, ces tracts-là furent imprimés à Bruxelles, capitale belge qui connut les cérémonies du 50^e

Anniversaire de sa Libération le 3 septembre dernier. Finalement, après la libération de notre territoire, des unités belges, les 10^e et 23^e Bataillons de Fusiliers, assuraient chez nous l'arrière des lignes américaines, dont les communications, les points stratégiques, de même qu'ils gardaient les points de rassemblement de prisonniers de guerre.

Merci, à vous, chers Amis belges, merci d'être avec nous en cette belle journée du souvenir.

Altesse Royale,

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Sous le signe de la reconnaissance à nos libérateurs et de l'amitié entre les Nations ici représentées, les formations de musiques militaires vont exécuter les hymnes nationaux.

Allocution de Monsieur le Premier Ministre Jacques Santer, au Monument national de la Solidarité luxembourgeoise, samedi, le 10 septembre 1994

Royal Highnesses,

Excellencies,

Dear english speaking guests,

The National Monument to Luxembourg Solidarity in front of which we are standing, and which has been inaugurated on October 10th, 1971, symbolizes the spiritual and blood union, the unconditional fraternity and the profound solidarity among the Luxembourgers during the four

long and extremely difficult years of nazi occupation and oppression of Luxembourg. The period from May 1940 to September 1944 was an extensive period of time which was particularly rich in suffering, privations of all kinds, sacrifices of many kinds, and far too often, the supreme sacrifice of Life to serve the occupied and humiliated home country.

Will you allow me now, distinguished American and British Guests and Friends,

to address myself in our own national language to my compatriots who were active in the Resistance movements, to the Veterans and Volunteers, the Forcefully conscripted, to all Victims of nazism, Political Deportees or Prisoners in the horrible concentration camps, to whom this monument is dedicated.

Altesse Royale,

Excellences, Messieurs les Ministres
Mestre et Santkin,

Mesdames, Messieurs,

Le Monument national de la Solidarité luxembourgeoise, inauguré le 10 octobre 1971, devant lequel nous nous trouvons, symbolise l'union spirituelle et de sang, la fraternité inconditionnelle et la profonde solidarité que les Luxembourgeois ont pratiquées entre eux - à de rares têtes de traîtres près - pendant les quatre années extrêmement difficiles, de l'occupation et de l'oppression nazie de mai 1940 à septembre 1944. Ce fut une longue période particulièrement riche en souffrances, privations de tout genre, en sacrifices multiples, dont bien trop de sacrifices suprêmes, celui de la vie, au service de leur Patrie occupée et asservie.

Permettez-moi, Honorables Hôtes, Amis français et belges, de m'adresser à présent dans notre langue maternelle à nos compatriotes Résistants, aux Anciens Combattants, Volontaires de Guerre, Enrôlés de Force Victimes du Nazisme, aux Déportés politiques et Concentrationnaires des affreux camps nazis.

Altesse Royale,

Léif Lëtzebuenger,

Léif jong Leit,

Wert Gäscht alleguer,

Eis éierlech Gefiller an déif Emotiounen
vun kristall-klorer Freed a vu grousser,
immenser Dankbarkeet vis-à-vis vun eise



Leurs Altesse Royale le Grand-Duc et la Grande-Duchesse déposent une couronne devant le Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise.



Pendant l'acte du souvenir au Monument Grande-Duchesse Charlotte



La Grande-Duchesse et la Grande-Duchesse Héritière ont déposé des fleurs au Monument Grande-Duchesse Charlotte.





En la Cathédrale Notre-Dame de Luxembourg, un service en action de grâce a été célébré par l'Archevêque, Mgr Fernand Franck, en présence des membres de la Famille grand-ducale.

Bepräier, den amerikaneschen Truppen an den alliierten Unitéiten, stin haut, Stonn fir Stonn no der Liberatioun vun onser Stadt an engem gudden Deel vum Land, - genee 50 Joer dono - esou staark, esou déif an esou grouss ewéi deemools, an haut ganz speziell un alleréischer Plaz.

D' Amerikaner waren do, t' Land erëm fräi, Meenungen erëm erlaabt, a vill Schikanen aus dem Krich op der Säit.

D' Freiheetssonn iwwert Land an Natioun, d' Begeeschterung fir en neien Ufank, d' Fändelen an d' Freet fir Onofhängegkeet a Fräiheet, d' Enn vu Schén an Tyrannie

haten am Land erëm alles méi schéin, lie-weswert gemaach. Okkupant a Gauleiter haten ët nët ferdeg bruecht, eis Geschicht an eis Identitéit aus Häerz a Geescht ze rappen; d' Séil vun der Natioun war lie-weg, an an hirem Fong ouni Schued.

Et huet missen e Bilan gemaach gin, um 10. September 1944, en éischten: ët war e Bilan, wou ganz vill Leed, Trauer, Krankheet a Mutilatioun, Wéi a béis Souveniren aus véier laange Krichsjoren dra waren. Et sollt da nach zu deer tragesch-bluddeger Offensive an eisem Eislék kommen, mat vill Leed, Dout a Ruinen, an Dausende

vun Zwangsagezunnene, Kzler, Deportierten a Prisonéier waren nach bis 10 Méint an der Friemt.

Vill Lëtzebuerger hun d' Heemecht ni méi erëm gesin, si waren op dee verschiddenste Plazen am Land an dobaussen, ënner ville, brutalen a brutalsten Emstenn ëm-komm: erschoss oder ouni Schold gefall, erhangen, verscholl, zu Dout gepéngt, gekäpt, erfruer oder erhéngert, u Krankheeten oder physescher Ausreiberung a Privatioun gestuerwen, ënnert zesumme-geschossenen Häiser begruewen, durch Granaten, Bomben a Splitter déidlech blesséiert, a munch aneres, wat d' Geschicht eis ni ganz erziele kann.

An duerfir leien, iwwert der Freed vun der Liberatioun vun diemols, déi sèch haut fir déi 50. Kéier bejeert, grouss Schied a schmerzlech Erennerungen, op déi ech haut an hei kuurz wëll agoen, an dat an engem déif gefillte Merci, mat allergréisster Unerkennung an echtem Matgefill fir all déi Lëtzebuerger, déi a schwéierer Zäit trei bekannt hun an duerfir esou guër dat Héchst, hiirt Liewen hu missen afferen. Unerkennung a Merci:

- der Resistenz, déi an dee verschiddenste Formen vum Ufank vum Krich un, daper hir Linn vertrat an hir Aktiounen gemaach huët; sii huet domat wesentlech derzou baigedroen, datt dem Preiss d' Stür op esou munchem Plang gewisse konnt gin an de Lëtzebuerger gehollef gouf:

Neiegkeete gounge virun, ët gouwen Zouversicht an Hoffnung geséit, Direktive gin, ët gouwe Jonge verstoppt oder iwwert d' Grenz bruecht, ët gouv sabotéiert a gehollef, beroden a gerett.



De nombreuses personnalités du monde politique et diplomatique ont assisté au Te Deum.



Lors de l'inauguration de la plaque commémorative au Cercle Municipal



La plaque commémorative à l'effigie des Princes Félix et Jean fut créée par le professeur Myriam Schmit



Dans la soirée du 10 septembre, un concert de gala public offert avec le concours d'artistes américains, les "American Voices", a eu lieu au Théâtre municipal.

- deen an d'Konzentrationslageren oder an d'Prisonge Verschleefen soe mir Merci fir hirt Riichtstoen, hirt Heemechtsgefill, hir Trei an hire Courage; si hun eng ganz Rei vun dee beschte Frënn a Bekannte virun der Liberatioun gesi stiiuwen. Vill sin der kurz nom Krich, laang ze fréi, an den Dout gaangen. Auschwitz, Dachau, Hinzert, Buchenwald, Sachsenhausen, Natzweiler, Mauthausen, Bergen-Belsen, Ravensbruck oder Theresienstadt sin, niwut aneren, Nimm déi Dout a Leed bezeien a bedeit hun;
- de politesch Deportéierten an Ofgesaten as dësgläich eise Merci an de Respekt sêcher, fir dat, watt si a méi wéi 100 Deportatiouns-Camps'en oder Schanterjer, wäit vun der Heemecht, matgemaach a gelidden hun;
- den Enrôlés de Force an Naziaffer, déi bei deer wäit gréisster Zuel vun nazistescher Raf- a Repressiounsgaar am Aarbechtdingscht an an der Wehrmacht deen hëchsten, onmënschleche Bluttzoll hu musse gin, fir eng Saach, zu deer si gezwonge goufen: Slonsk/Sonnenburg oder Köln/Klingelputz, méi spëit Tambow, stin hei als Beispiller vun onmënschlecher Brutalitéit oder menschlechem Misère. Vill vun den Zwangsagezunnenen, u Kierper an Häerz krank heemkomm, si laang virun der Zäit vun ons gaang;
- Jo Unerkennung a Merci de Refractairen an Deserteuren an deenen, déi sêch iwwert dee Wee spontan an alliiéiert Unitéite gemellt hun, an do aktiv matgekämpft hun, fir datt Land a Leit erëm sollte fräi gin;
- den Anciens Combattants a Fräiwellegen an amerikaneschen, engleschen a franséschen Unitéiten, Zaldoten, Agenten, Interpreten, Mediziner a Piloten;
- de Fräiwellegen vun de Services spéciaux, deenen vun der belscher BRIGADE PIRON, deenen och déi an der Armée blanche oder bei den Insoumis dat Bescht fir d'Fräiheet matgin hun;
- de Volontairen, déi an der Unitéit vum Commando KIEFFER an der Normandie derbei waren an deenen aus de fransésche Maquis-ën;
- deenen anere Couragéierten, déi sief ët bei der Landung an der Normandie derbäi waren, oder als Liaisonsleit bei amerikaneschen Unitéiten grouss Dingschter gelescht hun;
- deenen déi duerch passive Widderstand am Alldag, a Geschäft a Fabrik, op der Schmelz an an der Galerie, a Schoul an um Büro an op villen anere Plazen, onopfälleg ma bestänneg dem Okkupant ët méi schwéier gemaach hun; deenen och déi mat vill Dévouement an enner grousser Gefor ons Jonge verstoppt a bekäschtégt hun;



Recueillement devant le Monument du Souvenir

– deenen, déi als physesch Mutiléiert oder gesondheetlech Ruinéierter heem koumen.

Mir gesin, d'Rei vun den Ermuerten, Gepéngächten oder ze fréi Verstuerwenen, vun deenen, déi krank heem koumen, as grujhelech laang; d'Affer vun der Natioun as grouss, onbeschreiblech, och no Joerzingten nach nët ze begrafen.

Déi jong Generatioun vun haut soll verstoen, datt d'Fräiheet eng geschenkte Realitéit as, déi ee versuergen a behidden muss; desgläichen as si och, - wéi mir all, - en dankbare Gedanke schëlleg un all eis Doudeg an un déi, di vill, ganz vill an esouguer hiirt Liewe reskéiert hu fir en neie Fridden an eng blénkeg-schéi Fräiheet.

Mat ganz seelenen Ausnahmen hun d'Lëtzebuerger am Sënn vun a fir hir Heemecht gelidden, sech agesat, geschäft, geplangt: si verdingen ouni Reserve, de Merci an de Respekt vun alle Generatiounen: deene



Dans l'après-midi du 10 septembre et en présence de nombreux vétérans US a eu lieu, à Sandweiler, une cérémonie de dévoilement du monument commémoratif en l'honneur de la "5th Armored Division", du Staff-Sergeant Joseph L. Passet et du Sergeant Jesse Mittiga, morts sur le sol de la commune.



vun haut, deene vu mar a deenen, déi ët no ville Joren aus de Geschichtsbicher léieren. Do kann a wärd bezeit gin, datt déi richtig Lëtzebuerger «présents» waren, bei engem absens brutale Rendez-vous, deen d'National- an d'Weltgeschicht hinnen, zu onmenschlecher Zäit an an engem iwvermenscheleche Mooss, fixéiert haten.

Lors de la cérémonie commémorative à Sandweiler qui s'est déroulée en présence du Ministre de la Force publique, Monsieur Alex Bodry.

**Discours
de M. Roland Breyer,
Président du Syndicat
d'Initiative de Pétange
à l'occasion de la céré-
monie commémorative
du 9 septembre 1994**

Royal Highnesses

Excellencies

Distinguished Guests

Ladies and Gentlemen,

On behalf of the board of Organizers, and of all those who celebrate with us this day of Remembrance, I should like to present to Your Royal Highnesses our vow of profound respect.

We are flattered to see this ceremony honoured by the presence of Your Royal Highnesses, the presence of so many distinguished guests representing the different countries, the Luxembourg Government and the Luxembourg Authorities, and last, but not least, by such a fantastic delegation of U.S. Veterans of the former glorious 5th Armored Division.

On the 9th of September 1944 our town was the first town in Luxembourg to be liberated by the Allied Forces, a privilege which was saddened by the experience of seeing the first American Soldier killed in action here, while accomplishing the task of freeing our country.

In the morning of the 9th of September 1944, elements of the 5th Armored Division, commanded by Major General Lunsford. E. Oliver arrived in Pétange.

On the outskirts of the city, at the very spot where we are at this moment, they met resistance from the German forces, who were engaging in delaying tactics. Troup A of the 85th armored Squadron Mechanized, of the 5th Armored Division, were the advance guard. An assault gun was put into position and was hit by a German 88 mm shell which killed one soldier and wounded two others. Colonel Maurice Davidson, who was our guest several times here in Pétange, told us, that he attempted to rescue these soldiers, and was fortunate in rendering first aid to two of them; but the third was killed before he could get to him. With the assistance of an air strike and more arms, the US forces were able to destroy the 88 mm gun and move towards Luxembourg-City. Between Pétange and Luxembourg, the German kept setting up delaying action-tactics, and gun fire was exchanged on the way to Luxembourg-City. Colonel Maurice Davidson closes his report by telling us that they had the privilege of having with them their Royal Highnesses, Prince Félix and

Prince Jean, our present venerated Grand-Duke of Luxembourg.

Two years after these dramatic events, the local authorities and Syndicat d'Initiative of Pétange decided to erect a monument to the memory of these circumstances and to honour the first American soldier, who gave his life for our town and whose name was then still unknown.

In 1947, this monument was put up, and since that date, every year, on the same day and even at the same hour of the day, a remembrance ceremony has been organized by our Syndicat d'Initiative. For the past 40 years, this monument had no face, nor name, as we did not know the names of the crew nor of the soldier who was killed here in Pétange.

With the kind assistance of the Battle of the Bulge Association and its president, we were fortunate to find one of the witnesses who was able to inform us of the name of our "unknown" soldier, 2nd Lieutenant Hyman Josefson.

Hyman Josefson was born in South Fallsbur/N.Y., on the 14th of April 1909. He was the third and the last child of Harry and Lena Josefson.

Hyman's parents left Roumania to the United States about 1900, and Hyman went to the elementary school in the United States, like his brothers Abraham and Nathan had done before.

As the family moved to Middletown/N.Y., Hyman, who was by then 10 years old, joined the Baseball-Team, and a little later, the boy-Scouts where he received the special award of an "Eagle Scout". In 1924, he finished his studies at the High-School in Middletown and entered Cornell University - which he left in 1930 as a lawyer.

At the beginning of Worl War II, Hyman Josefson joined the American Army. Up-

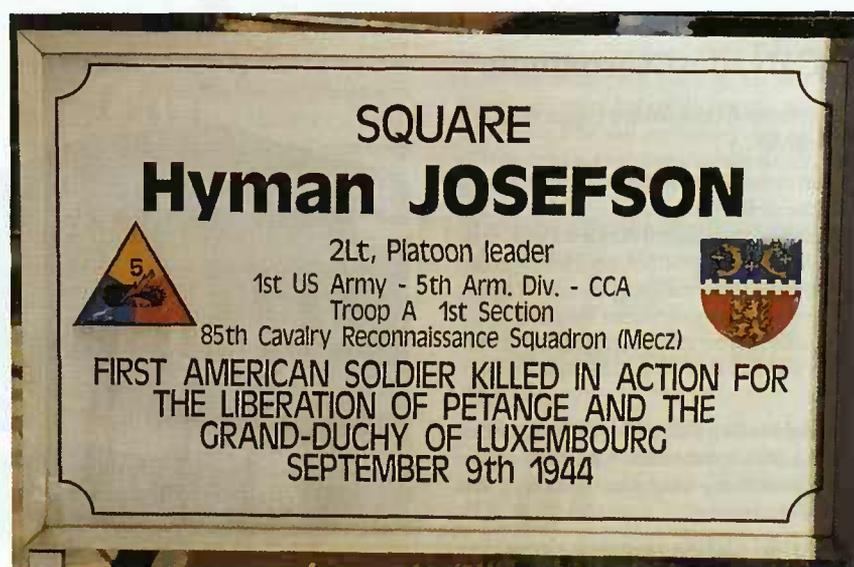
on being promoted Lieutenant, he came to Europe, with the 5th Armored Division, in 1944. His Division landed at Utah-Beach, on the 24th of July 1944, and his unit moved through France to the South-West of Luxembourg, where his destiny was sealed on the morning of the 9th of September 1944.

Today, we are fortunate to welcome to our ceremony some members of Hyman Josefson's family, his niece Elenor Josefson and her husband Alvin Schnell, as well as his grand-nephew, Howard Josefson. Welcome home again, and be sure, that the memory and the sacrifice of Hymie will be kept alive by the ceremonies we have organized in the past and which we shall organize in the future.

A few of our fellow-citizens believe that, fifty years after our Liberation, it would be more appropriate to forget, and to look towards the future. However, it would be too easy a solution to try, and with one gesture, do away with the darkest period of our history.

Surely, throughout the decades, we do not want, by all means, to hold thight to the memory of those glorious and sad events, without insisting that these ceremonies serve a palpable goal, and that they have a constructive effect.

Modern life offers more facilities, more leisure, and less worries and uncertainties to our young people that the years 1940 to 1944 ever did. In order to stimulate the awareness of our youth inmidst of those facilites, that they may realize that the world is still deaf with roaring gunfire, and see just how fast their carelessness may lead them back to utter misery, to bloodshed and tears, our Syndicat d'Initiative and the municipality of Pétange should like to arouse the interest of today's youth in the events of yesterday.





Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se recueillent devant la stèle du premier militaire américain tué au combat, le 9 septembre, sur sol luxembourgeois.



The fact that nowadays, these ceremonies are mainly organized by young people, who were not born in 1944, proves that all testimonies and reminders have not been in vain.

The Liberation of 1944 has not only brought us individual freedom and freedom of expression, it has also shaped our idea of freedom of thought.

In the past, we lived in our cosy sweet homes that gave us an impression of safety and tranquillity. History and the events of World War II have taught us that we must emerge from the isolation, that we must shake hands with our neighbours and then only shall we understand that human understanding is more important than pure material welfare.

Out of these considerations, a new Europe has been born, and the present-day circumstances with their absence of major crises explain themselves by the fact, that this Europe has been founded on an indestructible basis of freedom and democracy.

In order to preserve this reconquered freedom, and in order to complete it, we must remain vigilant, sceptical and broadminded.

That the millions who died, may not have died without a reason, that Hyman Josefson, this young American soldier may not have left his family and his country in vain, this is why today, fifty years later, we still hold out our hands to those whose will and intentions are good but we renew today and to-morrow, the vow which is engraved on this monument and in all our hearts:

WE SHALL NEVER FORGET.

Le convoi du souvenir

«Place Grande-Duchesse Charlotte» in Auberville, Calvados/Normandie

«A la mémoire des soldats belges et luxembourgeois...»

... mit diesen Worten beginnt die Inschrift, welche an die Befreiung der "Côte fleurie" in der Normandie, im August 1944, erinnern soll. Das Denkmal, errichtet von den dankbaren Normannen dieser Region, besser bekannt unter dem Namen Calvados, erinnert an die Befreiung der Städtchen und Städte von Sallenelles bis Honfleur.

An und für sich eine zu der damaligen Zeit ganz normale Situation. Und doch hat sie für Luxemburg eine ganz spezielle und große Bedeutung.

Nach der Landung unserer tapferen "Bé-rêts Verts" der Sektion Kieffer, am 6. Juni



La "Place Grande-Duchesse Charlotte" à Auberville, Calvados/Normandie

in Ouistreham an der Sword Beach, und anderer, mit den Amerikanern an der Utah Beach und der Omaha Beach Gelandeten – unser damaliger Erbgroßherzog Jean ging mit den Irish Guards an der schon genannten Sword Beach an Land –, war es am 6. August an der Reihe der Luxemburger, die als ganze Einheit in der belgischen Brigade "Libération" eingegliedert waren, in die Kämpfe der Schlacht in der Normandie einzugreifen.

Überall, in allen Ortschaften, wurde die Brigade Libération, besser bekannt unter dem Namen "Brigade Piron", mit Begeisterung und Erleichterung als Befreier empfangen. Nach schweren Kämpfen, mit über 40 Toten und 100 Verletzten, wurden nach und nach die Ortschaften Sallenelles, Merville-Franceville, Le Home, Cabourg, Dives-sur-Mer, Houlgate, Auberville, Villers-sur-Mer, Blonville-sur-Mer, Bénéville-sur-Mer, Deauville, Trouville, Villerville, Pennedepie und Honfleur aus den Griffen der Wehrmacht befreit. Den ersten Verwundeten hatten die Luxemburger am

15. August zu beklagen. Andere sollten folgen.

Vom 21. bis 27. August dieses Jahres begingen die Gemeinden der ganzen "Côte fleurie" den 50. Jahrestag ihrer Befreiung durch die Belgier und Luxemburger mit besonderem Glanz. Höhepunkt dieser Feiern wurde die Benennung zum "Place Grande-Duchesse Charlotte de Luxembourg" des Platzes, auf dem das schon erwähnte Denkmal steht. Dies als Dank und Erinnerung an die Teilnahme der kleinsten Nation in den Reihen der Alliierten und als Anerkennung des Widerstandes dieses kleinen Volkes, nach dem Vorbild seiner damaligen Herrscherin.

Der 25. August 1994 wurde für die wenigen Überlebenden der Brigade Piron ein grosser Tag. Er erinnerte sie an jene Tage an denen sie, in und mit "ihrer" Brigade, jenen Leuten, von denen sie vom 21. bis 27. August empfangen wurden, halfen, die Freiheit wieder zu kennen.

Tapfer haben sie gekämpft, sei es als Artillerist, als Infanterist oder als "blindé" oder später als Spähtrupp, als sie nach der Normandieschlacht, in Belgien oder in Holland zum Einsatz gelangten. Sie haben es sich verdient, diesen 50. Jahrestag mit "ihren Normannen" zu begehen.

Die Verdienste an ihrer Heimat sind unschätzbar. Trotzdem sehen sie es nur als Aufgabe, die zu lösen war, und leben heute unauffällig, als "normale Bürger", in unseren Reihen. Und das ist gut so, denn so war ihr Wille. Wir aber danken es ihnen.

Texte gravé sur Monument à la «Place Grande-Duchesse Charlotte de Luxembourg»:

«A la mémoire des Soldats belges et luxembourgeois de la 1^{re} Brigade belge qui, en août 1944, au sein de la 6th Airborne et sous le commandement du Colonel Piron, libérèrent au prix de durs combats, les villes de la Côte Fleurie de Sallenelles à Honfleur»

Journée de Commémoration Nationale des Enrôlés de Force, le 11 septembre 1994

La Journée de Commémoration Nationale des Enrôlés de Force a débuté le 11 septembre 1994 par une cérémonie au Monument national de la Déportation à la gare de Hollerich.

Après un dépôt de fleurs à la gare de Luxembourg, une messe commémorative fut célébrée en l'église du Sacré-Coeur.

La Journée de Commémoration Nationale fut clôturée par une cérémonie auprès du Monument national de la Solidarité luxembourgeoise avec un discours du bourgmestre de la ville de Luxembourg Lydie Wurth-Polfer, un dépôt de fleurs, la sonnerie aux morts interprétée par la «Garnisonsmusék», des prières et l'hymne national «Ons Heemecht».

Nous reproduisons ci-après le texte de l'homélie prononcée par Monsieur le Chanoine André Heiderscheid, en l'Eglise du Sacré-Coeur à Luxembourg-Gare:

Äis erënneren a Merci soen!

a) Aféierung

Léif Éieregäscht, léif Komerodinnen a Komeroden!

Wa je dës Journée de Commémoration Nationale vun de fréieren Zwangsrekrutierten berechtigt war, dann dëst Joër, een Dag no dem 50. Anniversaire vun der Libération heit vun eiser Stad,

D'Joërgäng 1920 bis 1927, d'"jeunesse sacrifiée", si si jo déi, di am meeschten an am bluddegste getrafft gouwen vun dem demolegen Däitschland.

Wann awer och je uecht gedoe muss gin, datt mir, déi iwverlieft hun, nët elo äis selwer feieren, dann haut!

Et gëllt, un eis Affer ze denken an u si ze erënneren.

Et gëllt, dem Herrgott an eiser Consolatrix Merci ze soen, datt Lëtzebuerg erëm fräi gin as.

Et gëllt, all dene Merci zouzeruffen, déi d'Preisen an hir Wehrmacht schliesslech kleng kritt an äis **vu baussen** d'Fräiheet erëm bruecht hun, virop den Amerikaner an den Englänner, an op deër anerer Säit vun Europa och de Russen, déi jo immens vill Affer, Milliounen a Milliounen Mënscheliwwen, hu misse bréngen, bis et esou wäit war.

An et gëllt dann och, en déiwe Merci ze soen un d'Adress vun all denen, déi äis **vun hei bannen** déi nei Fräiheet verdéngt, bezuelt a garantéiert hun.

Dat sin:

- eis Lëtzebuurger Resistenz an hir vill, vill Doudeg, virop all déi, déi 1942 de grouse Streik mat hirem Liewe bezuelt hun;
- all eis Prisonnier a KZ'ler;
- eis vill Emgesiedelter;
- déi grouss, grouss Zuel vu Leit a Familien, déi, meeschtens ënner Liewes-

gefor, Jongen verstoppt, hinnen z'iesse gin oder si iwver d'Grenz bruecht hun;

– all eis Märtyrer aus de Reie vun der "jeunesse sacrifiée" selwer.

Si si wéi eis egen Zeien an Affekoten.

Si hun an hirem Doud mat hirem Liewen bewisen, wat d'immens Majoritéit vun äis all geduecht a gewollt huet.

b) Homélie

Fofzég Joer, en halleft Jorhonnert no der Libération, deen Dag, wou der esou vill vun äis nach an der Fremd waren, feiere mir fréier Zwangsrekrutiert haut eis "Journée de Commémoration Nationale".

Et gin och geschwënn fofzég Joër zënter deër schrecklecher Nuecht vu Sonnenburg, wou op d'manst 91 Jongen aus eise Reien nach brutal ermueret gouwen, wéi d'Hemecht schon eng zweete Kéier, och nom Rundstedt, nees fräi war.

Et si fofzég Joër hir zënter dem grouse Libérationssereegnes an der Normandie, dem 6. Juni 1944, dat an äis all 'sou vill Hoffnungen an Erwaardungen waach geruff hat, déi dann awer fir vill ze vill vun äis nach eng Kéier batter enttäuscht gouwen.

Et si fofzég Joër hir, datt nach eng Kéier géint Moral a Recht ronn 1.200 Lëtzebuurger an de preisesche Krichsapparat deportéiert gouwen.

Et si fofzég Joër hir zënter dem Attentat op den Hitler, wou och eis Gebieder nët esou



Recueillement devant le Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise

erhéiert gouwen, wéi mir et gäer gehat hätten.

Et si fofzég Joër hir, dass Warschau rebeléiert huet an d'Russen, op ausdréckleche Befehl vum Stalin hin, einfach nogekuckt hun, wéi d'Polen sech hu misse verbluden.

Fir äis, déi demools an Zentralpolen louchen an d'Kanounen vu Warschau am Ostwand héieren hun, war och dat eng batter Déceptioun méi.

Am Oktober gët et elo fofzég Joër, dass eis Generatioun vun de Jéngsten, déi gezwonge gouwen an der falscher Uniform, op der falscher Säit an op der falscher Plaz ze stoen, zu Schulzenheim a Polen eent vun de schéinsten, heroëschste Kapitelen vun der Lëtzebuerger Oppositioun géint d'Preisen geschriwwen huet, e Kapitel, dat vill ze bluddeg ausgong, mee e Kapitel och, dat sech wiirdeg nieft déi grouss Dote vun eiser Resistenz stellen däerf a wäert as, ni vergiess ze gin.

Et léisst sech zesummefaassen am Refrain: «Neen, mir wëlle jo keng Preise sin!» (a keng gin).

't war dat den iwverwältigenden Témoignage vun den Allerjéngsten, an dat och zu enger Stonn, wéi heiheim praktesch d'ganz Land liberéiert war, an ausser äis selwer, keen eng Anong konnt hu vun deem, wat sech demools zu Schulzenheim an der Schoul virum SS-Offizéier Portugal ofgespillt huet. Schulzenheim huet drai vun eise Beschten Mauthausen abruucht an do zwee vun hinnen hiirt jonkt Liewe, vun nët emol 18 Joër kascht.

En Drëtten, aus engem anere Lager, mee vun selwechten Alter, as zu Ebeneze fir séng Famill, fir äis, fir eis Lëtzebuerger Hemecht gestuerwen.

“Fir d'Grande-Duchesse Charlotte, fir d'Land an d'Hemecht, fir äis all!” Dat war

de Refrain vum leschte Gespréich, dat ech selwer mat hinnen, no hirer Verhaftung, duerch d'Licht am Schwäistall hanner der Schoul vu Schulzenheim, wou se agepaart gi waren, nach heemlech féiere konnt.

Och si waren nët als Helde gebuer gin.

Och si waren nët vu viretan zum Martyrium beruff gewiescht.

Mee wéi et néideg war, wéi et gefuerdert gouf, hu si virum onheemleche Muechtapparat vum 3. Räich Trei bekannt: “t gong fir d'Fräiheet, an et gong fir d'Land!”

Merci, Nicky!
Merci, Jeannot!
Merci, Jeng!
A Merci, Robert!

Merci, Iech alleguer aus eise Reien, déi Der Äer Trei, eis Trei, mat Äerem Liewe bezuelt hut!

Nieft Schulzenheim wir nach ze ernimmen, wéivill der demools, viru 50 Joër, versicht hun, de Preise fortzelafen, oder sech 'souguer do iwver selwer ze verstoppen.

Heiandsdo as dat, bal wéi duerch e Wonnner, gegléckt, dack och ganz a guer nët, a méi wéi emol war d'Krichsgeriicht mat alle Konsequenzen d'Follech vun esou enger patriotischer Daperkeet.

Déi, déi nët erwëscht gouwen, ware stänneg gehetzt vun de Kettenhonn, der Feldpolizei, dem SD, der SS an der Gestapo.

An de Gros vun äis souz, an der falscher Uniform, a friemem Land, an iirgendenger Kasären, an der Front, am Prisong oder am Gefaangenelager, an der Fal!

D'Heemecht war fräi.

D'Heemecht huet gefeiert an hiren neien Opbau geplant.

A mir souzen, wéi de Psalmist et seet, “an den Flüssen Babylons und weinten, wenn wir Dein gedachten, Zion”, wa mir un heem geduecht hun. Zion war fir äis eist Lëtzebuerg!

Ower et soll jo nët drëm goen, haut äis selwer hei an de Mëttelpunkt ze stellen an äis ze bedauern.

Et geet drëm, dene Merci ze soen, déi dem Land, a schliesslech och äis, d'Fräiheet erkaft an erëm geschenkt hun, wëll enges Daags as jo och fir äis wouer gin, wat an engem anere Psalm steet:

“D'Netz, an deem mer gefaange waren, as zerrass, a mir si fräi gin” – an nees heem komm.

Duerfir wëlle mer de Liewegen, an, an d'Éiwegkeet eran, allen Doudegen en déiwen, déiwe Merci soen.

Merci wëlle mer iewer och soen, dass mir, eis Generatioun, nei ufänke konnten, dass mer duurfte mat Hand uleën, fir Lëtzebuerg erëm opzebauen an aus him dat ze maachen, wat et haut as.

Fofzég Joër no der Liberatioun stin d'Lëtzebuerger, a mir mat hinnen an ënner hinnen, nët mat eidelten Hänn do!

Mir all, mee mir och, däerfen houfreg doropper sin, an all d'Strofe vum Te Deum, vum Magnificat a vum Benedictus gin nët duer, fir dee Merci a Wieder ze kleden.

Wat awer soll ëlo an Zukunft draus gin, aus eisem Land, aus eiser Heemecht?

Wat soll draus gi mar, no äis, wann och dee leschte vun äis gestuerwen as?

Dat as eng vun dene wichtege Froen, déi äis beschäftege mussen an dësem Jubiläumsjoër vun der Liberatioun.

Et gët vill Wäerter, fir déi ze liewen an och ze stierwen sêch lount, wéi eis Doudeg äis haut an Erënnung ruffen.

Et gët d'Wäerter vu Léift an Trei, vu Patriotismus a Solidaritéit, vu Wourécht a Gerechtegkeet, vu Fräiheet a Friden.

Et gët, ënner alle Wäerter, de Glaf u Gott an un d'Dignitéit vum Mënsch, et gët d'Hoffnung op Erléisung an op en éiweg Liewen.

Looss mir äis haut an hei d'Wuert gin, dass mir weider fir déi richteg Wäerter astin!

Looss mir äis drëm suergen, dass grad déi Éiwegkeetswäerter, op denen ëleng och d'Wuel vu Lëtzebuerg a vun de Lëtzebuerger steet, mar an iwvermar heiheim nët vergiess a verluer gin.

Looss mer äis duerfir d'Hand an d'Wuert gin, géint all klenglechen, klengkaréierten Egoismus.

Dat si mer äis, eisem Wee an de Joër 1940-45, a speziell 1942-45, dass si mer awer virun allem eisen Doudegen schëlleg.

Looss mer si nët verroden!

**Discours de
M. Jim Bolmer,
Secrétaire général de la
Fédération des Enrôlés
de Force,
Victimes du Nazisme,
prononcé au Monument
national de la Solidarité
luxembourgeoise,
dimanche, le
11 septembre 1994**

Wert Gäscht,
Léiw Léit alleguer!

Wann ons traditionell Journée Commémorative dëst Jor ënner dem Motto "50. Anniversaire vun der Liberatioun vu Lëtzebuerg" organiséiert as, sou huet dat scho séng Berechtigong.

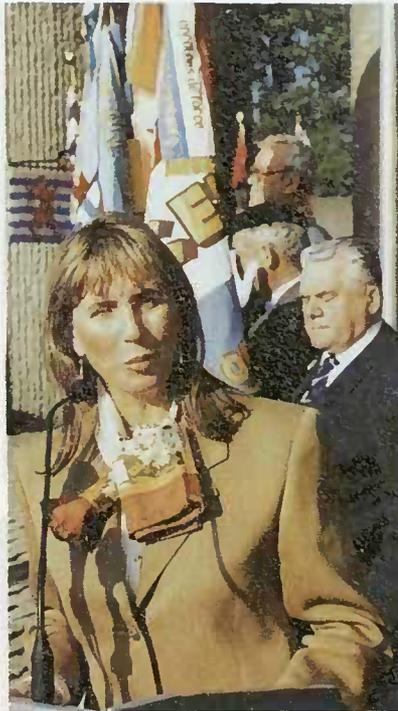
Fir un dëst Evenement ze erënnere, as déi lescht Deeg viles gesot a geschriwwen gin; dofir verzichten ech als een dien dat nët materliert huet, drop, fir an Détailler ze goen.

Mir Enrôlés de Force sin awer der Meinung, datt dësen Anniversaire einstweilen ee vun de memorabelsten an der Lëtzeburger Geschicht as, zënter Bestoe vun engem onofhängege Staat Lëtzebuerg.

Et soll ë Freedendag sin a bleiwen, ob-schon hie mat vill Blutt a Misär verbonne gouf.

Déi gepéngegt a gekniecht Natioun hat e Recht op déi onbeschreiblech Freedenausbréch, déi si de Liberatoren entgéint bruecht huet. Hinnen, den Amerikaner, bleiwt onst Land zu éiwegem Dank verpflichtet. Dat gëllt selbstverständlech och fir ons gefoltert an ermuerte Patrioten, denen hiert Udenken ëmmer erëm muss opliewe gelooss gin.

Den 10. September erënnert awer och un dat, watt ët heescht, eng bis dohin als selbstverständlech empfante Fräiheet, iwwer Nuecht vun engem iwwermäch-



Le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, Madame Lydie Wurth-Polfer pendant son discours

tegen Noper brutal eweggeholl ze kréien, an no Joren Ennerdréckung, durch déi Alliéiert erméiglecht ze kréien. Dann eréischt erkennt een de richtige Wert vun der Fräiheet an et léiert ee si respektéieren.

Et darf awer och op kee Fall vergiess gin, datt zu deem Zäitpunkt nach Dausende vun Lëtzeburger, keen Undeel un deene Libérationsfeieren haten. Zum Deel ware si an Däitschland als politesch Gefangener am Prisong oder K.Z. oder hun an engem Emsiedlungslager véigéiert, oder awer si sin als Enrôlés de Force an deene fiirchterlech kale Fronten ëm hiert Liewe gerannt. Wann mir bedenken, datt bis den 10. September 1944, ronn 900 Lëtzeburger Jongen gefall a vermésst waren –, dat waren der schon 900 zevill – an datt bis den 8. Mee 1945, dës Zuel bis op 3200 eropgaang as, da kann ee séch vierstellen, wéi merderesch a grausam déi lescht 8 Méint vun deem onséilige Krich waren.

Bei all deenen Iwwerleunge musse mir, – déi dëst onviirstellbart Stierwen wéi durch e Wonner iwwerliert hun, – ons ëmmer erëm d'Fro stellen: Firwat si, firwat nët mir oder anerer ?

Eng Fro op déi mir ni eng Antwort fannen!

Dat awer, wat mir begraff hun as, datt ët ons Aufgab, ons Missioun as, fir datt am Intérêt vun onser Geschicht an am Fortbestand vun onsem Land a sénger Kultur, dat bluddegt Affer vun onsen Dausende Komeroden, awer och vun deenen, déi séch heiheem am Ennergrond géint de Preis gewiert hun, ni vergiess darf gin.

Do leie Sënn an den Zweck vun all Journée Commémorative.

Awer d'Welt geet weider, Generatioune vergin, anerer kommen. Aus deer Erkenntnes eraus as ët fir ons e Bedierfnës, dës, ons helleg Missioun weiderzerechen an an d'Hänn vu jéngere Kräften ze léen, fir datt d'Flam vun der Erënnung ni ausgeet.

Déi lescht Joren hate mir d'Eier, hei noenen onse Staatsminister, den Här Jacques Santer, ons Chamberpräsidentin d'Madame Erna Hennicot-Schoepges an duerno onsen Aussenminister, den Här Jacques F. Poos, ze héieren, déi spontan bereet waren, fir am Sënn vun enger Relève hei op dëser Plaz, eng deementspriedend Festried ze halen.

Wéi mir dëst Joer un ons sympathesch Stadter Buergermeeschtesch, d'Madame Lydie Wurth-Polfer appelléiert hun, dës Missioun ze iwwerhuelen, huet si ouni ze zécken zougesot.

An deem Zesammenhank wëll ech nach ënnerstreichen, datt d'Madame Lydie Polfer viirbelaascht as. Hire Papp, onse Komerod, de Polfesch Camille war ee vun dene Lëtzeburger Jongen, déi nach den 12. an 13. Juli 1944 an den RAD hu missen arécken, an déi no 3 Méint, ouni heemzekommen, an d'Wehrmacht gestach gowen. Mat hinnen huet och de Camille, dee groussen Debakel, dee gezechent war vu Feier an Eisen, um eegene Leiw materliert.

Visite à Luxembourg de M. Klaus Kinkel

Le 1^{er} juillet 1994, Monsieur Klaus Kinkel, Ministre des Affaires étrangères de la République Fédérale d'Allemagne a effectué une visite de travail à Luxembourg, au cours de laquelle il a rencontré Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat et Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères.



Le Général Charlier à Luxembourg

Du 4 au 6 juillet 1994 le Général José Charlier, Chef de l'Etat-Major Général des Forces Armées Belges a effectué une visite officielle au Luxembourg et à l'Armée luxembourgeoise.

Il fut accueilli à l'aéroport de Luxembourg par le Colonel Armand Bruck, Commandant de l'Armée luxembourgeoise.

Monsieur Jacques F. Poos, Ministre de la Force Publique, a remis l'insigne du Grand-Officier de l'Ordre de Mérite du Grand-Duché de Luxembourg au Général Charlier.

Les 5 et 6 juillet le Général Charlier a visité le Centre d'Instruction Militaire Diekirch, l'Agence OTAN d'Entretien et d'Approvisionnement (NAMSA) à Capellen et diverses installations du Grand-Duché d'intérêt économique.



Le Général Charlier et M. Poos

Théâtre dansé et muet, a.s.b.l.

Le 5 juillet 1994, le Ministère des Affaires culturelles et les membres fondateurs de l'asbl *Théâtre dansé et muet* avaient invité à une présentation de la nouvelle association qui regroupe 14 instituts, écoles et associations qui s'occupent de danse et d'expression corporelle.

Les objectifs de l'asbl sont les suivants:

- la création de la plate-forme nécessaire à la promotion des arts et des métiers de la danse et du théâtre muet, en coordination avec les institutions et associations luxembourgeoises y relatifs et en coopération avec des structures similaires à l'étranger;
- la sensibilisation des jeunes au moyen d'activités scolaires et parascolaires, d'introductions au programme des théâtres, de rencontres avec les professionnels des métiers de la danse et du théâtre muet;
- la promotion des jeunes talents au moyen de stages spécialisés et de bourses

pour participer à des échanges avec l'étranger;

- la création, la production, la diffusion de spectacles;
- la constitution d'un centre de documentation chorégraphique qui transmettra toutes les informations relatives à la danse et au théâtre muet;
- le développement des systèmes de notation du mouvement et la diffusion des écritures en vue de la conservation du patrimoine chorégraphique;
- les résidences avec des chorégraphes et autres spécialistes du mouvement luxembourgeois ou étrangers pour permettre aux professionnels de la danse et du théâtre muet de se produire au Grand-Duché et à l'étranger, dans une politique générale d'échanges avec la grande région;
- l'installation de l'infrastructure nécessaire à la constitution d'un groupe professionnel au Luxembourg.

Cette asbl regroupe les institutions et groupes suivants:

- Association des Professeurs et Ecoles de Danse, asbl
- Centre luxembourgeois d'Écriture du Mouvement, asbl
- Conservatoire de Musique, Esch/Alzette
- Conservatoire de Musique de la Ville de Luxembourg
- Dance, asbl
- Conservatoire de Diekirch
- Festival Cour des Capucins, asbl
- Fleuve, asbl
- Forum des Arts, asbl
- International Ballet Association, asbl
- Ministère des Affaires culturelles
- Mosaik, asbl
- Theakiné, asbl
- Théâtre municipal d'Esch/Alzette

Elle est donc parfaitement représentative du monde de la danse professionnelle du Luxembourg et répond au vœu exprimé à la fois par la Chambre des Députés et du Gouvernement de créer une structure professionnelle pouvant donner un véritable essor à la danse au Luxembourg.

Fin de la scolarité primaire pour le Prince Guillaume

Le 8 juillet 1994 a eu lieu un point de presse avec le jeune Prince Guillaume qui a terminé sa scolarité primaire aux Ecoles Primaires de Lorentzweiler où il s'est apprêté à continuer au niveau du lycée.



Le jeune Prince et son instituteur, M. Fernand Muller



Relations audiovisuelles entre le Luxembourg et le Québec



M. Jacques Santer et Mme Liza Frulla signent le protocole d'entente.

Le 8 juillet 1994 a eu lieu au Ministère d'Etat la signature officielle du «Protocole d'entente sur les relations audiovisuelles entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement du Québec», par Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre ayant dans ses attributions le secteur audiovisuel et Madame Liza Frulla, Ministre de la Culture et des Communications et Ministre responsable de la Francophonie.

Le protocole d'entente devrait permettre d'élargir et de renforcer les échanges éco-

nomiques et culturels et surtout de favoriser le développement de la coopération audiovisuelle entre le Québec et le Luxembourg au profit de leurs industries audiovisuelles respectives. L'accueil des cinéastes sera ainsi largement facilité de part et d'autre.

Toutes les œuvres audiovisuelles de toutes longueurs et de tous formats en coproduction par des producteurs du Québec et du Luxembourg sont admis au bénéfice de ce protocole d'entente.

Des règles de procédure sont fixées par les autorités compétentes du Québec et du Luxembourg et un Comité mixte sera créé entre les deux pays afin d'appliquer le protocole en question.

Ce protocole d'entente s'intègre donc clairement dans la politique volontariste du Gouvernement luxembourgeois qui entend soutenir la production audiovisuelle et favoriser la coproduction entre les différents pays. Il y a lieu à cet effet de rappeler que le Luxembourg était un des premiers signataires de la Convention européenne sur la coproduction cinématographique du Conseil de l'Europe.

Plaques commémoratives

Le 8 juillet 1994, Monsieur Robert Goebels, Ministre des Travaux Publics, a procédé au dévoilement d'une plaque commémorative

- au rond-point Irrgarten en hommage à Monsieur Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publics de 1947 à 1951 et de 1959 à 1964;
- au pont haubané sur l'Alzette à Hesperange en hommage à Monsieur Victor Bodson, Ministre des Travaux Publics de 1944 à 1947 et de 1951 à 1959;
- au point passant sur les voies CFL à Luxembourg-Gare en hommage à Monsieur Jean-Pierre Buchler, Ministre des Travaux Publics de 1969 à 1974.

Rede von Herrn Minister Robert Goebbels anlässlich des ersten Spatenstiches der A8 Saarbrücken-Luxemburg Abschnitt AS Wellingen - AS Borg, 11. Juli 1994

Sehr geehrter Herr Bundesminister Wissmann,

Sehr geehrter Herr Minister Leinen,

Meine Damen und Herren,

Mit diesem Spatenstich fällt gewissermaßen der Startschuß für eine Straßeninfrastruktur, über die seit Jahrzehnten in unserem Großraum diskutiert wird: Die Vollendung der A8 Saarbrücken-Luxemburg.

Diese neue Straßenverbindung ist nicht jedem genehm in Luxemburg, wahrscheinlich auch nicht jedem im Saarland.

Wir kennen den Spruch: "Wer Straßen sät, wird Verkehr ernten".

Sicher: Jede neue Straße wird auch genutzt werden. Und jede neue Straße wird auch Verkehr anziehen.

Aber der Verkehr hat sich seit den fünfziger Jahren unabhängig von neuen Straßeninfrastrukturen explosionsartig entwickelt.

In Luxemburg hat das Straßennetz zwischen 1950 und 1990 um 16% zugenommen, der Straßenverkehr im gleichen Zeitraum aber um 2.300%.

Wir, und alle europäischen Staaten, haben also Verkehr geerntet, ohne viel zusätzliche Straßen gesät zu haben!

Das Resultat dieser Verkehrsentwicklung sind überfüllte Straßen, Unfälle, Staus, Umweltbelastung, Minderung der Lebensqualität für viele Mitbürger, Verluste für Wirtschaft und damit Belastung des Arbeitsmarktes.

Was tun?

Bundesminister Wissmann weiß, daß ich – mit Ihm und einigen anderen Kollegen – im Transportministerrat der Europäischen Union und bei den Transportministern der CEMT zu den unermüdlichen Fürsprechern einer Umorientierung der europäischen Transportpolitik gehöre. Wir benötigen eine Verlagerung von Straßentransporten auf Schiene oder Wasserwege, wir benötigen eine Stärkung der Bahnen und des öffentlichen Personenverkehrs. Wir benötigen mehr Kostenwahrheit, das heißt eine bessere Internalisierung der externen Kosten jedes Verkehrsträgers.

Aber man darf sich keinen Illusionen hingeben.

In parlamentarischen Demokratien ist es nicht möglich – und ich sage: es ist auch nicht wünschenswert, daß man den privaten wie den gewerblichen Automobilverkehr so stark belastet, daß nur noch Reiche oder Spesenritter sich einen Wagen leisten können.

Vor allem ist der gewerbliche wie der individuelle Mobilitätsbedarf so groß, daß die bestmögliche Organisation gemeinschaftlicher Verkehrsträger nicht alle Mo-

bilitätswünsche erfüllen kann. Selbst in relativ kleinen Räumen wie die Saar oder Luxemburg ist es nicht möglich, alle Ortschaften mit Bahn, Bus oder Tram so untereinander zu verbinden, daß man 24 Stunden am Tag und 7 Tage in der Woche nach persönlichem Bedarf von einem Punkt zu einem anderen gelangen kann.

Wenn man weiß, daß laut dem Weißbuch der EU-Kommission zur Europäischen Verkehrspolitik rund 2/3 der LKW-Fahrten in der Gemeinschaft sich in einem Radius von 50 km abwickeln, und nur 1/5 aller LKW-Fahrten über 200 km hinausgehen, erkennt man auch die Grenzen einer Umverteilung der Transporte von Straße auf Schiene oder Wasserwege.

Als logistisches Bindeglied zwischen den einzelnen Transportträgern und für die Feinverteilung aller Güter bleibt der LKW daher unerlässlich.

PKW wie LKW müssen selbstverständlich noch sicherer, sauberer und umweltfreundlicher werden.

Zum Überleben benötigt die Menschheit eine größtmögliche Rücksichtnahme auf die Belange von Natur und Umwelt. Zum Leben benötigen die Menschen Arbeit und damit eine möglichst gut funktionierende Wirtschaft. Wirtschaft lebt vom Austausch. Ohne Verkehrsinfrastrukturen ist Austausch schwer möglich.

Deshalb will die Europäische Union neue transeuropäische Kommunikations- und Verkehrsnetze schaffen. Dazu gehören auch neue Straßenverbindungen wie beispielsweise die Fertigstellung der A8.

Ich möchte mich bei der Bundesregierung und vor allem bei meinem Freund Jo Leinen dafür bedanken, daß dieses Projekt nunmehr zügig vorangetrieben wird.

Auch auf luxemburgischer Seite sind wir nunmehr so weit, daß mit der Inangriffnahme der Bauarbeiten für 1995 zu rechnen ist.

Ich habe am 27. April dieses Jahres in der luxemburgischen Abgeordnetenversammlung das Projekt betreffend Bau der Schnellstraße Luxemburg-Saarbrücken deponiert.

Kurz vorher, am 18. April 1994, unterzeichneten Bundesminister Mathias Wissmann und ich in Luxemburg den Staatsvertrag über den Bau einer neuen Moselbrücke bei Schengen, einem Ort von europäischem Symbolcharakter.

Dieser Vertrag muß noch vom Bundestag und von der luxemburgischen Abgeordnetenversammlung ratifiziert werden.

Ein entsprechender Gesetzesentwurf wurde am vergangenen 3. Juni von meiner Regierung gebilligt und an unsere legislativen Instanzen weitergeleitet.

Da die neue luxemburgische Regierung, die in den nächsten Tagen vereidigt wird, die Realisierung der Saarstraße als straßenbauliche Priorität ansieht, darf damit gerechnet werden, daß die Abgeordnetenversammlung meines Landes sich nach den Sommerferien mit diesen beiden Gesetzesprojekten positiv befassen wird.

Die Finalisierung der A8 zwischen Saarbrücken und Luxemburg ist eine europäische, sowie vornehmlich eine regionalpolitische Notwendigkeit. Für das Saarland bietet diese Verbindungsstraße neue Perspektiven Richtung Luxemburg und darüber hinaus in den Benelux-Großraum an.

Für Luxemburg ermöglicht die Saarstraße eine Befreiung vieler Ortschaften vom Transitverkehr, sowie einen besseren Zugang zu unserem Wirtschaftspartner Saar, und darüber hinaus zum süddeutschen Raum hin.

Persönlich bin ich überzeugt, daß die zunehmende europäische Integration, die Realisierung eines effektiven europäischen Binnenmarktes sich positiv für die grenzüberschreitende Zusammenarbeit in der Großregion auswirken wird. Mit der Fertigstellung der A8 Saarbrücken-Luxemburg erhält der Saar-Lor-Lux-Raum daher eine zusätzliche Lebensader.

Visite d'une délégation de la Préfecture d'Ishikawa (Japon)

Une importante délégation japonaise présidée par Monsieur Masanori Tanimoto, Gouverneur de la préfecture d'Ishikawa, a rendu visite à notre pays les 13 et 14 juillet 1994.

Ladite visite s'est déroulée dans le cadre des festivités organisées à l'occasion du vol inaugural de la société aérienne Cargolux entre le Luxembourg et l'aéroport de Komatsu situé dans cette préfecture.

La délégation a été reçue en audience par S.A.R. le Grand-Duc Héritier. Une réunion de travail a eu lieu avec Monsieur le Ministre des Transports. La délégation fut également reçue par Madame le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

Retenons par ailleurs que dans ce cadre une exposition d'objets d'art provenant de la préfecture d'Ishikawa a eu lieu les 14 et 15 juillet dans les salons de l'Hôtel Le Royal à Luxembourg.

Le Luxembourg au défilé du 14 juillet

Un détachement de l'Armée luxembourgeoise a participé au sein de l'Eurocorps au défilé du 14 juillet 1994 sur les Champs-Élysées.

Sur invitation du Président de la République Française, M. Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat et M. Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Étrangères ont assisté au défilé.

M. Jacques Santer Président désigné de la Commission des Communautés européennes

Lors du Conseil européen extraordinaire à Bruxelles, les chefs d'Etat et de Gouvernement des Douze ont désigné le 15 juillet 1994 Monsieur Jacques Santer comme successeur de M. Jacques Delors, dont le mandat à la présidence de la Commission européenne s'achève le 5 janvier 1995.

Le 21 juillet 1994, le Parlement européen s'est prononcé en faveur de M. Jacques

Santer comme Président désigné de la Commission par 260 voix pour, contre 238 et 23 abstentions.

Nous reproduisons ci-après le texte du discours, fait par M. Jacques Santer devant les représentants du Parlement européen à Strasbourg le 21 juillet 1994:

Herr Präsident,

Ich möchte Ihnen ganz herzlich für Ihre freundlichen Worte danken, die Sie an

meine Adresse gerichtet haben und Ihnen nun meinerseits für Ihre Wahl in dieses hohe Amt gratulieren. Auch möchte ich Ihnen viel Erfolg bei Ihrer Arbeit und Ihnen eine glückliche Hand wünschen bei all den Entscheidungen, die Sie zusammen mit allen Abgeordneten dieses Parlamentes in den nächsten Monaten und Jahren nehmen werden.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Membres du PE

Les circonstances qui m'ont conduit à me présenter aujourd'hui devant vous me font rappeler les paroles prononcées à cet endroit même par cette illustre grande dame que fut Louise Weiss, doyenne du Premier Parlement Européen élu au suffrage universel.

En paraphrasant cette dernière, je dirai à mon tour, que les étoiles du destin m'ont amené à cette tribune pour y connaître un honneur que je n'ai pas souhaité, mais aussi une joie très forte en l'occurrence et je cite «la joie d'une vocation de jeunesse miraculeusement accomplie».

Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, d'adresser aussi à l'ensemble des membres de ce Parlement, mes félicitations pour leur récente élection. Beaucoup siègent pour la première fois dans cet hémicycle, d'autres sont des familiers de cet endroit, et parmi eux des amis de longue date qui siégeaient déjà dans cet hémicycle alors que j'étais un des Vice-Présidents de l'Assemblée.

Par la suite, à trois reprises, les électeurs luxembourgeois m'ont désigné, pour les représenter au sein de ce Parlement. Appelé à présider le Gouvernement de mon pays, j'ai toutefois été privé de cet honneur.

A chacune et à chacun d'entre vous, je souhaite bonheur et satisfaction dans votre fonction au service de l'Europe et des peuples que vous représentez:

Notre rendez-vous d'aujourd'hui a quelque chose de particulier. Nous inaugurons en effet la procédure ancrée dans l'article 158 § 2 du Traité de Maastricht.

S'agissant d'une procédure de nomination et d'investiture entièrement nouvelle, et donc sans précédent, nous devons veiller tous ensemble à ce qu'elle soit scrupuleusement appliquée conformément à la lettre et à l'esprit du Traité. La proposition du Conseil Européen, qui vient de se tenir à Bruxelles, de me voir assumer à partir de janvier de l'année prochaine la Présidence de la Commission n'en constitue que la première étape. Cette procédure devrait aboutir en décembre à un débat d'investiture de la Commission en tant que collège.

Me faut-il ajouter que la durée des mandats respectifs du PE et de la Commission coïncident pour la première fois.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Au cours des dernières 48 heures, j'ai rencontré un grand nombre d'entre vous – ceux qui avaient voulu m'inviter, et je suis prêt à rencontrer les autres le plus tôt possible. Ces contacts m'ont été très utiles et m'ont permis de comprendre ce qui vous préoccupe le plus en ce moment, à savoir la procédure de ma désignation.



M. Jacques Santer aux côtés de MM. Jacques Delors et Helmut Kohl lors du Conseil européen extraordinaire à Bruxelles, le 15 juillet 1994

(Photo: Jean Guyaux)

Pour respectables que soient vos préoccupations à ce titre, ne vous trompez pas de débat: il ne s'agit pas d'une nouvelle joute interinstitutionnelle, il s'agit de la consultation du PE sur la personnalité désignée par le Conseil Européen.

Pensez aussi, au moment où vous vous exprimez, aux 3 pays candidats et à l'effet que produira sur leur opinion publique une querelle de procédure.

Parlons des vrais enjeux qui m'attendent et jugez-moi sur le contenu de mon message.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Sachez combien je suis conscient de l'ampleur de la tâche, redoutable à bien des égards. Cette fonction que Jacques Delors exerce depuis bientôt dix ans avec une intelligence, un courage et une détermination peu communs, ne saurait se concevoir en dehors des deux autres institutions que sont le Parlement et le Conseil et avec lesquelles la Commission doit travailler.

Votre concours, Mesdames, Messieurs, me sera dès lors très précieux, notamment au regard des grandes échéances auxquelles nous sommes confrontés.

Je ne peux pour d'évidentes raisons vous présenter dès à présent un programme. Ce dernier ne sera arrêté qu'à la fin de l'année, il le sera collectivement par l'ensemble des membres de la nouvelle Commission.

Aujourd'hui, je me présente devant vous avec des convictions nourries par une longue expérience au niveau européen. Tout au long de ma vie publique, j'ai eu l'ambition d'apporter ma propre contribution à l'édifice européen.

C'est dans la continuité de cette ambition que je souhaite vous parler des grands axes autour desquels s'articulera mon action future et des efforts qu'elle exige pour les réaliser.

Me faut-il rappeler dans ce contexte qu'au Luxembourg, terre natale de Robert Schuman où ce dernier a grandi, la construction européenne apparaît comme une évidente nécessité. Mon pays, en particulier, a toujours vu dans l'unification européenne non une option parmi d'autres, mais la seule réponse aux démons du passé. Je vous le dis avec d'autant plus de force à l'heure de la renaissance de l'Europe des tribus. C'est avec une détermination sans faille que nous devons combattre le réveil des nationalismes, de la xénophobie et du racisme.

A partir du diagnostic que je porte sur la présente situation de l'Union Européenne, je conçois mon action à la tête de la future Commission autour de trois axes principaux:

1. La reconquête de nos opinions publiques avec l'ambition de les convaincre que la construction européenne demeure une nécessité incontournable;
2. La recherche d'une nouvelle croissance sans laquelle le chômage endémique qui mine nos sociétés ne pourra être érayée;
3. La relance du processus d'intégration.

La reconquête de nos opinions publiques

En ce qui concerne l'opinion publique je décèle en particulier, à travers le récent scrutin européen, un paradoxe qui est aussi l'expression d'un profond désarroi:

- d'une part, nos citoyens veulent plus d'Europe pour répondre à leur besoin de sécurité à l'intérieur de l'Union comme à l'extérieur de celle-ci;
- d'autre part, ils souhaitent moins d'Europe dès lors qu'ils se sentent envahis par des textes et des dispositions à l'élaboration desquels ils n'ont généralement pas pris part et que très souvent ils ne comprennent pas.

Or, une Union qui ne répond pas aux attentes de nos peuples risque de connaître tôt ou tard des blocages insurmontables. Ne faut-il pas reconnaître que notre construction s'est faite jusqu'à présent sans la participation active et quotidienne de nos citoyens. On peut s'interroger dès lors si la méthode suivie depuis plus de quarante ans qui a consisté à réserver l'initiative de la construction européenne aux seuls acteurs immédiats n'a pas trouvé ses limites. Comme on a à juste titre pu écrire récemment, l'Europe a dépendu strictement de l'émetteur: il faut aujourd'hui se mettre à l'écoute de l'autre côté, celui du récepteur, c'est-à-dire nos citoyens.

C'est faire preuve de modestie que de reconnaître cet état de choses. En même temps, ce constat nous invite à adapter la méthode, si nous voulons réduire l'écart grandissant entre les institutions de l'Union et nos opinions publiques.

Concrètement, pour mieux agir, il faut s'attaquer résolument à l'écran de messages codés et de règles complexes que diffusent nos institutions. Cependant, les principes à la base de l'Union gardent leur validité: le problème, c'est qu'ils manquent de visibilité. La bonne entente, les libertés acquises à travers le marché intérieur, la protection de l'environnement, le développement durable et soutenable et d'une manière générale le mariage d'intérêts - *Interessenausgleich* - comme principes de base pour la convivialité entre Etats membres et entre les multiples régions de l'Union et ses millions d'habitants ne sont pas à remettre en cause.

En revanche, trop grande apparaît la distance entre le pouvoir politique européen et le citoyen: trop diffuse est également l'image que ce dernier est en mesure de percevoir. Il faut se rappeler que le pouvoir politique de l'Union n'est qu'en partie représentée par les Institutions européennes et moins encore par la seule Commission. L'essentiel du pouvoir de décision relève des gouvernements nationaux. Il appartient dès lors au Parlement Européen, mais aussi aux Parlements nationaux, de réduire la distance entre les gouvernants et les gouvernés.

Le Traité d'Union offre des voies importantes pour renforcer le caractère démocratique de notre entreprise commune. Il est souhaitable que le Parlement exploite ce potentiel au maximum. Parmi les éléments qui comptent dans ce contexte,

- je citerai d'abord le renforcement de la transparence de nos procédures décisionnelles. La Commission a d'ores et déjà pris le devant pour permettre aux citoyens d'avoir accès à ses dossiers et documents;
- en second lieu, je mentionnerai le principe de subsidiarité qui nous enseigne que les compétences de l'Union ne se présument pas. Ce même principe doit nous conduire à procéder systématiquement à une évaluation des coûts et des bénéfices de toute action communautaire, de son impact sur l'emploi et la compétitivité.

Appliquer la subsidiarité, c'est encore tout simplement mais fondamentalement se concentrer sur l'essentiel. Qu'il me soit permis d'ajouter, si besoin est, que le principe de subsidiarité ne saurait juguler le pouvoir d'initiative que les Traités réservent à la Commission pas plus qu'il ne saurait porter atteinte ni aux équilibres institutionnels, ni à l'acquis communautaire.

Avec des objectifs mieux identifiés conjugués avec des procédures facilement identifiables, nous serions mieux en mesure de vaincre l'apathie de nos citoyens vis-à-vis de l'Europe. Dès lors, que les institutions regagnent progressivement la confiance de ceux au bénéfice desquels elles ont été créées, je considère que nous retrouverons notre marche en avant.

La recherche d'une nouvelle croissance

Ceci m'amène à mettre en évidence l'urgent besoin de prendre en charge les vrais problèmes parmi lesquels celui qui préoccupe le plus nos citoyens: je veux parler de l'emploi et partant du chômage endémique qui mine les fondements mêmes de nos sociétés.

Si les analyses convergent largement, l'action réellement entreprise pour réduire de façon substantielle le niveau de chômage intolérable, manque encore de conviction et de profondeur. Tout un chacun reconnaît que l'Union comme les Etats membres se doivent de faire collectivement face à ce défi: chacun à son niveau, mais de façon efficace et cohérente. Une stratégie pour lutter résolument contre le chômage, créer des conditions d'une meilleure compétitivité, relancer une croissance durable et non-inflationniste. Toutes ces pistes sont consignées à présent dans la stratégie du Livre Blanc.

Compte tenu des intentions du PE de créer une commission temporaire chargée de l'emploi, je compte donner un poids équivalent à cette préoccupation au sein du futur collège.

Nous devons rapidement traduire dans les faits ce plan d'action, décidé à Bruxelles et confirmé ces jours-ci à Corfou. Je me suis naturellement associé à la volonté de tous ceux qui souhaitent de premiers résul-

tats concrets lors du Conseil Européen à Essen, en décembre prochain. A défaut, la crédibilité même de cette stratégie serait remise en cause.

Pour réussir, trois éléments me semblent indissociables:

- D'abord, la reprise de l'activité économique. Certes, elle se confirme, mais elle ne suffira pas à elle seule pour réduire de façon substantielle et le niveau actuel de 18 millions de chômeurs, et les problèmes les plus aigus des déshérités, comme des exclus dans nos sociétés.

L'adaptation structurelle, l'adaptation du marché et de l'organisation du travail et le changement de société par l'émergence d'une nouvelle révolution technologique, celle qui nous conduit à la société de l'information, doivent aller de pair;

- Ensuite, le marché unique. On peut dire qu'il existe et fonctionne. Il n'en reste pas moins que l'économie européenne et les citoyens de l'Union sont encore loin de tirer tous les avantages de ses potentialités.

La préparation à la 3^e phase de l'Union Economique et Monétaire constituera une contribution essentielle dans ce contexte. Ceux qui me connaissent, savent aussi combien je suis attaché à la convergence dans le strict respect des critères convenus pour le passage vers la 3^e phase et l'instauration de l'Ecu comme monnaie unique.

Une telle perspective est de nature à favoriser les investissements et la production, conditions et sources de nouveaux emplois. La vraie richesse de ce que l'on appelle ailleurs le «vieux continent» repose en premier lieu sur le savoir-faire et la qualité du travail de nos citoyens. Il faudra davantage investir dans les ressources humaines, pour valoriser ce capital.

Au-delà, je suis convaincu que le fonctionnement du grand marché doit être soutenu par le maillage des grands réseaux transeuropéens, une entrée décidée dans la société de l'information, le respect de notre environnement - notre bien commun le plus précieux - le développement rural qui en est le corollaire et, enfin, la solidarité des différentes régions de l'Union dans l'optique d'une plus grande cohésion.

Un dernier élément que je voudrais mettre en exergue tient à ce que l'on appelle communément l'adaptation du modèle de l'économie sociale. Qu'il soit très clair pour tout un chacun d'entre vous - je l'ai du reste affirmé avec force lors du Conseil Européen de Copenhague - que je demeure fermement attaché au modèle social européen. Il s'agit là d'un fondement incontournable de nos sociétés. Je ne pourrais

m'associer à sa remise en cause.

— Enfin, troisième facteur indispensable pour retrouver la croissance, la compétitivité internationale. La grande avancée dans la libéralisation du commerce obtenue à travers la conclusion de l'Uruguay Round devra se traduire à travers le rôle moteur que notre Union devra tout légitimement revendiquer dans le cadre de la future organisation mondiale du commerce.

La géographie du commerce mondial s'est élargie. A l'horizon de l'an 2000, l'économie mondiale connaîtra 4 grands acteurs: l'Amérique, l'Europe, le Japon et l'Asie du Sud-Est. Ce sera un monde plus complexe, avec davantage d'acteurs. Il appartient à la future Commission d'assumer ses responsabilités dans ce contexte nouveau.

Adversaire décidé d'une Europe forteresse, je suis pleinement conscient des difficultés sociales que l'ouverture de nos marchés, notamment dans certains secteurs, est de nature à engendrer.

Il nous faut donc nous préparer à temps à cette nouvelle donne internationale et mieux expliquer à nos opinions publiques notre action.

La relance du processus d'intégration

Au-delà des pistes pour entrer dans le 21^e siècle, le 3^e défi majeur sera la relance du processus d'intégration.

Dans ce contexte, la préparation de notre construction économique et politique à l'échelle du continent revêt une première priorité.

Depuis le Conseil Européen de Copenhague et tout récemment à Corfou, la question n'est plus de savoir, si l'Union sera élargie ultérieurement, mais quand et sous quelles conditions. Il y va de l'intérêt même de la stabilité en Europe.

Notre Union ne peut pas constituer un îlot de prospérité entouré d'un océan, où les conditions de vie sont nettement moins favorables. Les débats politiques chez nos partenaires de l'Est et du Sud, aussi bien que la problématique de l'immigration, nous le rappellent avec force.

Il s'agira pour l'essentiel d'aider les pays voisins à se préparer, pour les uns à l'adhésion, pour d'autres à un partenariat exemplaire. La présente Commission vient ces jours-ci de faire part de ses premières réflexions en ce qui concerne les pays d'Europe centrale et orientale. Elle a fait de même pour nos voisins du bassin méditerranéen.

Des choix cruciaux se précisent immanquablement: support macro-économique, dimension de nouveaux transferts financiers sous l'impératif de la cohésion, fonctionnement de la politique agricole commune réformée, ou encore ouverture et li-

béralisation progressive de nos marchés dans les secteurs dits sensibles.

A ces exigences, il convient d'ajouter la participation progressive des pays d'Europe Centrale et Orientale à nos activités, en matière de politique étrangère, comme à celles qui ont trait aux affaires intérieures et de justice.

En attendant, il nous faut rapidement baliser la voie de l'adhésion pour que cet objectif garde sa crédibilité. Cette voie sera longue et difficile. Elle est toutefois inévitable. Il faut reconnaître que l'Union n'est pas encore prête pour les accueillir, pas plus que les pays d'Europe centrale et orientale ne sont en mesure de supporter le "choc" d'une pleine adhésion.

Ceci m'amène à parler de 1996 et plus particulièrement de la Conférence Intergouvernementale prévue dans le Traité de Maastricht. Je voudrais à cet égard, me féliciter que le Parlement Européen, comme j'en avais exprimé le souhait voici trois mois avec mes collègues néerlandais et belge, participe à la préparation de cette Conférence.

Précisément, pour ce qui est de cette préparation au niveau des représentants personnels, je souhaite qu'avec le concours des représentants de ce Parlement, et sur base des rapports que les institutions auront établis entretemps, des pistes et surtout des options puissent être dégagées.

Il y va, selon moi, du cap que nous devons prendre en cette fin de siècle. Il serait essentiel que les options et orientations dégagées fassent l'objet de larges débats, non seulement ici dans cette enceinte, mais également dans tous nos Etats membres.

Nos Parlements nationaux devraient, eux aussi, se prononcer sur les options et orientations dégagées avant la négociation proprement dite.

Un des futurs Commissaires devrait être chargé de ce dossier d'importance cruciale.

Quant au contenu même de cette Conférence, laissez-moi vous dire que son succès sera d'abord et avant tout fonction des ambitions communes que nous sommes en mesure de nous fixer pour l'avenir.

L'efficacité des mécanismes décisionnels et des institutions, pour importante qu'elle soit, doit à mes yeux être considérée à la lumière des objectifs nouveaux que nous assignons à notre processus d'intégration.

Il faudra très certainement examiner nos structures et nos méthodes de travail dans la perspective d'une Union capable de décider une fois élargie vers l'Est et vers le Sud. La future Commission Européenne assumera pleinement son rôle. Je vous en donne l'assurance, d'abord dans le rapport qu'elle soumettra au groupe de préparation et plus tard, lors des travaux de la Conférence elle-même.

Une autre condition du succès de cette Conférence sera le renforcement de la démocratie dans notre Union et singulièrement la nature de ses rapports avec nos citoyens.

Une attention particulière doit être donnée au rôle législatif du Parlement Européen. Pour ce qui est de la procédure de co-décision, il faudra, sans nul doute élargir son champ d'application et réexaminer ses modalités.

Le 3^e objectif de cette Conférence consistera, à mes yeux à examiner dans quelle mesure les politiques et formes de coopération instaurées par les Traités devraient être révisées. Ceci s'applique notamment à la politique étrangère et de sécurité commune (la PESC) et à la coopération dans le domaine de la justice et des affaires intérieures.

Il me semble que, dans l'immédiat, il faut essayer de mieux faire fonctionner ces politiques. Je constate que le Conseil Affaires Générales de cette semaine a fait siennes ces critiques. N'oublions pas que nos citoyens sont intéressés à une politique étrangère forte et cohérente, ainsi qu'à une coopération accrue dans des domaines tels que la libre circulation des personnes, le contrôle de l'immigration, l'intégration des étrangers dans nos sociétés, la lutte contre le terrorisme, contre la drogue et contre le crime organisé.

L'expérience de la politique étrangère et de sécurité commune, depuis l'entrée en vigueur du nouveau traité, a démontré la difficulté réelle que constitue une séparation, il faut le souligner, souvent artificielle, des composantes économiques et politiques dans les relations extérieures de notre Union.

Il s'agit de mieux assurer la cohérence et l'efficacité de l'action globale externe de l'Union.

La Conférence Intergouvernementale 1996 devra immanquablement se pencher sur ce problème.

Pour ce qui est de la sécurité et de la défense, il faut admettre que la situation a nettement évolué, depuis la CIG de 1991.

Le sommet de l'Otan de janvier 1994 a confirmé l'idée d'une identité européenne propre en matière de sécurité et de défense. L'UEO se trouve désormais confrontée à de nouvelles opportunités. La CIG de 1996 sera un rendez-vous crucial pour la définition d'une politique de sécurité et de défense commune.

Que constatons-nous?

L'Union européenne est encore très loin de pouvoir peser autant qu'il le faudrait sur la scène internationale, il lui manque non seulement une cohésion politique suffisante, mais aussi des capacités d'influen-

ce et des moyens d'intervention, notamment militaires.

Il est urgent de corriger cette faiblesse structurelle dans un monde, où la géopolitique, longtemps figée dans l'affrontement est/ouest, se redéfinit de façon accélérée et où les facteurs d'instabilité et de déstabilisation se multiplient. S'en tenir au statu quo serait nous condamner à l'impuissance. Un changement de rythme et de méthode s'impose. L'Union européenne doit se doter au plus vite d'une véritable capacité d'analyse des problèmes de sécurité internationale au regard de ses intérêts et de ses valeurs. Elle doit ensuite être en mesure de décider des actions et des politiques combinant tous les moyens requis: économiques, techniques, financiers, diplomatiques et militaires.

Pour progresser, il nous faut travailler de façon pragmatique, notamment au niveau de l'UEO. C'est aussi, et peut-être à cette condition, que notre union pourra assurer un rôle et des responsabilités accrues dans le monde.

Conclusion

Monsieur le Président,

Les trois axes que je viens d'assigner à mon action de futur Président de la Commission représentent un énorme chantier pour l'ensemble des institutions de l'Union.

Me faut-il souligner que si votre Parlement donne son soutien à ma désignation comme futur Président de la Commission, c'est dans un esprit de coopération confiante avec lui que je compte assumer ma tâche:

- la Commission sera dirigée, et ce dans le souci de promouvoir les intérêts de tous les citoyens de notre Union;
- elle respectera l'équilibre institutionnel et les prérogatives de chacune des institutions conformément à la lettre et à l'esprit des traités;
- enfin, elle travaillera dans le respect des finalités politiques de notre Union et oeuvrera en faveur d'une Union sans cesse plus étroite entre les peuples qui la composent, dans le respect de l'identité nationale de ses Etats membres.

Monsieur le Président,

Mon engagement est de tout entreprendre avec détermination et énergie pour qu'à travers ce fragile et magnifique objectif, 370 millions d'Européens deviennent les acteurs de leur destin commun.

M. Marc Fischbach à Schwerin

Le ministre Marc Fischbach a participé à une rencontre informelle des ministres de l'Education et de la Recherche de l'U.E. qui se sont réunis les 18 et 19 juillet 1994 à Schwerin en vue de discuter de plusieurs sujets ayant trait à la formation et à la recherche particulièrement mis en évidence par le Livre Blanc de la Commission Européenne.

Dans ce contexte, les ministres se sont penchés entre autre sur le rôle stratégique de l'éducation professionnelle. Marc Fischbach a présenté les efforts de réforme mis en oeuvre au Grand-Duché au cours des 5 dernières années, efforts qui visaient le développement de la culture technologique, la promotion des qualifications de base et l'adéquation aux conditions du marché du travail. Il a félicité la présidence allemande d'avoir mis le sujet de l'éducation professionnelle à l'ordre du jour de cette réunion soulignant ainsi que l'enseignement et la formation exigent une plus grande convergence. Il a également invité la présidence à faire le point de toutes les actions menées en la matière au niveau européen afin que les axes de réflexion se dégagent qui pourraient constituer la base du travail des années à venir.

En matière de recherche, les travaux se sont concentrés sur les aspects de la promotion de la relève scientifique et technique au niveau communautaire, notamment par la stimulation d'échanges de jeunes chercheurs entre Etats-membres. A cet égard, Marc Fischbach a souhaité une meilleure coordination des différents programmes nationaux et communautaires. Il a également souligné l'importance d'une implication plus efficace du secteur privé et d'une meilleure prise en compte des besoins de l'industrie.

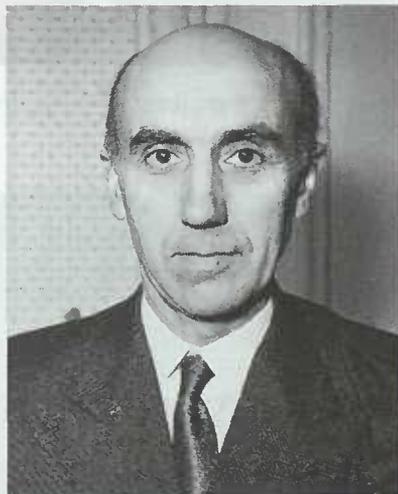
Mme Jacobs au Conseil «Agriculture»

Le Conseil des Ministres de l'Union Européenne «Agriculture» s'est réuni à Bruxelles les 18 et 19 juillet 1994.

Le Gouvernement y était représenté par Madame Marie-Josée Jacobs, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Dé-

veloppement Rural. La réunion a été consacrée principalement à la discussion des propositions de la Commission concernant la fixation des prix des produits agricoles.

Décès de Monsieur Emile Schaus, ancien ministre



M. Emile Schaus

Le 21 juillet 1994 est décédé à Luxembourg, Monsieur Emile Schaus, ancien ministre, à l'âge de 91 ans.

Monsieur Emile Schaus est né le 12 février 1903 à Reimberg-Bettborn. Après ses études au Lycée classique de Diekirch, il se consacra aux études des lettres aux Universités de Paris, Munich et Berlin. Il devint docteur en philosophie et philologie en 1929 et il fut ensuite, de 1929 à 1935, professeur au Lycée classique de Diekirch, et,

de 1935 jusqu'à sa destitution par l'occupant nazi en décembre 1941, professeur à l'Athénée de Luxembourg.

Détenu politique dans les camps de concentration à Wittlich, Hinzert et Dachau de 1941 à 1942, il fut déporté à Ehrenbreitstein jusqu'en août 1944. Après la Libération, Monsieur Schaus devint Membre de la Chambre Consultative (1945), fut élu Conseiller communal de la Ville de Luxembourg en 1951 et devint Echevin de la Ville de Luxembourg en août 1958.

A la suite des élections générales du 1er février 1959 il a été nommé Ministre de l'Agriculture, de l'Education Nationale, de la Population et de la Solidarité Sociale, fonctions qu'il occupa du 2 mars 1959 au 15 juillet 1964.

Elu sur la liste du Parti Chrétien-Social dans la circonscription Est, Monsieur Schaus devait siéger à la Chambre des Députés de 1964 à 1968. En octobre 1968 il décida de se retirer de la politique active. Monsieur Emile Schaus fut aussi membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale ainsi que du Parlement européen. Comme journaliste et écrivain, Monsieur Emile Schaus avait publié de nombreux articles et ouvrages.

Mme Delvaux à Ludwigsburg

Les 22 et 23 juillet 1994 Madame Mady Delvaux-Stehres, Ministre des Transports, sur invitation de Monsieur Matthias Wissmann, Ministre des Transports de l'Allemagne, a participé à une réunion informelle des Ministres des Transports de l'Union Européenne, qui a eu lieu à Ludwigsburg. Les Ministres ont examiné les sujets suivants:

- La télématique dans les transports
- L'application uniforme du droit communautaire dans le secteur des transports
- La politique ferroviaire.

Le Luxembourg à la Fête nationale belge

Sur invitation du Gouvernement belge le Ministre de la Force publique Alex Bodry a participé le 21 juillet 1994 à Bruxelles aux cérémonies de la célébration de la Fête Nationale.

L'armée luxembourgeoise, dans le cadre des activités de l'Eurocorps, a pris part au défilé des troupes avec un détachement de 3 officiers, 5 sous-officiers, 22 volontaires et 8 véhicules du type Hummer. Le chef du détachement a été le major Alain Duschene. Le Colonel Armand Bruck, Commandant de l'Armée luxembourgeoise a assisté également à la cérémonie.

Premier prêt global de la BEI en faveur des PME luxembourgeoises

La Banque européenne d'investissement (BEI) accorde à la Société nationale de crédit et d'investissement (SNCI Luxembourg) son premier prêt global au Luxembourg. Ce prêt, d'un montant de 200 millions LUF (5 millions d'écus), est destiné à favoriser le financement d'investissements de PME des secteurs de l'artisanat, de l'industrie et des services connexes. La convention de financement a été signée, ce 2 août, par MM. Romain Bausch, Président du Conseil d'Administration de la SNCI et Corneille Bruck, Vice-président de la BEI.

La BEI, institution financière de la Communauté européenne, soutient l'activité des petites et moyennes entreprises par l'octroi de ses prêts globaux à des banques et institutions financières. Celles-ci, largement implantées et proches des PME, les réallouent, dans les devises de leur choix, à des entreprises répondant à certains critères déterminés (taille de l'entreprise, coût du projet d'investissement, montant des actifs nets, critères de localisation sectorielle ou géographique dans certains cas). Quelque 130 établissements finan-

ciers en Europe sont allocataires de prêts globaux; ils ont financé, sur fonds BEI, plus de 36 000 projets de PME au cours de ces cinq dernières années.

Bonification d'intérêt pour les PME créatrices d'emplois

Une partie de ce prêt global servira de base à l'introduction du mécanisme de financement bonifié, instauré dans le cadre de l'initiative européenne de croissance et mis en oeuvre par le biais des prêts globaux de la BEI. Les projets de PME des

secteurs industriel et artisanal, qui seront créateurs d'emplois au Luxembourg, pourront bénéficier, par l'intermédiaire de la SNCI, d'une bonification de 2 % l'an pendant 5 ans. Celle-ci, calculée sur un montant maximum de 30 000 écus par emploi créé, prendra la forme d'un versement unique de 3 000 écus. Cette somme, prise en charge par le budget des Communautés européennes sera versée après vérification de la création effective de l'emploi.

M. Spielmann nouveau Procureur Général d'Etat

Le 29 juillet 1994, Monsieur Marc Fischbach, Ministre de la Justice, a procédé à l'assermentation du nouveau Procureur Général d'Etat, Monsieur Alphonse Spielmann.

L'assermentation a eu lieu en présence de l'ancien Procureur Général, Monsieur Camille Wampach.



M. Spielmann avec, à ses côtés, le Ministre Marc Fischbach et Monsieur Camille Wampach

Visite à Luxembourg du Premier Ministre d'Islande

Le 27 juillet 1994, le Premier Ministre d'Islande, Monsieur David Oddsson a effectué une brève visite de travail à Luxembourg pour y rencontrer son homologue

Monsieur Jacques Santer et Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères.



M. Santer et son homologue islandais

Signature d'un protocole entre le Luxembourg et le Nicaragua

S.E. Monsieur Roger Quant Pallavicini, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Nicaragua, et Monsieur Georges Wohlfart, Secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires Etrangères, du Commerce Extérieur et de la Coopération, ont signé le 10 août 1994 au Ministère des Affaires Etrangères un protocole d'accord entre les deux pays relatif au projet intitulé «renforcement des écoles normales au Nicaragua».

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'Accord général de coopération entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République du Nicaragua signé le 15 avril 1994. Il comporte trois grands volets:

- accroître la capacité d'accueil des écoles normales en agrandissant et réhabilitant les écoles de Manuaga, Jinotepe et Juigalpa, ainsi qu'en reconstruisant les écoles d'Esteli, de Puerto Cabezas et de Bluefields,



Lors de la signature du protocole Luxembourg-Nicaragua

- améliorer l'offre de formation des écoles normales en fournissant un appui technique aux responsables du Ministère de l'éducation, en vue de la formulation, de l'évaluation et de l'exécution de projets d'innovation éducative,
- améliorer la capacité de gestion admi-

nistrative des responsables des écoles normales et du Ministère de l'Education dans le domaine des internats.

La contribution du Luxembourg s'élève à 210 millions de francs luxembourgeois répartis sur 3 exercices budgétaires.

“Vienna Creativa”

Eine Initiative der Stadt Wien und des Wiener Tourismusverbandes in Kooperation mit und unter der Schirmherrschaft des Luxemburger Kulturministeriums und der Stadt Luxemburg.

Sie umfaßte die Ausstellungen “Vienna Creativa” und “Zu Papier Gebracht”, sowie drei Kulturveranstaltungen im Zeitraum 11. August bis 23. September 1994.



Monsieur Jacques Santer en conversation avec le Dr. Helmut Zilk, Bourgmestre de la Ville de Vienne

Ex-Birmanie: Erna Hennicot-Schoepges intervient en faveur de prisonniers politiques

La présidente de la Chambre des députés, Madame Erna Hennicot-Schoepges, est intervenue le 11 août 1994 auprès du gouvernement de Myanmar (ex-Birmanie) en vue d'obtenir la libération immédiate et inconditionnelle de Madame Aung San Suu Kyi, dirigeante de la Ligue nationale pour la démocratie et Prix Nobel de la Paix en 1991, se trouvant en résidence surveillée depuis le 20 juillet 1989, de M. U Kyi Maung, parlementaire élu, condamné à deux peines de dix ans d'emprisonnement en 1990 et en 1991, de M. Aung Khin Sint, également parlementaire élu, condamné à une peine de vingt ans de détention en octobre 1993, ainsi que d'autres parlementaires élus détenus, du seul fait d'avoir exercé leurs libertés d'expression et d'association.

Madame Hennicot-Schoepges a rappelé aux responsables politiques birmanais l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et les a priés instamment de respecter cette Déclaration et d'ordonner la libération immédiate et inconditionnelle des personnes en question.

M. Clay Constantinou, nouvel Ambassadeur des Etats-Unis

M. Clay Constantinou, nouvel Ambassadeur des Etats-Unis est arrivé à Luxembourg le 21 août 1994, accompagné de son épouse Eileen et de ses deux enfants, Jennifer et Dan.

Il fut accueilli à l'aéroport de Luxembourg par M. Yves Spautz, Chef du Protocole Adjoint près du Ministère des Affaires Etrangères ainsi que de M. William T. Harris, Chargé d'Affaires de l'Ambassade des Etats-Unis à Luxembourg.

President Clinton names Clay Constantinou as ambassador to Luxembourg

Mr. Constantinou is a member of the regional law firm of Wilentz, Goldman & Spitzer in Woodbridge, New Jersey. He concentrates his practice in the areas of corporate banking, public finance and ad-

ministrative law. In addition to his legal career, he has served as a Commissioner of the New Jersey Turnpike Authority, as Vice Chairman/Commissioner of the Essex County Utilities Authority and as a Member of the Board of Directors of HMO Blue, a division of Blue Cross Blue Shield of New Jersey.

Born in New York City in 1951 of Greek Cypriot immigrants, Mr. Constantinou moved to Cyprus at age two and remained there until 1968 when he returned to the United States. He earned a B.A. from Jersey City State College in 1973, and a J.D. from Seton Hall University School of Law in 1981. While establishing a law practice, he began studying for an LL.M which he received from New York University Graduate School of Law in 1987.

Mr. Constantinou is a member of the Board of Directors of Jersey City State College Development Fund. In 1991, he was presented with the Distinguished Alumnus Award from Jersey City State

College. He was also inducted into the College's Athletic Hall of Fame for soccer and tennis.

Mr. Constantinou and his wife, Eileen, have two children, Jennifer, 11, and Dan, 10.

Décès de Manfred Wörner

Télégramme de condoléances du gouvernement luxembourgeois

«Les membres du gouvernement viennent d'apprendre avec émotion la nouvelle du décès de Monsieur Manfred Wörner, secrétaire général de l'OTAN.

Ils s'empressent d'exprimer à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, que Monsieur Wörner a servi depuis 1988, avec compétence et dévouement, et au niveau de responsabilité le plus élevé, leurs sincères condoléances.»

XXI^e Congrès International de Généalogie et d'Héraldique



Les responsables des deux expositions historiques

Le XXI^e Congrès International de Généalogie et d'Héraldique qui s'est déroulé au Cercle Municipal de Luxembourg du 28 août au 3 septembre 1994 a été un plein succès dans le sens que quelque 250 participants, en grande majorité des étrangers des 5 continents, s'étaient inscrits, ce qui représente une centaine de personnes de plus qu'aux congrès précédents d'Uppsala et d'Innsbruck. Les congressistes ont suivi les 80 communications scientifiques dans deux sections parallèles. Les deux sujets scientifiques choisis furent: La Ville

et ses habitants: aspects généalogiques, emblématiques et héraldiques ainsi que Emigration et Immigration avec leurs aspects généalogiques et démographiques. Les actes du Congrès de Luxembourg seront publiés au cours de l'année 1995.

Parallèlement à ce grand Congrès qui a lieu tous les deux ans, avaient lieu deux expositions historiques.

La première exposition était intitulée «Héraldique et Généalogie au Luxem-

bourg»: Conçue par l'éminent héraldiste, le docteur Jean-Claude Loutsch, auteur de l'Armorial du Pays de Luxembourg, elle a été réalisée grâce à l'appui du Ministère des Affaires culturelles et des instituts culturels respectifs.

Aux Archives nationales (plateau du Saint-Esprit) furent exposés des sceaux et des moulages de sceaux de nos princes et bourgeois du haut moyen âge, des chartes, des ex-libris armoriés, des reliures et des armoriaux, ainsi que des preuves de noblesse splendidement enluminées sur parchemin. Un manuscrit héraldique ayant appartenu au gouverneur-comte Jean-Frédéric d'Autel (+ 1715) a été spécialement prêté pour cette exposition par la «Stadtbibliothek» de Trèves. Ce manuscrit comme d'autres pièces provenant de la Bibliothèque de S.A.R. le Grand-Duc ou des Archives de l'Etat d'Arlon n'ont pas encore été exposés au Luxembourg avant cette exposition.

Le deuxième volet de cette exposition «Héraldique et Généalogie au Luxembourg» était plus originel et moins classique et se déroula au Musée national d'Histoire et d'Art (Marché-aux-poissons) à Luxembourg. Conçue et réalisée par la même équipe que celle aux Archives, cette exposition montrait «in situ», c'est-à-dire en les laissant à leurs emplacements muséologiques habituels, les objets héraldiques et généalogiques de notre Musée national, tout en établissant un cata-

logue exhaustif. Le visiteur a trouvé donc, au gré de sa promenade à travers les salles du musée, des étiquettes spéciales marquant par-ci et par-là des taques, des pierres tombales, des tableaux à l'huile, les porcelaines et objets céramiques ... portant des armoiries. Le catalogue de l'exposition fournit de plus amples explications et des illustrations de toutes ces catégories d'objets.

L'exposition à la Salle Mansfeld intitulée «Ermesinde – Mémoire des générations» a été conçue et réalisée par les Amis de l'Histoire Luxembourg (MM. Paul Margue et Jean-Claude Muller) en collaboration avec la Bibliothèque nationale, les Archives de la Ville de Luxembourg et le CLUDEM auprès du Centre universitaire. Organisée à l'occasion du Congrès international de généalogie et d'héraldique, cette exposition de chartes, de tableaux et de livres parlant d'Ermesinde, de son affranchissement de la Ville en 1244 et de sa sépulture à Clairefontaine commémorait le 750^e anniversaire de l'octroi de la charte de franchise par la comtesse Ermesinde aux bourgeois de Luxembourg.

Un catalogue de 106 pages (maintes illustrations dont une vingtaine en couleurs) en langue française a été édité pour expliquer ces expositions au public et dans l'optique d'en garder l'acquit scientifique après la fin inévitable des expositions. La partie «Héraldique et Généalogie» du catalogue (76 pages) est un véritable inventaire scientifique des objets héraldiques et généalogiques de nos instituts culturels luxembourgeois et gardera longtemps son utilité pour les chercheurs. Le texte est signé Jean-Claude Loutsch, la mise-en-pages est de J.-Cl. Muller. La partie «Ermesinde» (32 pages) du catalogue présente un recueil de textes et de citations qui illustrent comment nos historiens et poètes ont vu et représenté l'image presque mythique de la comtesse Ermesinde à travers les siècles. Ce volet se termine dans le catalogue par deux articles scientifiques de MM. Michel Pauly et René Klein qui redressent certaines erreurs à propos d'Ermesinde et de son action politique.

Héraldique et généalogie au Luxembourg (texte du docteur Jean-Claude Loutsch, auteur de l'Armorial du Pays de Luxembourg, 1974)

Comme dans à peu près tous les pays, jusqu'à une époque relativement récente, la généalogie n'était pratiquée que par des amateurs soucieux de se trouver des ascendances et des alliances illustres ou flatteuses. Avec quelque retard par rapport à l'Allemagne ou la Suisse, ou même la France, les Luxembourgeois ont pris un intérêt croissant à cette science depuis une vingtaine d'années, concrétisé par la création de l'Association de Généalogie et d'Héraldique en 1984. Ses membres sont de plus en plus nombreux et sont issus de toutes les classes de la société. Ils sont évi-

demment encore en majorité surtout intéressés par leur propre ascendance. Mais de plus en plus nombreux sont les personnes s'intéressant à la généalogie en tant que science, tant au point de vue historique qu'au point de vue sociologique, médical ou génétique.

Bien que souvent associée à la généalogie, l'héraldique ne s'apparente à elle que par son caractère familial et héréditaire. Alors que la généalogie peut être pratiquée sans héraldique, l'inverse est quasiment impossible.

Née au XII^e siècle par nécessité militaire en France occidentale, probablement dans le milieu angevin et anglo-normand, l'héraldique se répandit rapidement à travers toute l'Europe catholique, alors que l'Europe orthodoxe byzantine ne fut pas, ou alors très tardivement, touchée par le mouvement. Dès la fin du XII^e siècle, les armoiries des grands, puis des chevaliers se retrouvent de plus en plus fréquemment sur les sceaux. Dans cette société en grande partie illettrée, une image était bien plus éloquente qu'une signature. C'est pour cette raison que, par l'intermédiaire des sceaux, le port des armoiries se généralisa dès le XIV^e siècle dans toutes les classes de la société. Mais, parallèlement à l'héraldique des personnes et des familles, s'est développée une héraldique communautaire, comprenant villes, ordres, sociétés, corporations, etc.

Qui avait droit aux armoiries? En principe, tous ceux qui étaient considérés comme ayant la qualité de personne juridique. Ceci explique qu'à l'origine y avaient droit les nobles, les prêtres, les chevaliers, les bourgeois, les paysans libres, les villes, les villages sans seigneur (cours), etc., alors que les serfs ou les seigneuries n'en portaient pas. En fait portaient des armoiries les personnes, les familles ou les communautés étant obligées de faire usage d'un sceau.

Tout ceci n'a rien d'original et ainsi l'héraldique luxembourgeoise ne se distingue pas par des usages différents de ceux du reste de l'Europe occidentale. De même, le dessin héraldique est resté très simple et très proche de celui des origines: Peu d'écartelés, pas de meubles compliqués.

Comme en France, le XVIII^e siècle a amené une désaffection qui a entraîné la destruction de nombreux monuments héraldiques, aggravée au cours de la tourmente révolutionnaire. C'est ainsi que de nombreuses pierres tombales et autres monuments armoriés ont disparu à tout jamais, et ce qui nous reste n'est qu'un faible résidu de ce qui existait jadis.

Un nouvel intérêt pour l'héraldique se manifeste à notre époque qui, comme l'était le Moyen Age, est redevenue une civilisation de l'image. Ceci se traduit par le fait que pratiquement toutes les communes

luxembourgeoises ont demandé la confirmation de leurs anciennes armoiries ou la création de nouvelles armes communales, pour celles qui n'en avaient pas. Elles les arborent actuellement avec fierté sur leurs hôtels de ville, leurs papiers à en-tête, mais également sur tous les véhicules de leurs municipalités.

Mais aussi de nombreux particuliers font de nouveau usage d'armoiries, en particulier pour leurs ex-libris. Il peut alors s'agir soit d'armoiries traditionnellement portées par la famille, soit d'armoiries nouvellement créées.

Discours de Mme Marie-Josée Jacobs à l'occasion du XXI^e Congrès International de Généalogie et d'Héraldique

Altesse Royale,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

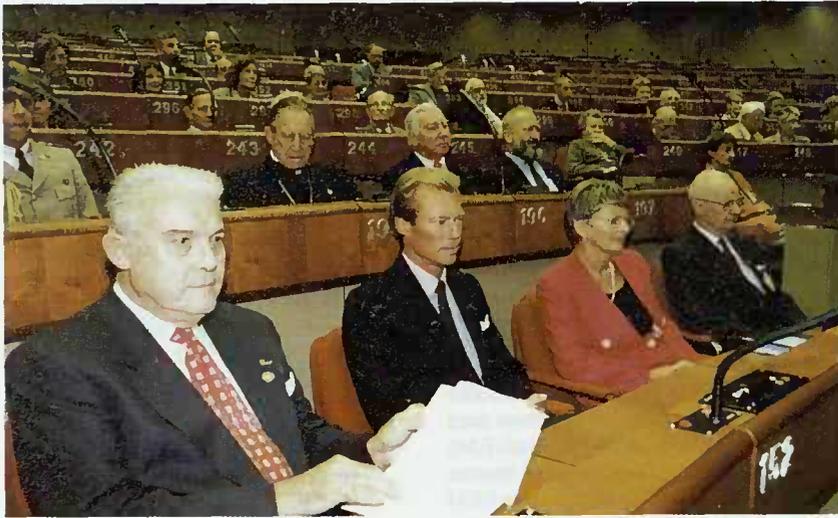
Au nom du Gouvernement du Grand-Duché et en mon nom personnel, je voudrais vous souhaiter une très cordiale bienvenue à Luxembourg, ville-forteresse des temps anciens qui s'est transformée en ville de congrès accueillante. En même temps, Luxembourg a eu la chance d'être choisie comme un des sièges des institutions de l'Union européenne. Vous trouverez implantés sur ce plateau de Kirchberg la Cour de Justice européenne, la Cour des Comptes, la Banque européenne d'investissement ainsi que le secrétariat général du Parlement européen et différents services de la Commission, notamment le service de traduction des organes de l'Union.

C'est pourquoi je ressens un plaisir particulier de voir si nombreux ce matin les représentants de 34 pays du monde entier. Parmi ceux-ci sont présents bien sûr les douze pays membres de l'Union européenne, mais également les quatre pays candidats qui adhéreront au premier janvier de l'année prochaine.

Je voudrais saluer avec une cordialité particulière les représentants des pays de l'est et du sud-est européen que le Ministère des Affaires culturelles du Luxembourg soutient dans le cadre des accords culturels bilatéraux.

Monseigneur,
Mesdames, Messieurs,

N'est-il pas étonnant que précisément dans ces pays-là, nous ayons pu dernièrement observer un regain d'intérêt spectaculaire pour l'héraldique. Partout des nouvelles armoiries ont été créées ou d'anciennes remises en valeur après la chute des régimes communistes. Tout se passe comme si ces armoiries nouvellement adoptées sont des gages de la liberté retrouvée, des symboles d'aspirations qui s'articulent difficilement hors du monde de l'image symbolique.



De nombreuses personnalités dont notamment Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier et Madame Marie-Josée Jacobs, Ministre délégué aux Affaires culturelles ont assisté à la séance académique.

Dans une section de votre congrès, vous allez étudier les phénomènes de l'héraldique municipale au cours des cinq prochains jours. Sans doute n'est-il pas une coïncidence qu'au Luxembourg aussi, toutes les communes et localités importantes ont été dotées d'armoiries héraldiquement correctes en 1989 précisément. On l'a souvent dit et répété: nous vivons de plus en plus dans une civilisation qui met l'accent sur le côté visuel des choses. Les images priment tout.

Or, vous avez tous conscience que rien n'est aussi manipulable qu'une image, qu'une impression fuyante. Les dangers ne sont pas absents non plus dans le domaine parallèle de la généalogie: les ethnologues constatent avec stupeur que beaucoup de conflits contemporains peuvent se ramener à une quête d'ancêtres poussée à l'outrance. Force est donc de lutter à tous les niveaux contre les nationalismes re-

naissants qui manipuleraient les recherches généalogiques et héraldiques auxquelles vous vous livrez avec tant de passion.

La recherche des filiations a connu dans notre pays un essor remarquable après la fondation en 1984 de l'Association luxembourgeoise de généalogie et d'héraldique sous l'égide du Ministère des Affaires culturelles. La vaillante organisation de ce congrès démontre mieux que toute publication ou discours que depuis dix ans un travail considérable a été accompli sans que l'enthousiasme des premiers jours ait subi des entorses.

Le Luxembourg est par ailleurs un terrain idéal pour ces recherches. Nous avons connu au cours des deux siècles derniers des mouvements migratoires proportionnellement plus élevés que beaucoup de nos voisins.

Si une personne sur six a émigré au Nouveau Monde au XIX^e siècle à cause de la terre qui ne nourrissait plus les siens, cette main-d'oeuvre manquait quand l'industrie sidérurgique prit son essor dans le sud du Luxembourg après 1880. On eut alors recours aux étrangers des pays romans du sud de l'Europe. Ainsi aujourd'hui, environ 30% de la population, qui vit et travaille ici au Luxembourg, est non-luxembourgeoise. C'est un vrai record et il est d'autant plus remarquable que cette coexistence est généralement harmonieuse et pourrait servir de modèle pour une future Europe.

En 1995, Luxembourg sera Ville culturelle européenne, titre que détient actuellement Lisbonne, la capitale du pays dont provient le plus fort contingent de nos immigrants. Le logotype retenu pour l'année culturelle luxembourgeoise dit «Luxembourg Ville de toutes les cultures» et par cela exprime avec justesse la richesse que signifie au plan culturel le brassage des populations, dont on semble avoir tellement peur dans certaines parties du monde.

Dans l'optique de ce que je viens d'exposer, je souhaite plein succès à votre Congrès de Luxembourg. Je félicite les organisateurs apparemment infatigables et vous souhaite à vous tous de passer quelques journées enrichissantes dans notre ville si belle pendant ces derniers jours d'été. Et je ne pourrais conclure sans lancer à chacun d'entre vous une invitation: rendez-vous à Luxembourg, ville culturelle européenne en 1995.

Monseigneur, Excellences, chère assemblée,

Je déclare à présent ouvert le 21^e Congrès International des Sciences généalogique et héraldique de Luxembourg – mil neuf cent quatre-vingt quatorze.

Changement à la Présidence des Foires Internationales de Luxembourg

Président des Foires Internationales de Luxembourg depuis le 1^{er} janvier 1980, Monsieur Claude Pescatore, ayant dépassé la limite d'âge, vient de donner sa démission de ce poste.

Le conseil d'administration de la Société des Foires Internationales de Luxembourg, S.A. a nommé à cette même fonction, avec effet au 1^{er} septembre 1994, Monsieur Marcel Mart, Président du Conseil d'Administration de la Banque Gé-

nérale du Luxembourg, ancien Président de la Cour des Comptes de l'Union Européenne et ancien Ministre.

Pendant les années 1968 à 1977 Monsieur Marcel Mart était, dans sa qualité de Ministre de l'Economie du Grand-Duché de Luxembourg, l'une des chevilles ouvrières de la construction de la Foire Internationale de Luxembourg à son site actuel au Kirchberg.

Monsieur Claude Pescatore a été à la base de l'essor tout particulier de l'activité de la Société des Foires Internationales qui organise actuellement, en dehors des deux Foires Internationales annuelles, plus d'une vingtaine de salons spécialisés dont certains ont acquis une renommée internationale.

Monsieur Pescatore a en outre été l'initiateur inlassable du réaménagement du Parc des Expositions du Kirchberg qui est actuellement en cours et dont la première phase, c.à d. la réalisation du Centre d'Expositions et de Conférences situé à l'Entrée Nord, a été inaugurée en mai 1991.

50^e anniversaire de la libération de la Belgique

Le 4 septembre 1994, Son Altesse Royale le Grand-Duc et le Ministre de la Force publique Alex Bodry ont assisté aux cérémonies du 50^e anniversaire de la libération de Bruxelles.

Vers un traité de coopération avec l'Afrique australe

Les 5 et 6 septembre 1994 s'est réunie à Berlin la conférence ministérielle entre l'Union européenne et la Southern African Development Community qui regroupe onze pays d'Afrique australe.

A cette conférence, suivie par 280 journalistes, le Luxembourg a été représenté par le ministre des Affaires étrangères, M. Jacques F. Poos. Elle marque le début d'une nouvelle coopération entre l'Union européenne et ces pays engagés sur la voie d'une coopération régionale.

Les échanges de vues ont porté sur le renforcement du dialogue politique, l'expérience en matière d'intégration régionale, les actions de coopération au développement et le soutien aux investissements.

Les délégations se sont toutes exprimées en faveur d'un «nouvel esprit de Berlin» scellant des relations de partenariat entre l'Europe et cette partie du continent africain. L'objectif est de bénéficier des changements profonds intervenus notamment en Afrique du sud, qui depuis quelques jours est devenue membre de la SADC. L'Union européenne est disposée à contribuer à la stabilité de cette région en soutenant le développement économique, en favorisant le respect des droits de l'homme et des libertés démocratiques et en encourageant les pays d'Afrique australe à régler les conflits qui se poursuivent notamment en Angola.

La conférence ministérielle a adopté une déclaration fixant les objectifs et les moyens de cette nouvelle coopération entre l'Afrique australe et l'Union européenne.

Dans son intervention, Jacques Poos a insisté sur l'intérêt de partager l'expérience en matière de coopération régionale. Il a relevé l'interaction très forte entre la stabilité politique, le renforcement de la démocratie, le respect des droits de l'homme et le développement économique. Le ministre des affaires étrangères, en citant les grandes orientations de la coopération au développement mises en oeuvre par le Luxembourg, a rappelé que le soutien à la formation et à l'éducation est une des conditions du développement. De même faudra-t-il coopérer dans le cadre de la lutte contre la désertification et la protection de l'environnement. Le Luxembourg attache une importance particulière au développement rural en vue d'améliorer les conditions de vie et de production des populations vivant en milieu rural. Le Ministre a d'ailleurs signé avec le ministre des affaires étrangères de la Namibie des accords visant à mettre en oeuvre des projets de développement rural dans ce pays membre de la SADC.

Jacques Poos a exprimé l'espoir que le renforcement de la coopération régionale en Afrique australe, soutenu par l'Union européenne, pourra avoir un effet positif sur l'évolution politique dans d'autres parties de l'Afrique déchirées par des crises comme celles du Ruanda ou de la Somalie.

Visite de Monsieur Pierre Werner en Roumanie

Suite à l'invitation de l'Académie Roumaine, Monsieur Pierre Werner, Président Honoraire du Gouvernement a fait une visite en Roumanie du 5 au 9 septembre 1994.

La visite a été occasionnée par l'élection de Monsieur Pierre Werner en tant que Membre d'Honneur de l'Académie Roumaine. Monsieur Pierre Werner est le premier Luxembourgeois élu à l'Académie Roumaine. Son élection dans ce plus haut forum scientifique de la Roumanie – comme l'a souligné Monsieur Virgil Constantinescu, le Président de l'Académie Roumaine à l'occasion de la séance solennelle dans le Grand Auditorium de l'Académie – constitue un hommage à l'activité d'une remarquable portée spirituelle que Monsieur Pierre Werner a mise au service de l'idée européenne, de l'édification du Luxembourg contemporain, ainsi que du développement des relations entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Roumanie.

L'Académie Roumaine, fondée il y a 128 ans, compte parmi ses membres, élus au cours de son histoire, des personnalités comme Brancusi, Georges Enesco, Mircea Eliade, le poète national Eminescu, Sergiu Celibidache, ainsi que les Prix Nobel George Emil Palade, Alexandr Prohorov, Sir Nevill Mott, Jean-Marie Lehn, Ilya Prigogine, d'autres illustres représentants de la culture universelle.

Devant une très distinguée audience, composée de membres de l'Académie, universitaires, dirigeants de tous les partis de gouvernement et de l'opposition, Monsieur Pierre Werner a présenté son discours de réception, dédié au sujet «L'Union Européenne – économie et monnaie».

De même, M. Pierre Werner a eu des entretiens avec le Président et les membres de la direction de l'Académie Roumaine et a visité le Centre d'Etudes et de Documentation Luxembourg-Roumanie, dont il est le Président Honoraire, organisé à Bucarest par l'Institut National de Recherches Economiques de l'Académie Roumaine.

Lors de son séjour à Bucarest, Monsieur Pierre Werner s'est réjoui d'une attention tout à fait particulier de la part de plus hautes officialités d'Etat roumaines, ainsi que de la part des responsables de l'économie et du secteur financier-bancaire. Ainsi, il a eu des discussions très substan-

tielles avec Monsieur Ion Iliescu, le Président de la Roumanie, Monsieur Nicolas Vacaroiu, Premier Ministre, Monsieur Teodor Melescanu, Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères, Monsieur Mircea Cosea, Ministre d'Etat, Président du Conseil de coordination, stratégie et réforme économique.

De même, suite à l'invitation de Monsieur Mugar Isarescu, Gouverneur de la Banque Nationale de Roumanie, Monsieur Pierre Werner s'est longuement entretenu avec les membres du Conseil d'Administration de la Banque Nationale sur les aspects monétaires de la construction économique du pays.

Le programme a été clôturé par une visite aux célèbres monastères de la Moldavie du Nord.

Les ministres de l'Intérieur de l'U.E. à Berlin

Monsieur Jean Spautz, Ministre de l'Intérieur, a participé du 7 au 8 septembre 1994 à Berlin à une conférence des ministres de l'Intérieur des pays de l'Union Européenne.

La conférence présidée par le ministre allemand de l'Intérieur Monsieur Manfred Kanther a eu à son ordre du jour la préparation de la mise en oeuvre de la participation des citoyens communautaires aux élections municipales.

Aménagement du territoire: M. Bodry à Oslo

Du 6 au 7 septembre 1994 s'est tenue à Oslo la 10^e session de la Conférence européenne des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT).

Depuis la première réunion ministérielle à Bonn en 1970 les travaux ont eu pour but d'apporter une contribution concrète à la mise en oeuvre progressive d'une politique européenne d'aménagement du territoire visant à créer un sentiment d'identité entre tous les citoyens de la Grande Europe.

Lors de la dernière conférence en 1991 les ministres étaient convenus de centrer les travaux futurs sur les stratégies pour un développement durable dans le cadre de l'aménagement du territoire en Europe au-delà de l'an 2000.

Lors de leur session d'Oslo la Conférence a examiné en profondeur un des aspects du développement durable, les problèmes des régions urbaines en Europe.

Le Gouvernement luxembourgeois était représenté à cette rencontre ministérielle par le Ministre de l'aménagement du territoire Alex Bodry.

M. Fischbach à Berlin

Monsieur le Ministre de la Justice Marc Fischbach a assisté le 7 septembre 1994 à Berlin à une réunion informelle des Ministres de la Justice et de l'Intérieur de l'Union Européenne.

Cette réunion fut consacrée à l'examen d'un certain nombre de sujets relevant de la coopération judiciaire, de la coopération policière, en particulier Europol, du phénomène du racisme et de la xénophobie et des problèmes en rapport avec l'accueil des réfugiés.

Le 8 septembre 1994 les Ministres ont eu une rencontre avec leurs homologues des pays d'Europe centrale et orientale. La criminalité nucléaire, le problème des filières d'immigration clandestine, le trafic des stupéfiants et le trafic de voitures volées furent les sujets abordés au cours de cette réunion. Les Ministres des quatre pays candidats à l'adhésion à l'Union Européenne de même que des experts d'un certain nombre de pays tiers dont les Etats-Unis et le Canada ont assisté à cette réunion.

«Mérite européen» à M. Edmond Israel

Le 8 septembre 1994, le Président du Gouvernement, Monsieur Jacques Santer a remis les insignes du «Mérite européen» à Monsieur Edmond Israel, Président de la

Société de la Bourse de Luxembourg et Président de l'Association européenne de la Bourse.



M. Israel décoré par M. Santer

M. Kolodko à Luxembourg

Le 7 septembre 1994, Monsieur Grzegorz Kolodko, Vice-Premier Ministre, Ministre des Finances de la Pologne a effectué une visite à Luxembourg, au cours de laquelle il a rencontré le Premier Ministre Jacques Santer et le Président de la Banque Européenne d'Investissements.



MM. Santer et Kolodko

Les Ministres des Affaires Etrangères de l'U.E. à Usedom

Le Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Etrangères Jacques F. Poos a participé les 10 et 11 septembre 1994 à une réunion informelle des Ministres des Affaires Etrangères de l'U.E. à Usedom. (Allemagne)

A côté de la situation en ex-Yougoslavie, un des thèmes principaux de cette réunion a été la question de l'intégration des pays de l'Europe centrale et orientale dans les structures de sécurité européenne. L'état de préparation du prochain sommet de la CSCE à Budapest fut également abordé à cette occasion, de même que d'autres questions d'actualité politique.

Déclaration du Ministre de l'Economie M. Robert Goebbels à la Conférence Internationale sur la Population et le Développement

Le Caire, 9 septembre 1994

Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs,
Chers collègues

Avec mes félicitations au Président Mubarak, mes remerciements vont aux organisateurs pour le travail préparatoire re-

marquable, de même qu'aux autorités et au peuple égyptien pour l'accueil chaleureux qu'ils nous ont réservé.

La 3^e conférence mondiale de la population se situe à une période charnière de l'humanité. Des changements géopolitiques majeurs ont provoqué une ouverture plus large des nations au monde et ont en-

traîné une plus grande prise de conscience des interrelations complexes entre l'évolution de la population, le développement économique durable et l'environnement naturel et social au niveau national et international.

Si mon pays est un cas atypique par rapport à la majorité des pays ici présents

avec une population de nationaux stagnante, il représente aussi un cas particulier sous un autre aspect. En effet, plus de 30% des résidents et plus de 50% des actifs sont d'origine étrangère. C'est grâce à l'apport migratoire que, la population résidente continue de se développer.

Trois principes fondamentaux guident les politiques entreprises par le Luxembourg:

- 1) Le premier principe est le respect inconditionnel de la dignité humaine et des droits de l'homme.
- 2) Plus particulièrement faut-il souligner le droit des couples et des individus de décider librement du nombre et de l'espacement des naissances ce qui implique des efforts dans le domaine de la «santé en matière de reproduction» qui couvre également la planification familiale.
- 3) Le principe de l'égalité entre l'homme et la femme et notamment les droits de la femme méritent tout notre support.

1994 est aussi l'année internationale de la famille.

Le Gouvernement luxembourgeois attache une grande importance à une politique familiale qui a pour objectif de créer un environnement favorable à la famille et à l'enfant.

Il est indéniable qu'il convient de mettre les mesures démographiques en relation avec une politique familiale globale et transversale, intégrant des politiques aussi diverses que la fiscalité ou la santé. Mon Gouvernement estime en effet que ce n'est qu'à travers une politique familiale cohérente et intégrée, respectueuse des droits des familles, que des effets démographiques positifs peuvent être initiés.

Monsieur le Président,

Les augmentations de la population ne se répartissent pas de façon égale à travers le monde, mais touchent avant tout les pays en développement. Des ressources trop importantes doivent être consacrées à la consommation, à la couverture des besoins primaires essentiels dans ces pays à forte progression démographique, au lieu de pouvoir être affectées à des investissements permettant l'épanouissement souhaité des générations actuelles et futures.

Le triple effet d'une très forte croissance de la population, d'une dégradation de l'environnement et d'une pauvreté omniprésente risquent de mettre en danger la stabilité politique, économique et écologique de tous les pays.

En partant de ces constatations, le Luxembourg est favorable à une action concertée. Il faut donner aux générations présentes et futures la possibilité de vivre dans des sociétés justes et équitables, de bénéficier des droits fondamentaux de l'homme, d'accéder sur un pied d'égalité à tous les avantages politiques, économiques et sociaux que la société peut offrir et de vivre dans un environnement naturel sain.

La coopération au développement luxembourgeoise est déjà centrée sur les secteurs sociaux, comme le demande le document final.

Ainsi en 1993, 65% des montants financiers investis dans des projets bilatéraux ainsi que dans des projets d'organisations non-gouvernementales de développement, ont été dépensés dans le secteur des services sociaux (c.à.d. éducation, santé, approvisionnement en eau potable, infrastructures notamment en milieu rural). Le Luxembourg espère contribuer ainsi à un développement durable des pays avec lesquels il a une politique de coopération.

Il consacre actuellement 0.35 % de son PNB à l'aide publique au développement. Je peux réaffirmer l'engagement que le Luxembourg a pris lors du Sommet mondial de Rio d'atteindre les 0.7% du PNB consacré à l'aide publique au développement vers l'an 2000. Les secteurs sociaux continueront à être les secteurs-cible de la coopération luxembourgeoise.

Monsieur le Président,

Permettez-moi d'ajouter à cette prise de position de mon gouvernement quelques réflexions plus personnelles.

A suivre les travaux de cette conférence je suis amené à faire deux constatations:

1. Que de mots pour constater une évidence, à savoir la nécessité de freiner la rapidité de la croissance démographique de par le monde, afin de pouvoir combattre efficacement la pauvreté, assurer le bonheur des femmes et des hommes, et parvenir à un développement durable!
2. Que de mauvais procès intentés contre les auteurs de ce programme d'action sur la population et le développement.

Les hommes qui peuplent cette planète ne sont peut-être pas trop nombreux encore, mais l'humanité s'est certainement multipliée trop vite.

Mme le Ministre représentant la Chine l'a très bien résumé à cette tribune: Dans les pays où la rapidité de la croissance démographique a freiné le développement économique et social de la nation, la formulation et l'exécution d'une politique appropriée pour contrôler une croissance trop rapide de la population bénéficiera à son développement social et économique et protégera mieux les droits à la survie et au développement des habitants de ce pays.

Pour arriver à ce but, chaque pays sera amené à prendre des mesures en conformité avec ses spécificités.

Mais il est évident que la clef de tout développement soutenable en matière de population, est constitué par une amélioration du statut de la femme, ce qui implique d'abord une meilleure éducation, un meilleur accès aux soins de santé et aux méthodes contraceptives.

S'il est vrai que le développement économique est le frein le plus sûr à un embal-

lement démographique, il est tout aussi certain que le développement économique durable ne se fera nulle part sans un surcroît d'efforts en faveur de l'éducation et de l'accès aux services de planification familiale pour tous, et surtout pour les femmes.

Dans ce contexte, il est navrant de constater que certaines églises, qui de tout temps ont relégué les femmes à un rôle de second plan, continuent de mener un combat d'arrière-garde contre le nécessaire effort pour «donner aux femmes prise sur leur vies et pour améliorer leur statut», comme l'a si bien dit le Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Ceux qui veulent faire des travaux de cette conférence une croisade contre l'avortement se trompent d'ennemi. L'avortement n'a jamais été un but dans toute politique de population responsable, mais est la conséquence d'une absence de politique donnant accès aux moyens planification familiale permettant d'éviter une grossesse non désirée.

Je viens d'un pays dont la population est dans sa grande majorité de confession catholique. Néanmoins mon pays s'est doté en 1978 d'une législation dont l'intitulé résume bien la nécessité et la réalité de toute action responsable, à savoir une législation relative «à l'information sexuelle, à la prévention de l'avortement clandestin et à la réglementation de l'interruption volontaire de grossesse».

L'avortement est toujours un échec. Mais qui veut éviter les avortements doit souscrire à des méthodes contraceptives sûres et efficaces.

Aux défenseurs de la vie naissante il faut opposer la réalité de la vie qui est là, et qui est souvent misérable.

Selon l'Unicef quelque 500.000 mères meurent chaque année lors de la grossesse et de l'accouchement, dont quelque 100.000 suite à des avortements pratiqués dans des conditions hygiéniques douteuses.

Quelque 23 millions d'enfants meurent chaque année avant d'atteindre l'âge de 5 ans.

Et selon le président de la Banque Mondiale un milliard de personnes luttent pour survivre avec l'équivalent de moins d'un dollar par jour.

Deux milliards de personnes manquent d'eau salubre.

La trop rapide croissance démographique, notamment dans les pays les plus pauvres, augmente, chaque année les centaines de millions, de mal-nourris, de mal-logés, de sans-emploi et de sans-avenir qui peuplent notre terre.

Il s'y ajoutent les problèmes écologiques, la préservation de notre environnement naturel et la nécessaire gestion des ressources de la terre.

Il est vrai que la croissance des pays industrialisés a un impact plus négatif sur notre environnement que celle des pays en développement. C'est également un fait que les pays du Nord, qui consomment et polluent le plus, devront faire le plus d'efforts pour arriver en commun à un développement durable pour toute la planète.

Mais il est non moins vrai que chaque être humain, qui s'ajoutera aux milliards d'hommes et de femmes qui de toute façon vont renforcer la population mondiale au courant des décennies à venir, exercera

une pression supplémentaire sur les équilibres de la planète.

Si nous voulons garantir à tous de meilleures conditions de vie - et nous le voulons -, cela signifiera autant de besoins additionnels en nourriture, en énergie, en logements, en espace, pour ne pas parler de certains besoins souvent artificiels dont découlent les gaspillages de la société de consommation des pays riches, mais qui, ne nous leurrions pas, hantent les rêves de beaucoup de pauvres!

Monsieur le Président

Le temps me manque pour approfondir mon sujet. Mais je suis certain que la maîtrise du développement de la population mondiale est la condition essentielle pour permettre à l'humanité d'atteindre au siècle prochain un développement plus harmonieux, en paix avec elle-même et avec la nature.

Puisse cette Conférence du Caire être le catalyseur de ce développement durable!

92^e Conférence de l'Union Interparlementaire

La 92^e Conférence de l'Union Interparlementaire a eu lieu à Copenhague du 11 au 17 septembre 1994.

La Chambre des Députés y était représentée par M. Carlo Meintz, Vice-Président de la Chambre des Députés, président de la délégation, et MM. François Colling, Jean Asselborn, Henri Grethen et Norbert Konter, membres du Bureau.

M. Carlo Meintz a été élu vice-président de la Conférence.

Des délégations parlementaires de 118 pays y ont participé. La Mauritanie, la Bosnie-Herzégovine et l'Afrique du Sud ont été accueillis comme nouveaux membres.

A cette occasion étaient réunis

- la Conférence plénière de l'Union interparlementaire

- le Conseil interparlementaire
- le Comité exécutif
- la Commission des questions parlementaires juridiques et des droits de l'homme
- la Commission des questions économiques et sociales
- la Commission sur les questions relatives à l'environnement,
- ainsi que différents organes comme le Comité des droits de l'homme des parlementaires, le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, le Comité chargé de suivre la situation à Chypre, et le Comité sur la sécurité et la coopération en Méditerranée.

Les points suivants ont été traités:

- le renforcement des structures nationales, des institutions et des organismes de la société civile qui s'attachent à promouvoir et à sauvegarder les droits de l'homme,
- la coopération internationale et action nationale en faveur du développement

social et économique et de la lutte contre la pauvreté,

- la situation politique, économique et sociale dans le monde, et
- la mise en oeuvre des accords conclus dans le cadre des négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round.

Les différents organes se sont occupés encore:

- des résultats de la Conférence,
- du rapport de la mission de l'Union interparlementaire,
- de la violation des droits de l'homme et de la situation individuelle de 172 parlementaires et anciens parlementaires dans 26 pays du monde,
- du processus de la sécurité et de la coopération en Méditerranée,
- des processus de paix au Moyen-Orient et à Chypre,
- de l'appui et de la contribution de l'UIP à la Conférence internationale sur la population et le développement (au Caire).

Deutsch-luxemburgisches INTERREG II- Programm

Auf der Grundlage der Vorgaben der Europäischen Kommission einigten sich auf ihrem Treffen am 13.9.1994 in Trier die zuständigen Wirtschaftsministerien aus dem Großherzogtum Luxemburg, Rheinland-Pfalz und dem Saarland sowie das luxemburgische Raumplanungsministerium über die Höhe des Betrages, der im Rahmen des deutsch-luxemburgischen INTERREG II-Programms für die Grenzregion Trier-Luxemburg-Saarland zur Verfügung steht.

Insgesamt stehen danach für das deutsch-luxemburgische INTERREG II-Programm für den Zeitraum von 1994 bis 1999 8.035.000 ECU zur Verfügung. Damit be-

steht eine solide finanzielle Basis, die erfolgreiche grenzüberschreitende Zusammenarbeit weiter zu festigen und auszubauen.

Die Förderschwerpunkte werden sich entsprechend den Leitlinien der Europäischen Kommission für INTERREG II und den Entwicklungsnotwendigkeiten in der Grenzregion voraussichtlich auf folgende Bereiche beziehen:

- Wirtschaftsförderung und Technologietransfer
- Fremdenverkehr
- Umwelt
- Qualifizierung und Hochschulzusammenarbeit
- Verkehr
- Netzbildung und Kommunikation.

Mit Hochdruck wird nun daran gearbeitet das entsprechende operationelle Programm zu erarbeiten und der Europäischen Kommission vorzulegen, damit diese möglichst noch in diesem Jahr die entsprechenden Mittel bewilligen kann.

Le Colonel BEM Albert Fairon à l'honneur

Monsieur le Ministre de la Force Publique Alex Bodry a remis le 12 septembre 1994 les insignes de commandeur de l'Ordre de Mérite du Grand-Duché au Colonel BEM Albert Fairon, ancien attaché militaire près l'Ambassade de Belgique à Luxembourg et ancien commandant de l'Ecole d'Infanterie d'Arlon.

M. Poos et les Ambassadeurs de l'ANASE

Le 13 septembre 1994 Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires Etrangères a accueilli à Luxembourg les Ambassadeurs des pays membres de l'ANASE (Association des Etats d'Asie du Sud-Est). Cette réunion a eu pour objet principal la préparation de la réunion ministérielle UE-ANASE, qui se tiendra du 22 au 24 septembre à Karlsruhe (RFA).

En outre furent abordés le développement des relations entre le Luxembourg et les pays du Sud-Est asiatique ainsi que les échanges commerciaux. Les développements régionaux, y compris sur le plan de la sécurité, ainsi que la situation des Droits de l'homme figuraient également à l'ordre du jour.



M. Poos entouré des Ambassadeurs de l'ANASE

Mme Hennicot à Bonn

En sa qualité de Présidente de la Chambre des Députés Mme Erna Hennicot-Schoepges a pris part à la Conférence des Présidents des parlements nationaux de l'Union européenne et du Parlement européen qui s'est tenue à Bonn le 12 septembre 1994 sur invitation de Mme Rita Süßmuth, Présidente du Bundestag.

Le point central porté à l'ordre du jour concernait l'association des parlements nationaux aux travaux préparatoires de la Conférence intergouvernementale de 1996 et notamment la représentation des parlements nationaux au sein du Comité de réflexion au même titre que le Parlement européen et les Gouvernements nationaux.

Dans son intervention Mme Erna Hennicot-Schoepges a relevé avec satisfaction qu'un nouvel équilibre semble s'être installé dans les relations entre parlements nationaux et le Parlement européen qui, selon l'exposé de M. Klaus Hänsch, Président du Parlement européen, ne sont plus à considérer comme concurrents mais comme partenaires.

Se référant à la mission impartie aux parlements nationaux par le traité de Maas-

tricht, Mme la Présidente a plaidé pour une manifestation d'opinion non équivoque de la part des parlements nationaux en les invitant à se faire représenter au sein du Comité de réflexion par la tria des Présidents des parlements.

Après un débat approfondi il a été convenu que les parlements nationaux seront invités à s'exprimer au sujet

- 1) de leur participation au Comité de réflexion appelé à préparer la Conférence intergouvernementale de 1996;
- 2) du rôle qu'ils sont appelés à jouer dans la configuration des structures institutionnelles européennes, de façon permanente et, incidemment, dans le cadre de la préparation de la Conférence intergouvernementale de 1996;
- 3) de l'opportunité de la formation d'un groupe restreint de représentants des organes spécialisés dans les affaires européennes des parlements nationaux (COSAC) en tant qu'interlocuteur et organe de liaison entre le Comité de réflexion et les parlements nationaux;
- 4) de l'opportunité pour les parlements nationaux d'exprimer leur volonté politique avant la Conférence intergouvernementale.

M. Boden à Berlin

Le 15 septembre 1994, Monsieur Fernand Boden, Ministre de la Famille et de la Solidarité, a participé à Berlin à une réunion informelle des ministres de l'Union européenne chargés des affaires familiales.

Lors de cette réunion les ministres ont eu un échange de vues au sujet des instruments d'observation et de suivi des politiques familiales ainsi qu'au sujet des différentes actions menées à l'occasion de l'Année Internationale de la Famille.

Ils ont évoqué les défis majeurs posés aux politiques familiales au cours de cette décennie.

Suite à la réunion des ministres chargés des affaires familiales, Monsieur Fernand Boden a assisté également à une réunion informelle des ministres de l'Union européenne chargés de la condition féminine qui a porté sur la participation équitable des femmes à une stratégie de développement économique orientée vers l'intensification de l'emploi au sein de l'Union européenne.

Présentation du projet de budget de l'Etat pour 1995

Le 15 septembre 1994, Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre des Finances, remet à Madame Erna Hennicot-Schoepges, Présidente de la Chambre des Députés, le projet de loi concernant le budget de l'Etat pour l'exercice 1995. À cette occasion Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, et Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre des Finances, ont présenté les lignes de conduite de la politique budgétaire et les principaux chiffres et évolutions du projet de budget pour 1995. Relevons encore que le rapporteur du projet de budget pour 1995 est Monsieur Michel Wolter.

1. Le contexte économique et social

Le budget de l'Etat constitue un instrument essentiel de notre politique économique et sociale. Il s'avère donc opportun de dresser, en guise d'introduction, le tableau des tendances récentes et des perspectives de développement. De ce diagnostic découlent les impératifs qui s'imposeront à l'action publique et qui se trouvent à la base des choix inhérents au projet de budget pour 1995.

La récession qui a touché la plupart des pays de l'U.E. en 1992 et 1993 est terminée et les pays concernés se sont engagés sur une voie de croissance. Selon les dernières prévisions de la Commission de l'U.E., le PIB réel aurait diminué de 0,3% en 1993, mais augmenterait de 1,6% en 1994 et de 2,4% en 1995.

Les principaux facteurs à l'origine de ces perspectives plus optimistes sont, selon la Commission, un environnement économique international favorable, une baisse supplémentaire des taux d'intérêt à court terme dans l'Union, un retour de la confiance chez les entreprises et une reprise de la consommation des ménages.

La consommation des ménages devrait augmenter de 0,7% en 1994. En profil annuel, cela correspondrait à une stagnation en début d'année suivie d'une nette amélioration en fin d'année; l'indicateur de confiance des ménages s'améliore depuis le début de 1994. Ce taux de croissance de la consommation privée peut néanmoins être qualifiée de modeste, eu égard au profil de croissance du PIB. Cela tient à la modération du revenu réel disponible et au relèvement des impôts et des cotisations sociales dans plusieurs pays.

L'évolution de la consommation publique sera modérée dans la plupart des pays européens. La formation brute de capital fixe est le facteur qui contribue le plus à la croissance du PIB en 1994. Les industriels ont en effet repris confiance dès le 3^e trimestre de 1993, de sorte que les investissements augmenteront de 1,6% en 1994. Ces investissements devraient améliorer la compétitivité-coûts des entreprises européennes durant le prochain cycle économique, ce qui aura des effets positifs sur le solde de la balance des paiements qui



Le Ministre des Finances, M. Jean-Claude Juncker remet le projet de budget de l'Etat à Mme Erna Hennicot-Schoepges, Présidente de la Chambre des Députés.

s'améliorera légèrement en 1994. Exprimé en % du PIB, ce solde sera de 0,4% en 1994, par rapport à 0,1% en 1993.

L'évolution du marché du travail représente le principal défi posé aux hommes politiques de l'Union européenne. L'emploi total se réduira encore d'un demi-pour-cent en 1994 et le nombre de chômeurs en % de la population active ne diminuera que légèrement à partir de 1995 (11,5% contre 11,6% en 1994). Selon la Commission, il faudrait des taux de croissance du PIB réel de plus de trois et demi pour-cent afin de réduire de façon marquée le chômage, ce qui sera le cas au plus tôt en 1996.

A ce jour, la reprise reste cependant entourée de certains facteurs d'incertitude, comme la hausse actuelle des taux à long terme et la baisse du dollar U.S., facteurs pour lesquels il est cependant difficile d'entrevoir les fondements économiques.

Ces facteurs extérieurs sont évidemment de nature à influencer la reprise économique dans les pays de l'Union Européenne. L'économie des Etats-Unis devrait enregistrer en 1994 une croissance de l'ordre de 3,7% et de 3,0% en 1995, mais les risques d'un dérapage dans l'inflation

sont considérables puisque le taux d'utilisation des capacités de production est élevé pour un chômage très faible.

Les prévisions pour l'économie japonaise sont nettement moins favorables. Après trois plans de relance successifs, et malgré une politique monétaire des plus accommodantes, l'activité tarde à redémarrer. La Commission ne prévoit une reprise de l'ordre de 2,5% que pour 1995.

Côté inflation, on s'attend aux meilleures performances communautaires jamais réalisées avec 3,3% en 1994 et 2,9% en 1995.

Si, à ce jour, le débat des conjoncturistes a porté essentiellement sur le moment de retournement du cycle économique, les discussions tourneront dorénavant autour de l'ampleur de cette reprise. La Commission prévoit pour 1995 un taux de croissance de 2,4% pour les pays de l'Union. Si la reprise a été tirée jusqu'ici par les investissements industriels et la demande extérieure, la consommation des ménages devrait très bientôt contribuer plus favorablement à la croissance du PIB.

Dans ce contexte conjoncturel international amélioré, les perspectives de l'éco-

nomie luxembourgeoise sont également plus favorables. Ainsi, le PIB s'accroîtrait de 2,9% en 1995 en version SEC.

Il échet de remarquer qu'il ne saurait être question de parler de récession au Luxembourg puisque la croissance effective du PIB en 1993 (version SEC) a été de 0,3% alors que selon la version nationale de cet agrégat la croissance a même atteint 1,9%. Par ailleurs, en 1994, la croissance a été supérieure aux prévisions (+1,6% en version SEC).

Même si le secteur du commerce a accusé en 1993 un recul de 6,5% de sa valeur ajoutée, recul qui est à attribuer aux sous-secteurs du commerce de véhicules et du commerce de gros et de biens d'équipement, ce recul a été partiellement compensé par le secteur de la sidérurgie qui a accusé une progression de l'ordre de 3,8% ainsi que par les autres branches de services marchands (transports et communications, restauration et hébergement).

En ce début d'année, l'évolution de l'industrie hors sidérurgie est positive. La moyenne de production des quatre premiers mois de 1994 dépasse de 7,9% celle de la période comparable en 1993. L'évolution est particulièrement favorable dans les branches de la fabrication du verre, de produits céramiques de l'industrie chimique et de la construction de matériel de transport.

La sidérurgie progresse elle aussi à un bon rythme (+3,5%) durant les quatre premiers mois de 1994. L'industrie hors sidérurgie ayant donc dépassé le creux de 1993, elle contribue avec la sidérurgie - progressant de façon constante - à la bonne performance de l'ensemble de l'industrie (+6,6% pour les quatre premiers mois).

La meilleure utilisation des capacités de production a des effets favorables sur le coût salarial unitaire, en baisse pour la première fois depuis 1989 au premier trimestre 1994.

La construction a connu une année 1993 difficile, avec une valeur ajoutée qui a diminué de 2,3%, ceci après une période de croissance très soutenue sur près de dix ans. Le tassement récent des activités de construction est à voir en relation avec le ralentissement conjoncturel général et avec une poussée d'entreprises non-résidentes sur le marché national. Cette poussée se manifeste sans équivoque au niveau des prix à la construction, qui sont recensés semestriellement et qui affichent pour la troisième fois de suite une croissance très faible, en deçà du niveau général de l'inflation.

Néanmoins, certaines des principales causes gênant l'activité des entreprises de construction luxembourgeoises semblent s'estomper depuis avril 1994.

Du côté des services marchands, l'année 1994 pourrait se solder par une stabilisation du commerce après une année 1993 moins bonne en raison d'une faible propension à consommer des ménages et des dépenses d'investissement réduites des industriels.

Les banques ont réalisé en 1993 un résultat exceptionnel avec une valeur ajoutée progressant de 7,0%, donc un taux de croissance proche du taux moyen des années 1987-90 (8,5%). Ce résultat a été le fruit de l'environnement financier international favorable; ce même environnement fera en sorte qu'en 1994, la valeur ajoutée de ce secteur continuera à progresser bien que à un taux nettement inférieur. A noter également un ralentissement des activités des Organismes de Placement Collectif en ce début d'année sans doute attribuable à un environnement financier international plus concurrentiel.

Les importations et les exportations de biens ont continué leur mouvement baissier entamé en 1992. Cette tendance devrait cependant s'inverser en 1994; cela est par ailleurs déjà signalé par les chiffres du 4^e trimestre de 1993, qui sont en reprise. En 1993, le solde de la balance courante aurait encore dépassé le solde positif de 1992 d'un petit milliard de LUF. Cette appréciation s'explique essentiellement par l'évolution favorable du secteur bancaire international et par la bonne performance de certaines autres activités de services.

Quant aux investissements, ils ont connu une évolution positive e.a. du fait de l'acquisition de matériel satellite. Ces éléments revêtant un caractère plutôt exceptionnel, la hausse des investissements pourrait ne pas se poursuivre en 1994 et 1995 et diminuer de 1,8% et 1,4% respectivement. Le taux d'investissement de l'économie restera cependant élevé, tout en diminuant légèrement (27% environ en version SEC). La consommation publique progressera d'une façon plus modérée.

Quant à l'emploi intérieur, il a progressé à un rythme soutenu en 1993 (1,75%). Les prévisions de ce printemps laissent présager un certain ralentissement de la croissance de l'emploi intérieur pour 1994 et 1995, ainsi que du nombre net de frontaliers.

Quant au taux de chômage de 2,9% en ce début d'année, ce chiffre est en train de se réduire pour se situer autour de 2,5% en moyenne annuelle de 1994, et il y sera peut-être inférieur d'un ou de deux dixièmes de points de pourcent en 1995.

Quant à la variation des prix à la consommation, on constate une nette amélioration. En effet, si les prix ont augmenté en 1993 encore en moyenne de 3,6%, les taux d'inflation mesurés en milieu d'année 1994 ne se situent plus qu'à 2%.

2. Les lignes de conduite de la politique budgétaire

Au moment de la mise au point globale du projet de budget pour 1995 et de son insertion dans le contexte économique et social prédéfini, le Gouvernement a tenu compte des deux éléments fondamentaux de la politique budgétaire que sont les orientations communautaires et les principes de politique budgétaire pluriannuelle figurant au programme gouvernemental.

Rappelons que le passage à la deuxième phase de l'Union économique et monétaire a été réalisé le 1^{er} janvier 1994 et que les Etats membres s'empressent d'éviter les déficits publics excessifs tout en veillant au maintien de la stabilité des prix au moyen d'une plus grande convergence des performances économiques.

La convergence progressive des politiques et des performances économiques à réaliser pendant la première phase de l'UEM passe notamment par une meilleure cohérence des performances budgétaires des Etats membres.

Au chapitre de la comparaison des performances et politiques budgétaires et de l'évaluation des perspectives de la Communauté, il peut être intéressant de dresser le cadre communautaire pour la coordination des politiques budgétaires des Etats membres et de rappeler les principes sur lesquels les politiques budgétaires nationales devraient être fondées. Ces principes sont les suivants:

- éviter le financement monétaire des déficits budgétaires, ce qui signifie que les gouvernements ne doivent pas avoir d'accès automatique au financement de la banque centrale ni d'accès privilégié aux institutions financières;
- éviter, ou du moins réduire les déficits budgétaires excessifs;
- réduire les niveaux excessifs de dette publique;
- améliorer la structure des recettes et dépenses budgétaires, et
- réduire les parts excessives des dépenses publiques dans le P.I.B.

Quant au caractère excessif ou non d'un déficit budgétaire, il doit être apprécié par rapport à plusieurs critères, tels que la stabilité des prix, la soutenabilité du solde extérieur, le niveau satisfaisant ou non de l'épargne et de l'investissement, la contribution des finances publiques à la formation de niveaux de taux d'intérêt appropriés et l'évolution acceptable ou non du ratio dette publique/PIB. Avec la réalisation progressive du marché unique et de l'UEM, les politiques budgétaires doivent contribuer plus activement à assurer le respect de ces critères.

Pour ce qui est plus particulièrement de la situation budgétaire de l'exercice 1994 et

des perspectives pour 1995, il y a lieu de relever qu'au mois de juin 1994, la Commission des Communautés européennes a élaboré une recommandation concernant les grandes orientations des politiques économiques des Etats membres et de la Communauté.

Dans cette étude, la Commission relève que le besoin de financement des administrations publiques en pourcentage du PIB devrait diminuer d'un point de pourcentage entre 1993 et 1995 pour s'établir à 5,1%. Ce ratio pour l'année 1994 a d'ailleurs été redressé pour passer de 5,9% à 5,6% en moyenne pour l'ensemble des Etats membres. Au niveau des différents Etats membres, la situation demeure fort divergente. L'ajustement le plus important sera opéré au Royaume-Uni, où le besoin de financement net diminuera de plus de trois points de pourcentage du PIB entre 1993 et 1995, pour se situer à 4,6%. Au Luxembourg, affichant de loin les meilleurs chiffres, le solde budgétaire enregistrera prévisiblement pour 1994 un déficit de 0,4% du PIB, mais il devrait être une fois de plus excédentaire en 1995. Seuls le Luxembourg et l'Irlande arriveraient à une stabilisation de leurs soldes budgétaires.

Rappelons que sur le plan de la politique budgétaire un mécanisme très strict a été mis en place au début de la deuxième phase de l'Union économique et monétaire qui a pour but de contraindre les politiques budgétaires nationales à une grande discipline, dont la principale obligation est de respecter, à partir de sa mise en vigueur, tout déficit public excessif.

Dans un protocole annexe, le caractère excessif des déficits a été fixé dans les termes suivants:

- la dette publique est excessive si le rapport entre dette et P.I.B. est supérieur à 60%;
- le déficit budgétaire est excessif si le rapport entre ce déficit et le P.I.B. est supérieur à 3%.

Non seulement les tendances globales du projet de budget pour 1995 respectent-elles les recommandations formulées au niveau communautaire, mais encore sont-elles entièrement conformes aux principes de politique budgétaire pluriannuelle énoncée dans le programme gouvernemental.

Dans la déclaration gouvernementale du 22 juillet 1994 devant la Chambre des Députés, le Gouvernement a réaffirmé sa volonté de mener une politique budgétaire prudente en veillant plus particulièrement à ce que la progression des dépenses de l'Etat soit liée à l'évolution de la croissance économique. A cette fin, la progression des dépenses de l'Etat devra donc être contenue dans les limites de la croissance

- Croissance escomptée à moyen terme du produit intérieur brut en volume (à prix constants)	+ 3,0%
- Hausse de la moyenne annuelle des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires:	
- Correction de la prévision initiale concernant l'année 1994 (521,18 points au lieu de 525,5 points)	- 0,8%
- Hausse probable entre 1994 et 1995 (536,4 points au lieu de 521,18 points)	+ 2,9%
Total (multiplicatif)	+ 5,2%

du produit intérieur durant la prochaine période quinquennale.

Conformément à ces principes, la politique budgétaire du Gouvernement se situe donc primordiallement au-delà du conjoncturel et se fonde essentiellement sur le structurel.

Les potentialités de croissance à moyen terme de notre économie continuent à être évaluées sur une base réaliste.

En ce qui concerne d'abord les possibilités de croissance à moyen terme du produit intérieur brut en volume, il y a lieu de relever que la croissance pour l'année 1993 se situait à 1,9%, tandis que les prévisions pour 1994 et 1995 tablent sur une croissance de respectivement 1,5 et 2,1% du PIB en volume. Pour la période 1996 - 2000, les travaux d'actualisation des projections à moyen terme aboutissent à un taux de croissance qui serait toujours supérieur à 3% du PIB en volume.

Dans ce cadre, il convient de noter que, d'après les derniers travaux de prévision de la Commission de l'Union européenne réalisés au mois de mai dernier, le creux du cycle conjoncturel a été atteint au printemps de l'année dernière et la reprise économique s'est amorcée depuis lors. Les observations et analyses faites au début de l'année permettent non seulement d'escompter que le rythme de la croissance s'accélérera au cours des trimestres à venir mais également que les pays de l'U.E. assistent actuellement à la mise en place «des fondements d'un processus robuste de croissance et de création d'emplois à partir de 1996».

Les facteurs essentiels qui sont à l'origine de ces perspectives économiques plus optimistes peuvent se résumer sommairement comme suit:

- un environnement économique international favorable,
- une baisse des taux d'intérêt dans la communauté,
- un retour de la confiance chez les entreprises et les consommateurs,

- une évolution favorable de l'épargne des ménages.

En considération des observations qui précèdent un taux d'accroissement à moyen terme de notre produit intérieur brut en volume de 3% a été considéré comme une hypothèse réaliste pour la définition des normes budgétaires de la présente législation.

Le deuxième élément à prendre en considération est constitué par la hausse probable de la moyenne des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires, le montant purement nominal d'une proportion importante des charges de l'Etat étant en effet lié directement à l'échelle mobile des salaires.

Rappelons que l'estimation des crédits inscrits au budget définitif de 1994 a été basé sur un niveau moyen de l'échelle mobile des salaires de 525,5 points pour l'année en cours. Or, la hausse réelle de l'indice des prix à la consommation se révélera en 1994 moins rapide que prévue au milieu de l'année passée.

En effet, d'après les prévisions les plus récentes, la moyenne annuelle des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires atteindrait un niveau de quelque 521,1 points pour l'année en cours - ce qui représente, par rapport à la prévision initiale de 525,5 points retenue au budget de 1994, un écart en moins de quelque 0,8% - et un niveau de l'ordre de 536,4 points pour l'année à venir.

Par rapport à l'hypothèse mise en compte au budget définitif pour 1994, les crédits proposés au projet de budget pour 1995 ont donc été majorés - sans préjudice de l'incidence d'autres facteurs de variation - de quelque 2,1%, bien qu'en réalité l'écart entre les moyennes annuelles des cotes d'application de 1994 et de 1995 s'élève à 2,9%.

Par conséquent, la norme de croissance annuelle des dépenses de l'Etat a été arrêtée comme suit par le Gouvernement pour l'exercice budgétaire:

3. Présentation et commentaires des principaux chiffres et évolutions du projet de budget pour 1995

	Compte provisoire 1993	Budget définitif 1994	Projet de budget 1995	Variation	
				millions	%
Budget ordinaire					
Recettes	131.963,1	134.773,2	143.900,8	+ 9.127,6	+ 6,77
Dépenses	118.483,5	124.155,5	131.881,5	+ 7.726,0	+ 6,22
Excédents	+13.479,6	+10.617,7	+12.019,3	+ 1.401,6
Budget extraordinaire					
Recettes	1.124,6	1.250,0	1.250,0	+ 0,0	+ 0,00
Dépenses	14.468,9	13.574,0	14.551,5	+ 977,5	+ 7,20
Excédents	-13.344,3	-12.324,0	-13.301,5	- 977,5
Budget total					
Recettes	133.087,7	136.023,2	145.150,8	9.127,6	+ 6,71
Dépenses	132.952,4	137.729,5	146.433,0	8.703,5	+ 6,32
Excédents	+135,3	-1.706,3	-1.282,2	+ 424,1

Notes: Les montants sont indiqués en millions de francs.

Les pourcentages représentent les taux de variation du projet de budget pour 1995 en comparaison avec le budget définitif pour 1994.

Avec un montant de 146,4 milliards, les dépenses proposées progressent au total de plus de 8,7 milliards ou de 6,32% par rapport aux crédits inscrits au budget définitif pour l'année en cours. Sur la base de ces données brutes, la progression des dépenses ordinaires et extraordinaires s'avère donc légèrement supérieure à celle admissible sur la base de la norme d'augmentation de 5,2%

Un certain nombre de précisions s'imposent cependant afin de pouvoir s'exprimer valablement au sujet de l'évolution budgétaire entre 1994 et 1995.

A noter tout d'abord que la politique budgétaire énoncée par le Gouvernement dans sa déclaration du 22 juillet 1994 a été conçue dans le but d'ajuster l'augmentation des dépenses publiques sur la croissance du produit intérieur brut dans une optique du moyen terme.

Toutefois et compte tenu notamment de l'interférence de l'évolution budgétaire, la norme de politique budgétaire ne peut être considérée comme un cadre rigide puisque le mouvement effectif des dépenses totales ainsi que celui des recettes fiscales est inévitablement dévié par suite de l'incidence de la conjoncture sur le budget.

D'autre part, et afin de pouvoir apprécier en pleine connaissance de cause le taux de progression des dépenses de l'Etat, il y a lieu de rappeler que dans le cadre de l'élaboration de ce projet de budget, le Gouvernement avait à tenir compte des

importantes répercussions budgétaires des dispositions prévues dans la loi du 17 juin 1994 fixant les mesures en vue d'assurer le maintien de l'emploi, la stabilité des prix et la compétitivité des entreprises.

Les répercussions budgétaires de cette mesure d'amélioration de la compétitivité des entreprises peuvent être chiffrées à 1.350,0 millions pour l'exercice 1994 et à 2.849,0 millions pour l'exercice 1995. La traduction budgétaire de cette mesure affecte donc de manière importante (+1.499,0 millions) la progression des dépenses de l'Etat entre 1994 et 1995.

Déduction faite de cette augmentation de 1.499,0 millions le total des crédits budgétaires passe de 137,7 milliards en 1994 à 144,9 milliards et progresse dès lors de 5,2%, la norme budgétaire ayant par conséquent été respectée dans une optique purement structurelle. Aussi convient-il de relever que les propositions initiales présentées par les départements ministériels se présentaient comme suit par rapport aux chiffres du budget définitif de 1994:

	Budget définitif 1994	Propos. budgét. 1995	Variation (en %)
Dépenses ordinaires	124,1	138,9	+11,9
Dépenses extraordinaires	13,6	16,5	+21,3
Dépenses totales	137,7	155,4	+12,9

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliards de francs.

Par conséquent, les réductions opérées par le Gouvernement s'élèvent au total à plus de 9 milliards et témoignent dès lors incontestablement de la volonté du Gouvernement de poursuivre une politique de gestion rigoureuse des dépenses de l'Etat.

Il y a également lieu de rappeler que la structure de notre budget est caractérisée par une rigidité très grande qui provient du fait qu'une proportion de plus en plus élevée des dépenses publiques est fixée en vertu de dispositions légales, réglementaires et conventionnelles.

Qui plus est, la rigidité découlant de ce caractère obligatoire et difficilement compressible de la plupart des dépenses se trouve encore accentuée par suite de la dynamique inhérente aux charges en cause. D'une part, le volume de ces dépenses est animé d'un mouvement ascendant qui découle directement ou indirectement de leurs facteurs d'évolution respectifs. D'autre part, cette croissance réelle des dépenses publiques est renforcée par le fait qu'environ les deux tiers des dépenses

courantes du budget de l'Etat sont liées directement, par le biais de l'échelle mobile des salaires, à l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

La majeure partie de l'accroissement de 8,7 milliards des dépenses inscrites au projet de budget pour 1995 s'explique par l'incidence des facteurs de hausses précités, ainsi qu'en témoigne le relevé non exhaustif suivant:

- Traitements et pensions des fonctionnaires	+ 1245,0 mio
- Participation des communes dans le produit de certains impôts de l'Etat	+ 650,5 mio
- Versement du produit des impôts de solidarité	+ 458,9 mio
- Participation dans le financement de l'assurance-pension	+ 910,0 mio
- Participation dans le financement de l'assurance-maladie	+ 595,0 mio
- Participation dans le financement des allocations familiales	+ 175,0 mio
- Prise en charge des cotisations à la CNPF au titre des salariés du secteur privé	+ 1499,0 mio
- Allocation d'éducation	+ 97,0 mio
- Revenu minimum garanti	+ 106,0 mio
Total	+ 5736,4 mio

Il s'ensuit qu'un niveau acceptable des crédits prévus pour 1995 n'a pu être atteint que grâce à la réduction, ou du moins, à la stabilisation des dépenses dans l'un ou l'autre domaine.

Ces freinages ou compressions de certaines catégories de dépenses se sont en effet avérés inévitables afin de permettre au Gouvernement de mettre en oeuvre certaines mesures nouvelles dans le domaine notamment de la protection de l'environnement et afin de pouvoir maintenir à leur

niveau élevé les dépenses d'investissements de l'Etat.

Dans sa déclaration du 22 juillet 1994, le Gouvernement rappelle que la consolidation des finances publiques constitue l'un des objectifs majeurs de la politique budgétaire de la présente législature. Elle se traduit notamment dans la définition pluriannuelle de la norme budgétaire mais également dans la volonté clairement affi-

chée de limiter le recours à l'emprunt et de poursuivre sur la voie de la reconstitution des différents fonds de réserves de l'Etat.

A cet égard, il importe d'attirer l'attention sur le fait que le projet de budget pour 1995 émerge un total de 960 millions supplémentaires au titre des dotations au profit des différents fonds spéciaux.

Le tableau ci-après présente l'évolution des dotations budgétaires au profit des principaux fonds spéciaux:

	Budget voté 1993	Budget voté 1994	Projet de budget 1995	Variation
- Fonds pour la protection de l'environnement	600	750	1 000	+ 250
- Fonds des routes	650	950	950	+ 0
- Fonds d'investissements publics:				
- administratifs	800	1000	1000	+ 0
- scolaires	600	700	725	+25
- sanitaires et sociaux	300	325	325	+ 0
- Fonds pour les monuments historiques	130	140	140	+ 0
- Fonds pour le développement de l'agriculture	650	700	700	+ 0
- Fonds du rail	25	25	500	+475
- Fonds de la coopération au développement	750	920	1130	+210
Total	4505	5510	6470	+960

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions de francs.

A cet égard il importe également de relever que la volonté de majorer progressivement les réserves disponibles des fonds spéciaux de l'Etat, et plus particulièrement des fonds d'investissements, a amené le Gouvernement à y affecter la quasi-totalité des plus-values de recettes de l'exercice 1993. Le montant global de ces dotations supplémentaires s'établit à 2.150,0 millions et à 4.500,0 millions si l'on y ajoute l'alimentation additionnelle de 2,5 milliards allouée au fonds pour l'emploi au cours de l'exercice 1993.

A cette même fin, le Gouvernement a par ailleurs décidé d'affecter à charge du budget de 1994 dès à présent un montant global de 1,4 milliard au profit de ces fonds spéciaux. Cette décision implique évidemment un renforcement de la gestion rigoureuse des dépenses de l'Etat au titre de l'exercice en cours.

C'est dans le cadre du chapitre suivant relatif aux priorités politiques du projet de budget 1995 que les accents du projet de budget seront développés plus en avant. Nous aurons dès lors l'occasion de constater que l'investissement dans les infrastructures et dans le potentiel de production de notre économie constitue un des points forts de l'action gouvernementale.

Ainsi qu'il ressort du tableau repris ci-dessus, le montant total des recettes ordinaires prévues au budget pour 1995 (143.900,8 millions) fait apparaître une progression de 9.127,6 millions ou de 6,77% par rapport au chiffre correspondant du budget définitif pour 1994 (134.773,2 millions).

Pour ce qui est des tendances de l'évolution des recettes au cours de la nouvelle législature, il convient de rappeler tout d'abord qu'à partir de l'année 1991 le Gouvernement avait mis en oeuvre une réforme fiscale dont les répercussions budgétaires se sont chiffrées globalement à quelque 14 milliards par an. Ces allègements fiscaux qui ont profité tant aux ménages qu'aux entreprises ont notamment pour effet d'accroître le pouvoir d'achat des ménages et de renforcer la compétitivité des entreprises.

Compte tenu notamment de ces allègements fiscaux, ainsi que de l'objectif de consolidation des finances publiques contenu dans la déclaration gouvernementale du 22 juillet 1994, la politique fiscale de la présente législature sera axée sur des «adaptations ponctuelles, sélectives et limitées dans leur ampleur».

Pour ce qui est plus particulièrement des adaptations du tarif de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, le Gouvernement s'est fixé comme ligne de conduite de continuer à adapter le barème à l'évolution de l'indice des prix à la consommation. Pour ce qui est des modalités de cette adaptation, le Gouvernement a retenu dans la déclaration du 22 juillet 1994 que cette «adaptation» intervienne automati-

quement à partir du moment où la moyenne des indices pondérés des prix à la consommation des six premiers mois d'une année accuse par rapport à la même moyenne de l'année précédente une variation de 3,5% au moins. En cas d'inflation plus modérée, il appartiendra au Gouvernement de proposer une adaptation éventuelle.

Conformément à ces orientations, le Gouvernement propose de procéder à une révision linéaire et générale du tarif de l'impôt sur le revenu des personnes à partir du 1^{er} janvier 1995. Cette mesure qui est commentée plus amplement au commentaire de l'article 3 du projet de loi budgétaire pour 1995 entraînera une diminution du produit fiscal de quelque 550 millions au titre de l'exercice 1995.

Par catégorie économique, les recettes ordinaires se présentent de la manière suivante:

	Compte provisoire 1993	Budget définitif 1994	Projet de budget 1995	Variation (+ ou -)
Impôts directs	64.844,7	66.960,4	72.481,3	+5.520,9
Impôts indirects	55.547,2	56.137,7	59.566,9	+3.429,2
Autres recettes	11.571,2	11.675,1	11.852,6	+177,5
Recettes ordinaires au total	131.963,1	134.773,2	143.900,8	+9.127,6

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions de francs.

Abstraction faite de l'emprunt de 1,0 milliard qui est inscrit au projet de budget des recettes extraordinaires pour 1995, ce projet de budget présenterait un excédent de dépenses de 2,3 milliards, alors que - dans la même hypothèse l'excédent des dépenses du budget définitif pour 1994 serait de 2,7 milliards.

A cet égard, il importe également de relever que le projet de budget pour 1995 est structuré de telle façon que 83% du total des dépenses extraordinaires sont couverts par l'excédent du budget ordinaire, c'est-à-dire au moyen de l'épargne de l'Etat, contre 77% au budget définitif pour 1994.

Grâce à cet effort d'épargne de l'Etat, le solde budgétaire est maintenu à un niveau satisfaisant, à savoir à un montant représentant 0,9% (1,4% pour le budget de 1994) seulement du total des dépenses ordinaires et extraordinaires et 0,45% du produit intérieur brut escompté pour 1995. Or, dans la plupart des autres Etats membres des Communautés européennes, les pourcentages en cause constituent des multiples des taux valant pour le budget de notre pays. Enfin, le solde à financer sera couvert en grande partie par l'émission d'un emprunt à long terme sur le marché des capitaux luxembourgeois, c'est-à-dire par le recours à l'épargne de la collectivité nationale.

Pour ce qui est de l'évolution de la dette de l'Etat à long terme et moyen terme, il faut constater qu'elle a atteint actuellement un niveau très bas, ainsi qu'il ressort du tableau ci-après:

Exercice	Dette totale ¹⁾	P.I.B. ²⁾ (en milliards de LUF)	Dette/P.I.B.
1970	9.305,0	56,4	16,50%
1975	8.245,9	94,9	8,69%
1981	9.551,4	161,5	5,91%
1984	14.736,8	218,6	6,74%
1989	10.353,3	316,1	3,28%
1990	7.706,4	335,0	2,30%
1993	10.512,3	394,1	2,67%
1994	13.138,3	412,1	3,19%

Notes: 1) Ces montants sont indiqués en millions de francs et se basent sur les prévisions inscrites dans les budgets respectifs.

2) PIB au prix du marché (version nationale).

Etant donné que le déficit budgétaire est défini comptablement comme le solde net à financer du secteur public, il échet d'accorder à cet indicateur une importance certaine pour l'appréciation des politiques

budgétaires des Etats membres. Dans l'acceptation communautaire, la notion de solde net à financer se réfère à l'ensemble du secteur public, c'est-à-dire qu'il englobe l'Etat proprement dit ainsi que le secteur communal et le secteur de la sécurité sociale. A cet égard, il importe de relever que dans le contexte européen, le Luxembourg est le seul pays qui peut se prévaloir pour l'ensemble du secteur public d'un solde net à financer positif.

L'évolution de la capacité de financement des administrations publiques, telle qu'elle résulte des définitions du règlement CE 3505/93 du 22 novembre 1993 relatif aux déficits excessifs (article 104 du Traité), se présente actuellement comme suit:

1992 + 862 mio (0,25% du PIB)
1993 + 4090 mio (1,20% du PIB)
1994 + 3944 mio (1,10% du PIB)

Au niveau de l'Etat le solde net à financer se présente comme suit:

	Compte 1992	Compte prov. 1993	Budget voté 1994	Compte prévis. 1994	Projet de budget 1995
Solde budgétaire	-3,4	0,1	-1,7	4,4	-1,3
Solde des fonds spéciaux (+)	-5,9	2,6	-2,2	-2,2	-2,9
Recettes d'emprunts (-)	2,9	4,2	5,1	5,1	4,0
Amortissement de la dette (-)	-1,4	-1,3	-1,4	-1,4	-1,6
Solde net à financer/ à employer	-10,8	-0,2	-7,6	-1,5	-6,6

Néanmoins sur base des données du projet de budget pour 1995 et en vue de l'évolution passée des soldes relatifs aux secteurs de la sécurité sociale et des administrations communales, il y a lieu d'admettre que globalement le solde des administrations publiques demeurera positif en 1995, quoi qu'il n'atteigne vraisemblablement pas les chiffres exceptionnels de 1993 et 1994.

4. Les priorités politiques du projet de budget pour 1995

4.1. Le développement des activités économiques

Dans sa déclaration du 22 juillet 1994, le Gouvernement s'est assigné comme objectif fondamental la restructuration et la diversification des structures économiques et l'adaptation de l'appareil de production nationale aux exigences de la concurrence internationale.

D'après les termes-mêmes de cette déclaration gouvernementale «la restructuration permanente de notre tissu industriel et l'objectif d'équilibre inter et intrasectoriel motivent la poursuite d'une politique de développement et de diversification industrielle active par la création et l'implantation d'entreprises et activités nouvelles».

A cet effet, le projet de budget des dépenses ordinaires et extraordinaires prévoit un ensemble de crédits d'un montant élevé dans l'intérêt de l'allocation d'aides directes et indirectes pour la consolidation et la diversification de l'industrie, ainsi que pour l'aménagement de zones industrielles.

4.2. La protection de l'environnement

D'après la déclaration gouvernementale du 22 juillet 1994 la protection de l'environnement naturel et humain constitue une priorité fondamentale de la politique gouvernementale et sera intégrée dans l'ensemble des politiques sectorielles de l'Etat et des collectivités locales.

La politique gouvernementale reposera sur l'application systématique des principes de prévention, du pollueur-payeur et de la coopération dans tous les secteurs.

Dans ce cadre, le Gouvernement s'est notamment fixé comme objectif d'intervenir prioritairement dans le financement des

investissements nécessaires à l'amélioration de la qualité des eaux (extension et modernisation du réseau de collecte et de traitement des eaux urbaines résiduaires) et à la mise en place des infrastructures de réduction, de valorisation et d'élimination des déchets ainsi qu'à la préservation des richesses naturelles du pays.

Les crédits ordinaires et extraordinaires inscrits au projet du budget pour 1995 traduisent pleinement la volonté du Gouvernement d'accorder à ce domaine-clé de l'activité politique une importance de premier plan.

Ainsi, le projet de budget du Ministère de l'Environnement progresse au total de 24,8% entre 1994 et 1995, c'est-à-dire beaucoup plus rapidement que le total des dépenses de l'Etat.

Plus particulièrement il convient de relever dans ce cadre l'accroissement de 250 millions du crédit d'alimentation du fonds pour la protection de l'environnement dont les dépenses progressent de 1,6 milliard en 1994 à 2,1 milliards en 1995. En vue de pouvoir assurer le financement de ces dépenses, le Gouvernement a décidé une affectation supplémentaire de 1 milliard au profit de ce fonds spécial à charge des budgets de 1993 (500 millions) et de 1994 (500 millions).

Afin d'assurer une application correcte du principe pollueur-payeur, la production et la consommation de produits nuisibles à l'environnement seront pénalisées. A cet effet, le Gouvernement se propose d'introduire des taxes écologiques, applicables sur différents produits, à savoir:

- une taxe sur les emballages, notamment de liquides alimentaires;
- une redevance sur le déversement des eaux usées industrielles domestiques;
- une taxe énergie/CO₂ sur les carburants et combustibles;
- une taxe sur les déchets problématiques.

4.3. Le développement des investissements de l'Etat

Le niveau élevé des investissements publics prévu pour 1995 témoigne de la volonté du Gouvernement de développer et de moderniser les infrastructures publiques et notamment celles qui sont indispensables pour assurer le développement du potentiel de production de notre économie.

En effet, les dépenses d'investissement prévues pour 1995 atteindront la barre des 10% du total des dépenses de l'Etat, soit

15,1 milliards ou 3,8% du PIB version nationale.

En 1995, la progression des investissements (+9,9% par rapport à l'exercice précédent) sera supérieure à celles des autres dépenses budgétaires de l'Etat (+6,1%), compte non tenu des dépenses d'investissements et des crédits d'alimentation des fonds.

Aussi importe-t-il de rappeler que les dépenses d'investissements réalisées à charge des principaux fonds spéciaux et qui représentent plus de 60% du total des investissements ont considérablement progressé au cours des années antérieures pour ne décroître que très légèrement en 1994:

3.598,2 millions en 1990;

6.256,1 millions en 1991 (+74%);

7.280,8 millions en 1992 (+16%);

8.424,7 millions en 1993 (+15,7%).

En 1995 les dépenses des fonds d'investissements dépasseront donc avec 9,1 milliards plus du double des dépenses effectuées au cours des années 1988 - 1990 (en moyenne 3,6 milliards).

La relative stagnation des dépenses en 1994 s'explique en observant l'évolution des dépenses du Fonds des routes. Les dépenses imputées à charge de ce fonds ont en effet atteint un point culminant en 1993, du fait de la réalisation parallèle des grands chantiers relatifs à la collectrice du sud et au contournement et à la pénétrante sud de la Ville de Luxembourg. L'achèvement de ces travaux explique le déclin provisoire des dépenses sur ce fonds.

Les investissements en matière d'immeubles à charge des crédits des fonds d'investissements publics (administratifs, scolaires, sanitaires et sociaux) progressent quant à eux de 20,5% en 1995 (de 2,6 à 3,1 milliards). Les dépenses de ces trois fonds ont connu une évolution fulgurante depuis 1990 puisque de 1990 à 1995 l'augmentation annuelle des dépenses atteint 22% en moyenne.

La même évolution peut être observée du côté du fonds pour la protection de l'environnement dont les dépenses sont passées de 337,7 millions en 1990 à 961,0 millions en 1992 pour atteindre 1,6 milliard en 1993 et 2,1 milliards en 1995 (+45% par an sur 5 ans!).

Evolution des dépenses des principaux fonds d'investissements:

	1990	1991	1992	1993	1994	1995
- Administratif	603,3	1396,5	1033,4	1125,1	1464,6	1483,1
- Scolaire	487,5	481,4	684,9	934,1	902,7	1130,0
- Sanitaire	63,6	258,1	217,1	216,5	233,4	522,0
- Fonds des routes	2106,1	3388,4	4385,0	4647,1	4000,9	3845,6
- Protection de l'environn.	337,7	731,8	961,0	1501,9	1664,1	2130,8
Total général	3598,2	6256,2	7281,4	8424,7	8265,7	9111,5
Variation en %	+17	+73,9	+16,4	+15,7	-1,9	+10,2

Note: Les montants de ce tableau sont indiqués en millions de francs.

4.4. L'évolution des crédits au profit de l'assurance-maladie et de l'assurance-pension

Avec un taux de 6,4%, représentant un montant de 1,8 milliard, la progression globale des crédits dans l'intérêt de la couverture des prestations relevant des différentes branches de la sécurité sociale est approximativement équivalente à celle du budget total (+6,3%).

Après l'entrée en vigueur de toutes les dispositions de la loi-réforme de l'assurance-maladie ainsi qu'après la suppression, à partir du 1.1.1994, de l'avance par l'Etat de la part de la contribution des pouvoirs publics à l'assurance-pension à charge des communes, désormais versée par l'intermédiaire des Fonds des dépenses communales, l'exercice budgétaire 1995 peut être considéré comme un exercice de consolidation des progrès accomplis.

Il s'ensuit que l'accroissement des crédits est essentiellement tributaire de l'influence des facteurs de base déterminant désormais l'évolution des crédits en cause parmi lesquels il faut citer:

- la progression toujours soutenue des prestations de maternité et surtout des indemnités pécuniaires de maternité: +205 millions ou +15,0% au total;
- la progression prévisible de la masse cotisable, tant en raison de l'accroissement encore attendu de l'emploi respectivement, pour l'assurance-maladie, du nombre des bénéficiaires de pension que de l'augmentation du niveau des revenus professionnels et des pensions cotisables.

Il en résulte une augmentation globale de:

- 600 millions ou de + 6,2% des crédits au titre de la contribution au financement de l'assurance-maladie;

- 960 millions approximativement, ou de 5,8% des crédits prévus dans l'intérêt du financement des prestations d'assurance-pension.

4.5. L'effort soutenu pour le développement des infrastructures en matière sociale, médicale et familiale

Conformément à la déclaration gouvernementale du 22 juillet 1994, le projet de budget pour 1995 continue l'effort engagé au cours de la dernière législature en vue de parfaire les infrastructures collectives destinées aux familles, aux personnes âgées ou dépendantes ainsi qu'aux personnes socialement défavorisées.

En particulier, le Gouvernement continuera sa politique de soutien et d'encouragement à l'extension de l'offre de foyers de jours ou garderies pour enfants. Ainsi, les crédits destinés au soutien des foyers conventionnés s'élèvent globalement à 438 millions de francs (+6,2%), tandis que 10,9 millions sont prévus à titre d'appui au développement de crèches non-conventionnées.

Un effort spécial est à relever également en ce qui concerne le développement du programme national pour personnes âgées. Les crédits inscrits au budget du Ministère de la Famille en vue du fonctionnement des Centres intégrés de l'Etat, du Centre Rham ainsi que des services conventionnés (notamment foyers de jour et services d'aide à domicile) se chiffrent à 1073 millions (+5,3%). Est prévue en particulier la création en 1995 de 10 nouveaux postes conventionnés dans le secteur en question. Les crédits destinés au financement des travaux d'investissement se situent, à l'instar des derniers exercices, à un niveau particulièrement élevé et atteignent 1082 millions de francs (+12%).

A noter aussi l'accent mis, tout comme au cours des exercices précédents, sur le dé-

veloppement de la politique en faveur des personnes handicapées pour laquelle les crédits prévus notamment aux budgets des Ministères de l'Education nationale, de la Famille et de la Santé s'élèvent à 2,5 milliards de francs (+13%).

Signalons finalement le relèvement substantiel des crédits prévus pour le fonctionnement des Centres socio-éducatifs, soit +7,5%, permettant en particulier le fonctionnement adéquat du nouveau Centre d'enseignement socio-éducatif.

Les crédits nécessaires à l'exécution des études préparatoires à la réalisation rapide de 2 nouvelles maisons de soins sont également prévus au projet de budget de 1995, tout comme les crédits nécessaires au développement de l'actuel service des moyens accessoires de la Direction de la Santé.

4.6. La coopération au développement

Le Gouvernement s'est engagé depuis plusieurs exercices déjà dans la voie de l'adaptation des moyens financiers consacrés par notre pays à la coopération au développement au niveau de ses ressources tel qu'il se reflète dans le concept de produit national brut. Un pas supplémentaire dans cette voie sera franchi en 1995, exercice qui verra passer les dépenses consacrées à l'aide au développement à 1871,7 millions (+19,2% par rapport aux crédits votés pour 1994).

Ce montant correspond à 0,36% du produit national brut et situe le Luxembourg dans la moyenne des pays de l'O.C.D.E. Les augmentations de crédits les plus importantes sont enregistrées concernant les moyens financiers mis à la disposition du Fonds de la coopération au développement et les moyens affectés aux aides d'urgence.

Conclusion

Le projet de budget pour 1995, premier budget de la nouvelle législature, se situe droit dans la lignée de ses prédécesseurs. La consolidation des acquis et priorités budgétaires affirmées au cours des dernières années combinées au développement soutenu des infrastructures économiques, sociales et environnementales constituent les points forts de l'option budgétaire retenue par le Gouvernement.

Même si d'aucuns ne manqueront pas de reprocher au projet de budget pour 1995 l'absence de mesures nouvelles spectaculaires, il échet d'en cristalliser certaines vertus indéniables:

1) Côté recettes, des allègements supplémentaires du prélèvement obligatoire auront été accordés tant aux entreprises qu'aux ménages. Ainsi, le Gouvernement a mis sur les rails des mesures visant à assurer le maintien de l'emploi, la stabilité des prix et la compétitivité des entreprises, dont les répercussions budgétaires ne sont pas négligeables. Le Gouvernement a donc opté pour le renforcement de la compétitivité relative de nos entreprises à une époque marquée par d'importantes échéances communautaires, à savoir la réalisation

de l'Union économique et monétaire.

2) Du côté des dépenses, le projet de budget poursuit l'effort de développement économique et de perfectionnement sélectif du progrès social. Ainsi, la politique des investissements publics tant dans le domaine des infrastructures économiques que dans celui des équipements sociaux, sanitaires, culturels et environnementaux, constitue une preuve probante du soutien de l'action publique au profit des autres agents économiques.

L'intensification du soutien aux dépenses d'investissement s'accompagne d'une bonne maîtrise des dépenses courantes de consommation (achats de biens et de services, frais de personnel). Il en résulte que la structure des dépenses y sort gagnante: les dépenses productives sont de nature à stimuler les agents économiques autres que l'Etat et les dépenses de trains de vie s'en trouvent diminuées.

3) En dépit de cette amélioration de la structure des dépenses, l'équilibre des finances publiques a pu être sauvegardé. L'indicateur de base étant le solde

financier net de l'Etat, une évolution favorable entre 1994 et 1995 doit être relevée. L'environnement international s'étant amélioré en cours de 1994, les bonnes perspectives d'une reprise économique soutenue après 1995 laissent présager le rééquilibrage des finances publiques après cette date:

4) Par le biais de la limitation des émissions d'emprunts nouveaux, ainsi que de l'amortissement accéléré des anciens emprunts, le Gouvernement aura réussi à maintenir la dette publique à un niveau très bas. La marge de manœuvre financière de l'Etat aura été intégralement rétablie et pourra être utilisée en cas de nécessités futures.

Le nouveau Gouvernement est persuadé que cette politique - qui ne pourra qu'accompagner l'effort des autres agents économiques - est de nature à assurer adéquatement l'avenir du pays à moyen et à long terme.

Le Gouvernement espère dès lors que cette approche budgétaire responsable pourra être partagée tant par le pouvoir législatif que par les forces vives de la nation.

Réunion UE sur la condition féminine

En date du 15 septembre, Monsieur Fernand Boden, Ministre de la Famille et de la Solidarité, accompagné par Madame Cécile Kellens-Greisch, responsable du secteur de la condition féminine ainsi que par Messieurs Jean Zahlen et Claude Wiseler, conseillers de Gouvernement, a assisté à Berlin à une réunion informelle des Ministres de l'Union Européenne chargés de la condition féminine. La conférence avait pour sujet principal une réflexion sur la participation équitable des femmes à une stratégie de développement économique orienté vers l'intensification de l'emploi au sein de l'Union Européenne. Dans les pays de l'Union Européenne, le taux de l'emploi féminin a, au cours des dernières années, considérablement augmenté. Il est vrai cependant que les femmes sont sous-représentées aux postes de direction et aux emplois nouveaux exigeant un haut degré de qualification technique.

Pour les ministres chargés de la condition féminine, la promotion de la flexibilité du

temps de travail dans le cadre d'une politique d'emploi active est à la fois une nécessité économique et une exigence d'ordre social. Elle offre aux femmes et aux hommes une chance de mieux concilier l'activité professionnelle, les obligations familiales ainsi que les intérêts personnels. Afin d'augmenter les chances professionnelles des femmes, il est nécessaire d'organiser, pour autant que possible, le travail, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, de façon à permettre des formes flexibles d'aménagement des horaires pour tous les postes de travail, notamment aussi pour les emplois qualifiés, le personnel de direction et les cadres supérieurs et surtout d'associer les signataires des accords tarifaires au développement d'horaires de travail variables.

Monsieur Fernand Boden a expliqué la situation luxembourgeoise ainsi que le travail législatif récent accompli en matière de travail à temps partiel et de travail intérimaire. Il a, par ailleurs, souligné qu'il était persuadé des bienfaits d'une flexibilité bien comprise.

Il a cependant averti devant une interprétation abusive de cette terminologie. Pour le ministre luxembourgeois la notion de flexibilité signifie l'introduction - par les

partenaires sociaux eux-mêmes, plutôt que par le législateur - de formes intelligentes et multiples d'aménagement du temps de travail et d'organisation du travail, adaptées tant à l'entreprise qu'aux besoins des salariés, et destinées à promouvoir la possibilité d'une meilleure réalisation des ambitions professionnelles, personnelles, familiales et sociales des salariés, sans que la promotion de ces formes de travail ne se fasse par le biais d'une dégradation des conditions de travail respectivement de la protection sociale des travailleurs en bénéficiant.

Il a confirmé que le Gouvernement luxembourgeois soutiendrait toutes les mesures facilitant les interruptions de carrière sans que le bénéficiaire n'encoure des désavantages.

Les ministres ont souhaité utiliser les discussions poursuivies dans le cadre du Livre Blanc sur la stratégie à moyen terme en faveur de la croissance, de la compétitivité et de l'emploi afin de tenter de mieux intégrer la politique en faveur des femmes dans les politiques économique, financière, sociale et de marché du travail menées par l'Union Européenne et par les Etats membres.

Libéralisation des transports routiers

La Commission mixte prévue par l'Accord sur les transports routiers entre le Benelux et les Etats baltes s'est réunie à Tallinn (Estonie) les 15 et 16 septembre 1994. Cette Commission, qui se réunit une fois l'an, est composée de représentants des pays du Benelux et des trois Etats baltes (Estonie, Lettonie et Lituanie). Elle veille à la bonne exécution de l'Accord en question que les six pays ont signé en 1992.

Cet accord multilatéral se situe dans le cadre du mouvement de libéralisation et d'intégration des pays de l'Europe de l'est. L'accord, qui a été signé le 11 juin 1992 à Athènes, est la réponse à la demande des Etats Baltes de développer et de libéraliser leurs marchés des transports. Le Benelux

se révélait un partenaire idéal dans ce contexte, puisque les transports y occupent une place importante tout en étant largement libéralisés. Les transports de marchandises par route entre les trois pays ont en effet été entièrement libéralisés le 1^{er} mai 1992, de sorte que le Benelux devance l'Union européenne dans ce domaine. Le savoir-faire que le Benelux a acquis sur ce point est dès lors très utile aux Etats baltes qui tendent vers la libéralisation et l'intégration.

Les instruments de l'Accord comprennent un système nuancé et souple d'autorisations qui permet d'adapter aux circonstances nouvelles les exigences en matière d'accès au marché. C'est ainsi que le nombre des autorisations est fixé chaque année en fonction du volume des flux de transports et de la demande de libéraliser certains types de transports. Il y a eu recours à cette faculté à Tallinn: les Etats baltes ont décidé de libéraliser les transports avec les pays tiers en faveur des

transporteurs routiers baltes. Il en résulte par exemple qu'un transporteur estonien peut assurer des services de transport entre la Lettonie et la Pologne sans pour autant devoir solliciter une autorisation spécifique.

Cette libéralisation des transports avec les pays tiers est une nouvelle étape dans la voie de l'intégration économique des trois Etats baltes. Les transports bilatéraux (transports entre deux Etats baltes) et les transports en transit ont déjà été libéralisés. Seul le cabotage (transport intérieur dans un autre pays) est encore soumis à autorisation pour le transporteur balte. Cette démarche échelonnée a aussi été suivie dans le Benelux.

L'évolution dans les Etats baltes démontre que l'exemple du Benelux dans le domaine de la coopération intense entre trois Etats qui ont des caractéristiques similaires et des intérêts communs n'a en rien perdu de son intérêt, bien au contraire!

M. Fischbach à la réunion des ministres de l'éducation de l'U.E. avec la Fédération russe

Sur invitation du Ministre de l'Education de la Russie les Ministres de l'Education des pays-membres de l'Union Européenne se sont réunis le 17 septembre 1994 à Saint Petersburg avec le Ministre de l'Education et le Président du Comité d'Etat pour l'enseignement supérieur.

Monsieur Marc Fischbach a assisté à cette réunion informelle au cours de laquelle l'attention essentielle des participants a été attirée sur les questions concernant la réalisation de la réforme éducative dans la Fédération de Russie, ses tâches et ses problèmes, la coopération bilatérale avec la Russie et les activités dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnelle soutenues par la Communauté Européenne ainsi que l'échange de vues et d'expérience, les débats sur les possibili-

tés de la coopération dans le domaine de l'enseignement et sa stratégie.

Les participants sont d'accord que le soutien de l'enseignement, de la science et du développement des ressources humaines, est une condition pour la compréhension mutuelle entre les nations européennes.

Cependant, puisque le système de chaque pays est déterminé par sa culture, ses valeurs humaines, ses traditions et son histoire particulières, chaque pays détermine lui-même la stratégie de la réforme. En même temps, tous les pays se heurtent à des problèmes semblables.

L'échange d'idées et d'expériences dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnelle peut donc donner une aide appréciable au niveau national.

Les participants russes ont particulièrement apprécié les résultats de la coopération bilatérale.

Les ministres ont souligné que l'échange d'information et d'expérience est très utile. Ils sont d'accord que la coopération dans l'enseignement secondaire, la forma-

tion professionnelle, ainsi que l'enseignement supérieur a une valeur prioritaire. Ils ont mis l'accent sur l'importance du développement de la coopération dans l'esprit des clauses du Traité sur la coopération et le partenariat, signé à Corfou.

Les participants se sont mis d'accord que les propositions sur le développement de la coopération, évoquées au cours de la réunion seront présentées ultérieurement comme des projets communs. Ils ont proposé de mettre à contribution les possibilités de la Fondation Européenne sur la formation professionnelle, récemment créée.

L'attention du ministre luxembourgeois a particulièrement porté sur l'apprentissage des langues. Lors d'une visite à un lycée classique spécialisé dans l'enseignement bilingue russo-français, Monsieur Marc Fischbach est convenu avec les autorités compétentes de développer la coopération et notamment sur le plan de l'apprentissage du français. Des échanges entre le lycée de St Petersburg et un lycée luxembourgeois seront organisés.

Plus de comportement irresponsable sur nos routes!

12 morts depuis le 1^{er} septembre, 2 fins de semaines consécutives avec 3 et 4 accidents mortels ayant fait en tout 8 morts!

Si à la fin du mois d'août les données statistiques montraient encore un écart favorable par rapport à la période correspondante de 1993, nous déplorons au 20 septembre déjà

59 morts, soit le niveau qui en 1993 était seulement atteint vers la fin du mois d'octobre. A ce rythme l'année en cours risque de se terminer sur un bilan des accidents de la route dépassant celui de 1988, année particulièrement meurtrière, où pour la dernière fois depuis lors la barre de 80 victimes mortelles de la circulation a été dépassée.

Est-ce que l'emploi de ce formidable outil de mobilité qu'est l'automobile ne peut vraiment se faire qu'à ce prix-la? - surtout, lorsque la voiture est utilisée pendant

les loisirs - à en juger par la concentration des accidents graves pendant les fins de semaine - où des gains de temps, d'ailleurs souvent chimériques, devraient compter moins.

Les excès de vitesse et la négligence en matière de port de la ceinture frappent en particulier à cet égard. Or, l'amélioration de la sécurité de nos routes n'est possible qu'à la condition pour tous d'y concourir et de faire preuve, en toute circonstance, de circonspection et de responsabilité envers soi-même et envers autrui.

Trop nombreux sont malheureusement ceux qui continuent à ignorer cette vérité banale et à rouler comme si l'accident n'arrivait qu'aux autres.

Conscient de cette réalité, conscient aussi du fait que les souffrances humaines et le coût social des accidents constituent une situation inacceptable du point de vue tant moral et politique qu'économique et social, le Gouvernement accordera la priorité à la mise en œuvre des objectifs qu'il s'est fixés en la matière et qui sont repris dans la déclaration gouvernementale du 22 juillet 1994:

- sensibilisation et information de la population routière qui annonceront et

expliqueront les autres mesures tantôt éducatives tantôt contraignantes;

- formation préparatoire à la conduite avec l'introduction réglementaire de la conduite accompagnée et la transformation de la période de stage en permis de conduire provisoire à validité limitée ainsi que réalisation du centre de formation pratique de Colmar-Berg qui sera opérationnel en 1995;
- intensification de la surveillance du trafic routier avec la prolifération de contrôles ciblés, notamment de nuit et pendant les fins de semaine pour lutter avant tout contre les excès de vitesse;
- augmentation du taux des amendes relatives aux infractions routières pour les

rapprocher du niveau de nos pays voisins et introduction légale du permis à points.

En attendant la réalisation de ce catalogue de mesures dans les mois prochains, le Gouvernement adresse un appel pressant à tous les usagers de la route de contribuer dès à présent par leur comportement individuel à enrayer l'hécatombe en cours. En tout état de cause la présence renforcée de la force publique pendant la phase répressive de la traditionnelle campagne de l'éclairage et du pneu qui débutera dans les prochains jours sera mise à profit pour sévir contre tout comportement contraire à la sécurité routière. Cette opération sera répétée en novembre et décembre prochains.

*Journée mondiale Alzheimer,
21 septembre 1994*

Message du ministre de la Santé

Lors de la journée mondiale de la maladie d'Alzheimer le ministre de la Santé M. Johny Lahure rend hommage au travail accompli par l'Association Luxembourg Alzheimer, ainsi qu'à toutes les personnes, qui de par leur profession, leur engagement à titre bénévole ou dans leur cadre familial, prennent en charge le bien-être de ces hommes et femmes atteints au plus profond de leur personnalité.

Le ministre rappelle que la maladie d'Alzheimer touche environ 5% des personnes de plus de 65 ans. Il assure que son ministère s'efforce de répondre de manière adéquate aux besoins en adaptant les possibilités de prise en charge dans les familles ou dans les maisons de soins, en soutenant la création et le fonctionnement de foyers de jours ainsi qu'en maintenant une bonne disponibilité et qualité des soins à domicile: «Ces efforts sont à interpréter comme des gestes de solidarité garantissant la dignité humaine aux personnes victimes de cette maladie pénible et dont de nombreux aspects restent incompris.

M. Lahure forme des souhaits pour que cette solidarité envers nos concitoyens atteints de la maladie d'Alzheimer et leurs proches, prenne un nouvel élan à l'occasion de cette journée mondiale.»

M. Bodry à Leipzig

Les 21 et 22 septembre 1994, Monsieur Alex Bodry, Ministre de l'Aménagement du Territoire, a assisté au Conseil informel des Ministres pour l'Aménagement du Territoire qui s'est tenu à Leipzig.

La réunion en question s'est basée sur les recommandations des derniers Conseils informels qui ont eu lieu à Liège, les 12 et 13 novembre 1993, et à Corfou, les 3 et 4 juin 1994.

Y furent discutés e.a. deux documents essentiels pour la politique d'aménagement du territoire au niveau européen, à savoir le projet de schéma européen de développement spatial ainsi que le document d'orientation «Europe 2010».

C'est la première fois qu'un Conseil informel est consacré uniquement à l'aménagement du territoire, ce qui valorise celui-ci: jusqu'ici, les Conseils informels en question associaient toujours l'aménagement du territoire et le développement régional.

L'avenir énergétique du Monde

La 3^e conférence internationale de l'Energie, organisée à l'initiative de l'Algérie, du Mexique et de l'Espagne, s'est réunie les 19 et 20 septembre 1994 à Cartagena en Espagne. Le Luxembourg était représenté par M. Robert Goebbels, Ministre de l'Economie et de l'Energie.

Cette conférence, qui a réuni les pays de l'Union Européenne et les pays producteurs de pétrole, a discuté notamment des problèmes relatifs à l'énergie et l'environnement, les perspectives pour le pétrole et les autres énergies, notamment le gaz naturel.

Réunion ministérielle UE-ANASE

Les 22 et 23 septembre 1994 M. Jacques Poos, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères a assisté à Karlsruhe à la réunion ministérielle UE-ANASE (Association des Etats d'Asie du Sud-Est).

Cette réunion a eu pour objet de relancer les relations entre l'Union européenne et les pays de l'ANASE. Furent ainsi examinés l'état de la coopération actuelle et les orientations pour les relations futures tout comme les développements en Europe et dans les pays de l'ANASE. Les questions

liées à la protection de l'environnement, au contrôle des drogues et à la situation des droits de l'homme ont figuré également à l'ordre du jour.

La réunion ministérielle UE-ANASE fut suivie d'un Forum économique, qui s'est tenu le 24 septembre à Stuttgart. Le Luxembourg était représenté à cette manifestation par M. Robert Goebbels, ministre de l'Economie. Lors d'une réunion plénière et de différents groupes de travail, les ministres de l'Union européenne et leurs collègues de l'ANASE ont eu l'occasion de rencontrer des hommes d'affaires des deux régions.

CEPS/INSTEAD – coopération est-ouest

Sur invitation de l'Institut pour l'Economie en Transition (institut créé par Yégor Gaidar), le professeur Gaston Schaber a séjourné à Moscou, du 23 au 28 septembre 1994, pour préparer avec les partenaires russes du CEPS/INSTEAD un programme commun de recherche en sciences économiques et sociales.

Les partenaires russes du CEPS/INSTEAD:

- le Centre d'Analyse Economique auprès du Gouvernement de la Fédération Russe,
- l'Institut pour l'Economie en Transition,
- l'Académie d'Administration Publique auprès du Président.

L'objectif de ce premier programme:

- * définir des stratégies de recherche et des méthodologies innovatrices pour produire des informations scientifiques de haute qualité, et comparatives si possible,
- * sur les modifications sociales et économiques qui se produisent dans des pays en transition rapide et dans des régions

soumises à des changements structurels massifs.

Prochaine session de travail:

Les travaux préparatoires, déjà en cours, seront finalisés lors d'une session de travail qui aura lieu à Luxembourg/Walferdange, du 11 au 16 novembre 1994 – session qu'il a été possible d'organiser grâce à l'appui financier du Ministre luxembourgeois des Affaires Etrangères et de la Coopération.

Les participants:

- des directeurs scientifiques et des chercheurs des trois institutions partenaires russes,
- des directeurs de recherche des institutions partenaires biélorusses, Belorussian Institute of Scientific and Technical Information, Academy of Public Administration),
- des membres du réseau Ouest du CEPS/INSTEAD, venant des institutions sui-

- vantes: Florida Atlantic University; Pittsburgh University; Deutsches Institut für Wirtschaftsforschung, Berlin; RWTH Aachen & Europa-Centrum Maas-Rhein-Moskau; Joanneum Research Society, Institute for Regional Development, Graz,
- des représentants d'Eurostat et d'autres Directions Générales de la Commission de l'U.E.,
- les équipes de recherches du CEPS/INSTEAD.

SOMMER S.A. se lance dans le «parquet laminé»

Le 23 septembre 1994, une convention a été signée entre le Gouvernement, représenté par Monsieur Robert Goebbels, Ministre de l'Economie et Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre des Finances et la société anonyme SOMMER, Wiltz, représentée par Monsieur René Bomboire, Administrateur Délégué et portant sur l'accompagnement public d'un projet de recherche-développement dans le domaine des revêtements de sols.

Le projet en question vise à développer une nouvelle gamme de produits complémentaires aux revêtements synthétiques qui sont produits dans les usines de Wiltz et Clervaux. Le produit à concevoir est un revêtement laminé à parements minces qui reproduit l'aspect du parquet massif. La recherche portera également sur le procédé de fabrication de ce nouveau type de produit.

Le coût total de ce projet de recherche-développement, qui sera réalisé sur une période de 36 mois, est estimé à 55 millions de francs.

La diversification de la production recherchée devra contribuer à pérenniser les investissements et modernisations actuelles des installations de production luxembourgeoises.

Le projet de recherche-développement constitue en effet le second d'un programme d'ensemble plus vaste que SOMMER S.A. entend réaliser au Luxembourg au cours des prochaines années et dont le coût total est évalué à quelque 315 millions de francs.

Rappelons qu'une première convention qui porte sur l'accompagnement public d'un projet de recherche-développement d'une alternative aux revêtements de sols PVC, a déjà été signée entre le Gouvernement et SOMMER S.A. en date du 2 juin 1994.

Le groupe SOMMER-ALLIBERT occupe avec ses installations industrielles, ré-

parties sur 53 sites, une position de leader sur le marché européen de la transformation de matières plastiques. Au Grand-Duché de Luxembourg, il produit dans ses trois centres de production – Wiltz, Lentzweiler et Eselborn – des revêtements de sols, ainsi que des habillages de coffres et du matériel insonorisant pour automobiles. Par ailleurs, le groupe dispose au Luxembourg d'un centre de distribution et d'un laboratoire central de R&D et de conception. En 1991, SOMMER-ALLIBERT a engagé sur ses sites industriels la réalisation d'un plan d'investissement à moyen terme dont le montant s'élève à 4,2 milliards de francs.

Le groupe emploie actuellement 750 personnes au Grand-Duché et y réalise un chiffre d'affaires de 6,5 milliards de francs.

L'accompagnement public est accordé dans l'optique de la conversion des installations luxembourgeoises du groupe SOMMER-ALLIBERT pour permettre la fabrication de revêtements du type «parquet laminé», ou – le cas échéant – de la construction, au Luxembourg, de nouvelles installations.

Nous reproduisons ci-après le texte du discours de Monsieur Robert Goebbels, Ministre de l'Economie, fait le 29 septembre 1994, à l'occasion de l'inauguration des deux nouvelles unités de production de SOMMER Revêtements Luxembourg S.A., Lentzweiler et de SOMMER Industrie Luxembourg S.A., Eselborn

Altesse Royale,

En honorant de Votre présence cette cérémonie d'inauguration Vous témoignez à nouveau de l'intérêt que Vous attachez au développement industriel de notre pays.

Au cours des missions de prospection économique à l'étranger, je suis régulièrement témoin de l'enthousiasme avec lequel Vous faites l'ambassadeur de

notre pays auprès des entreprises du monde entier. Soyez en vivement remercié.

Monsieur le Président du Directoire de SOMMER ALLIBERT,

Chers Collègues du Gouvernement,

Mesdames, Messieurs,

Il n'est point besoin de me faire le chantre du succès industriel du Groupe SOMMER ALLIBERT. Monsieur Marc Assa a déjà résumé les paramètres économiques essentiels, impressionnants d'ailleurs, qui caractérisent la position de leader européen que SOMMER ALLIBERT s'est acquise dans chacun de ses 5 grands métiers.

Permettez-moi d'ailleurs, cher Marc Assa, de vous remercier à cette occasion également pour votre engagement en tant que Président du Conseil d'Administration de la Fédération des industriels luxembourgeois et de vous féliciter pour votre élection récente en France comme «Manager de l'année». Vous faites honneur à votre société tout comme à votre pays d'origine.

Il m'importe à cet endroit de relever certains aspects de la démarche empruntée par SOMMER dans ses nouveaux investissements au Luxembourg, qu'il s'agit d'apprécier à leur juste valeur.

Souvenez-vous de la période de transition difficile qu'a connu tout particulièrement le Nord de notre pays, au moment de la disparition de l'industrie du cuir. L'implantation d'EUROFLOOR à Wiltz en 1961, a contribué au renouvellement du tissu industriel de cette partie du pays.

Ensuite, après la crise sidérurgique de la fin des années soixante-dix, qui a fait reconnaître à la nation entière le besoin d'une politique de diversification continue du tissu industriel. SOMMER a, avec EUROSOL en 1982, renouvelé et étendu son attachement au Luxembourg.

Actuellement, les indicateurs économiques enregistrent les signes – quelque

peu hésitants encore, mais bien distinctifs – d'une sortie de la crise conjoncturelle, qui a eu pour unique «avantage» de rappeler aux défiants, que seule une économie se renouvelant sans cesse et soucieuse de sa compétitivité et de son savoir-faire, peut sortir grandie d'une telle épreuve. Je me réjouis tout particulièrement que «la volonté, une troisième fois renouvelée de pérenniser et de développer les activités de SOMMER au Luxembourg», comme l'a souligné Monsieur Assa, se concrétise dans le canton de Clervaux. Les investissements qui totalisent environ 2 milliards de francs et qui ont déjà permis l'embauche de 200 salariés laissent entrevoir des perspectives d'avenir prometteuses pour le canton de Clervaux. Ces perspectives sont d'autant plus favorables que des investissements complémentaires viendront s'ajouter dans les prochaines années, générant des emplois supplémentaires.

Relevons à cet endroit que le canton de Clervaux, qui jusqu'au milieu des années 80, était menacé de dépeuplement, s'est bien développé ces dernières années. Le recensement de la population de 1991 témoigne d'un accroissement de 7% de la population de ce canton en 10 ans. J'ose espérer que les initiatives prises par le Gouvernement, dont l'aménagement de la zone industrielle à caractère régional sur les sites d'Eselsborn-Lentzweiler et de Troisvierges pour un montant dépassant les 275 millions de francs et couvrant 46 ha, le développement des infrastructures ferroviaires, routières et de transport d'énergie ne sont pas étrangers à cet essor. Dès-à-présent plus de 320 personnes sont employées par 8 entreprises créées au cours des 4 dernières années dans la zone d'activité à caractère régional de Clervaux, chiffres appelés à augmenter grâce aux investissements prévus actuellement. Il est vrai qu'une partie des activités sur ce site proviennent du site Eurofloor à Wiltz

et que le tissu industriel de cette localité se trouvera affecté à moyen terme par le transfert vers le nouveau site ici à Clervaux. Mais la logique économique et écologique commandait une telle approche. Le Gouvernement s'attachera à créer les conditions nécessaires, notamment à travers sa contribution à l'aménagement d'une zone d'activité à caractère régional à Wiltz-Winseler, pour recueillir de nouvelles entreprises industrielles dans les prochaines années.

Je retiens également, avec satisfaction, de votre discours, Monsieur Assa, que les arguments qui motivent l'attachement de votre groupe au Luxembourg, se recoupent avec ceux que le Gouvernement luxembourgeois fait toujours valoir au cours de ses missions de prospection économiques. L'engagement de votre groupe au Luxembourg, renouvelé à plusieurs reprises depuis plus de 30 ans, nous reconfortent dans notre recherche permanente d'un environnement économique favorable aux investissements, dans nos efforts d'extension et de modernisation des infrastructures de transport, de communication et d'énergie, enfin dans l'application d'accompagnements ciblés aux besoins d'un démarrage rapide et aisé des activités.

Pour le reste, et vous l'avez relevé à juste titre, ce sont les hommes et les femmes qui chaque jour font le succès de nos entreprises, par leur travail et leur engagement personnel. C'est notre atout le plus précieux qu'il convient de soigner et de consolider à l'avenir.

Je voudrais aussi relever l'intérêt de la décision des dirigeants de SOMMER, qui consiste à faire accompagner les investissements matériels par des efforts également considérables en recherche-développement et d'orienter la production vers de nouveaux produits.

Persuadé que la recherche-développement constituera à l'avenir, plus que jamais, un facteur essentiel de compétitivité et de croissance, j'aimerais rappeler à cette occasion que le Gouvernement et SOMMER viennent de signer, vendredi dernier, une convention, qui porte sur l'accompagnement public d'un projet de recherche-développement d'un produit complémentaire aux revêtements plastiques, en l'occurrence le «parquet laminé». Cette convention fait d'ailleurs suite à une première, signée en juin dernier, ayant pour objet la recherche d'alternatives au PVC dans les revêtements de sol. Ces deux projets, qui seront réalisés au cours des prochains 36 mois, totalisent des dépenses estimées à quelque 165 millions de francs.

Finalement, je voudrais également souligner que les considérations économiques n'influencent pas uniquement les orientations de stratégie commerciale. Une partie considérable des investissements opérés sur les deux sites d'Eselsborn et de Lentzweiler ont été consacrés à des mesures de protection de l'environnement, documentant le souci de SOMMER de minimiser les effets écologiques que comporte toute activité de transformation.

Altesse Royale,
Mesdames, Messieurs,

Je remercie les responsables du Groupe SOMMER ALLIBERT de leur nouvelle manifestation d'attachement au Grand-Duché de Luxembourg, déjà témoigné à maintes reprises dans le passé. Je souhaite également aux responsables et au personnel des deux nouvelles unités de production, d'en faire des centres d'excellence, car – comme le prétend Tristan Bernard au sujet du théâtre – je l'affirme applicable également en économie que «les spectateurs veulent être surpris. Mais avec ce qu'ils attendent»!

Guillaume et Sibilla: mariage princier à Versailles

Deux semaines après leur mariage civil, prononcé à Sélestat, le Prince Guillaume, cinquième et dernier enfant du Grand-Duc Jean et de la Grande-Duchesse Joséphine Charlotte de Luxembourg, et Sibilla Weiller, arrière-petite-fille du roi Alphonse XIII d'Espagne, se sont unis religieusement le 24 septembre 1994 à la cathédrale Saint-Louis, à Versailles. Concélebré par Mgr Franck, Archevêque de Luxembourg, l'Abbé Bernard Grognet, Archiprêtre de la cathédrale de Versailles, et le Chanoine Georges Vuillermoz, Aumônier de la Cour du Grand-Duché, l'office a été suivi par le gotha des familles royales d'Europe, et fut marqué par un message chaleureux de S.S. le Pape Jean-Paul II. Le Grand-Duc héritier Henri a été choisi comme témoin par le jeune couple princier, en compagnie d'Andreas Henckel de Donnersmarck, de Mme Correa Do Lago et de Gabrielle de Lobkowitz.

Arrêté grand-ducal du 16 septembre 1994 confirmant les noms et titres de l'Epouse de Notre Fils Bien-Aimé Guillaume. (Mémorial B-N° 54 du 24 septembre 1994)

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Voulant confirmer les noms et titres de l'Epouse de Notre Fils Bien-Aimé Guillaume;

Sur le rapport de Notre Premier Ministre, Ministre d'Etat, et après délibération du Gouvernement en conseil;



L'office religieux a été concélébré par Mgr Franck, Archevêque de Luxembourg.

(Photo: Gérard Delorme)

Avons arrêté et arrêtons:

Art. 1^{er}. L'Epouse de Notre Fils Bien-Aimé Guillaume, Prince de Luxembourg, portera les noms et titres auxquels a et pourra avoir droit Son Epoux Notre Fils, et notamment ceux d'Altesse Royale et de Princesse de Luxembourg.

Art. 2. Le présent arrêté entrera en vigueur le 24 septembre 1994.



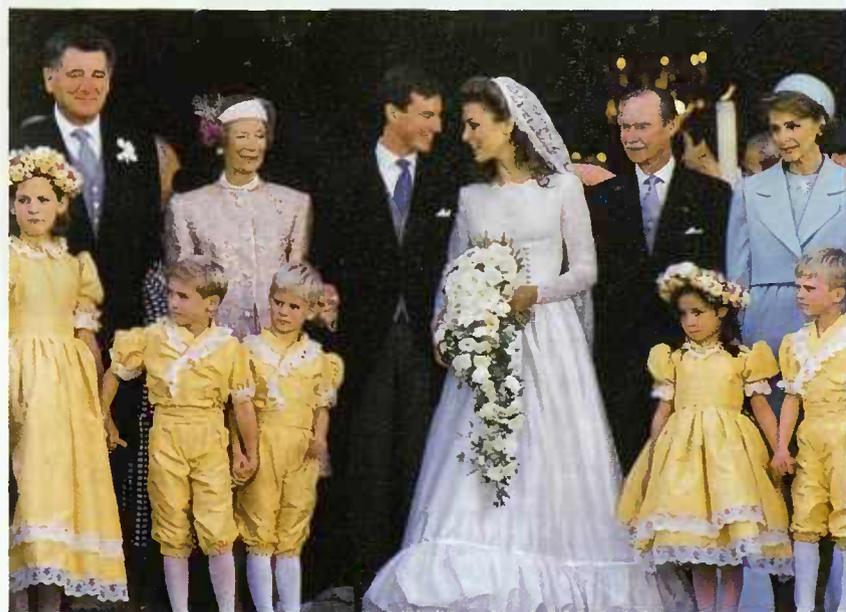
L'échange d'anneaux

(Photo: Gérard Delorme)

Art. 3. Notre Premier Ministre, Ministre d'Etat, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

*Le Premier Ministre,
Ministre d'Etat,
Jacques Santer*

*Château de Berg,
le 16 septembre 1994.
Jean*



Les jeunes mariés et leurs parents

(Photo: Luxpress)



Une partie des invités d'honneur.

(Photo: Luxpress)



Le mariage civil a eu lieu à Sélestat en Alsace.

(Photo: Luxpress)

M. Boden à la Conférence européenne sur l'Artisanat et les PME

En date des 26 et 27 septembre 1994, Monsieur Fernand Boden, Ministre des Classes Moyennes et du Tourisme, a assisté à la deuxième conférence européenne de l'Artisanat et des Petites Entreprises qui s'est déroulée à Berlin.

Le ministre luxembourgeois, lors de son allocution, a cerné quatre problèmes auxquels sont actuellement confrontés les PME: le recrutement de personnel qualifié, la formation initiale et continue des chefs d'entreprise, l'accès aux moyens financiers lors de la création d'une entreprise nouvelle ou pour la reprise d'une entreprise existante et, enfin, la pénétration des marchés étrangers dans et hors l'Union Européenne.

Pour Monsieur Boden, les PME luxembourgeois ont eu, vu la superficie du pays, à assumer de plein fouet les effets de l'ouverture des frontières. Cependant loin de s'opposer à la réalisation du marché unique, de renforcer son tissu économique et de créer un environnement économique, fiscal et social favorable aux entreprises afin de leur permettre de relever avec efficacité le défi qui leur a été posé. Ainsi, suite à des tables rondes tripartites ayant pour objectif de préparer notre économie à l'échéance 92, une série de mesures ont été prises pour renforcer la compétitivité des petites entreprises dans le cadre de

leurs activités sur le marché de la Grande Région que constituent les régions SAAR-LOR-LUX, la Rhénanie, le Palatinat, le Luxembourg belge et la région germanophone belge. Ces mesures consistent avant tout à aider les jeunes entrepreneurs dans leurs relations avec l'administration, surtout au début de l'exploitation, à leur faciliter l'accès aux crédits avantageux et au remboursement des prêts contractés. Des moyens budgétaires ont été mis à la disposition des chambres professionnelles pour soutenir leurs efforts d'amélioration de la formation continue des chefs et cadres dirigeants d'entreprise et de mise en valeur des produits luxembourgeois sur les marchés étrangers.

Des groupes de travail réunissant des représentants des différents ministères et administrations ainsi que les Chambres professionnelles et Fédération concernées ont été institués pour déceler et trouver des moyens pour démanteler les entraves que rencontrent les entreprises luxembourgeoises lorsqu'elles désirent aller prestre des services à l'étranger ainsi que pour mener des actions concertées de détection des entreprises qui travaillent sur le territoire du Grand-Duché et qui ne se conforment pas aux dispositions de la réglementation en vigueur sur la sécurité, le droit de travail et le droit d'établissement.

Les conclusions tirées des discussions qui ont eu lieu lors de cette conférence retiennent qu'il faut renforcer l'internationalisation des entreprises. A cet effet, la Commission européenne souhaite lancer un nouveau projet pilote consistant à encourager les coopérations transfrontalières entre entreprises au-delà du premier contact. Par ailleurs, elle s'est fixée entre autres comme objectifs d'accroître la participation des PME aux actions du 4^e Programme Cadre de Recherche et de Développement Technologique, de les aider à s'adapter aux exigences croissantes en matière de politique environnementale, de favoriser le développement de la qualité et de la certification de la qualité.

Les petites entreprises de l'artisanat rencontrent souvent des difficultés pour obtenir les moyens suffisants de financement des investissements, des innovations ou de la création de l'entreprise, ce qui a pour effet de bloquer les possibilités de création de nouveaux emplois. Une attention particulière devra être accordée à ce problème, notamment suite aux indications fournies par une table ronde de hauts représentants du secteur bancaire, organisée par la Commission en vue de favoriser la collaboration entre les banques et les entreprises.

La conférence a permis de souligner le rôle vital de l'artisanat et des petites entreprises dans l'ordre économique et social européen. Elle a été une démonstration de la modernité du secteur de l'artisanat et de sa capacité de maîtriser les mutations du futur.

L'OTAN au Luxembourg

Au sein de l'OTAN il existe une section dite Bureau Allié de Sécurité des Transmissions et de l'Informatique de l'OTAN dont la mission consiste à conseiller et assister les bureaux concernés à l'OTAN et aux Nations.

La responsabilité de l'ACCSA (Allied Communications and Computer Security Agency) inclut:

Servir de forum où les plans et les procédures des Nations et du Comité Militaire peuvent être appliqués et discutés en détail

Coordiner les besoins en matériel cryptographique

Identifier et examiner tout nouveau besoin en matière de Sécurité des transmissions et de l'informatique, et faire des recommandations

Publier des directives et conseiller les bureaux appropriés de l'OTAN et des Nations

Le bureau ACCSA se réunit deux fois par an à Bruxelles, et tous les deux ans la session plénière se déroule dans l'un des 16 pays membres. C'est pour la première fois que le Luxembourg représenté par le Lieutenant-Colonel Marc Buck, Chargé de la Direction du Centre de Télécommunications et d'Alerte de Senningen (CTA), a été appelé à organiser cette réunion de travail du 26 au 29 septembre 1994.

Les travaux se sont concentrés essentiellement à l'adaptation des politiques et lignes directrices de cette sécurité spécifique au nouvel environnement politico-militaire où les tensions sont moins vives, où il y a tendance à réduire les dépenses de défense, mais où l'évolution des besoins et de la technologie conduit à une plus grande sophistication des systèmes de communications et d'information.

Les délégués ont en outre consacré une grande partie de leurs travaux à l'extension des relations avec les nouveaux partenaires en coopération militaire pour la paix (PFP, Partnership for Peace).

Marc Fischbach au Conseil Recherche

En sa qualité de Ministre de l'Education Nationale, Marc Fischbach a assisté à la réunion du Conseil des Ministres chargés de la recherche qui s'est tenue le 28 septembre 1994 à Bruxelles.

L'objectif principal de cette réunion était d'aboutir à un accord politique en vue de l'adoption de huit programmes de recherche faisant partie du 4^e Programme cadre des actions communautaires de recherche et de développement technologique (1994-1998) adopté par le Conseil et le Parlement Européen le 24 avril 1994.

Les discussions ont porté sur les actions de recherche à prévoir dans différents do-

maines tels que l'informatique (les programmes Télématique et Technologies de l'information), les sciences de la vie, la production et l'utilisation rationnelle de l'énergie (les programmes Energie non-nucléaire et Fusion thermonucléaire contrôlée) et les normes et standards. Dans le contexte de ces discussions, Marc Fischbach a insisté sur l'importance d'actions de recherche communautaires visant l'amélioration de la qualité de vie des ci-

toyens européens ainsi que sur la nécessité d'un maintien d'une politique d'encouragement à la recherche précompétitive et à l'innovation, en particulier en faveur des petites et moyennes entreprises. Le ministre luxembourgeois a plaidé en faveur d'actions communautaires renforcées en matière de diffusion et de mise en valeur des résultats de recherche.

Comportant plus de la moitié de l'enveloppe financière globale disponible (520 milliards de francs), les programmes de recherche sous discussion représentent une part importante du 4^e programme cadre et leur adoption constitue sa mise en œuvre effective. Plusieurs de ces programmes ont connu de par le passé une participation très active de la part d'entreprises et de centres de recherche luxembourgeois.

A la même occasion, les ministres ont discuté aussi d'un programme de coopération scientifique et technique avec des pays tiers.

L'épidémie de peste pulmonaire en Inde

Le 28 septembre 1994, le Ministre de la Santé a tenu à informer la population que les mesures suivantes ont été prises dans le contexte de l'épidémie de peste pulmonaire en Inde:

- 1) Tous les vols en provenance directe de l'Inde et atterrissant à l'aéroport de Luxembourg sont soumis à un contrôle et aux mesures nécessaires de sécurité et de prévention par l'Inspection sanitaire. Voilà qui vaut tant pour l'équipage que pour la cargaison (dératisation).
- 2) Les voyageurs arrivant de l'Inde par transfert d'un autre aéroport et présentant les symptômes classiques de la peste pulmonaire (toux, température élevée) sont signalés par les autorités de l'aéroport Luxembourg, (qui sont en contact avec les autorités des autres aéroports) à l'Inspection sanitaire qui

dès lors prend toutes les mesures qui s'imposent.

- 3) Tous les voyageurs arrivant à l'aéroport de Luxembourg sont renseignés en langue française, anglaise et allemande qu'ils doivent consulter immédiatement un médecin de leur choix du moment qu'ils reviennent de l'Inde et qu'ils y ont été en contact avec une personne souffrant de pneumonie ou du moment que, endéans les sept jours, ils présentent des symptômes tels toux et température élevée.
- 4) Comme aucun vaccin efficace contre la peste pulmonaire n'est disponible, les personnes devant se rendre en Inde doivent contacter avant leur départ leur médecin traitant pour être conseillées sur d'autres mesures de prévention possibles. Les médecins ont été informés par la Direction de la Santé des mesures prophylactiques recommandées.

49^e Assemblée générale des Nations Unies

M. Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères, s'est rendu à New York pour participer aux travaux de la 49^e Assemblée Générale des Nations Unies. Il est intervenu le 29 septembre 1994 dans le débat général.

En marge de ces travaux, M. Poos a pris part aux entretiens entre les ministres des

Affaires étrangères des Douze et le secrétaire d'Etat américain, le ministre des Affaires étrangères de Russie, les ministres des Affaires étrangères des pays membres du groupe de Rio et ceux du Conseil de Coopération du Golfe.

Il a eu également une entrevue avec le secrétaire général des Nations Unies, M. Boutros-Ghali. Son programme prévoyait

par ailleurs des entretiens bilatéraux notamment avec ses homologues de l'Ukraine, de Hongrie, de Slovénie, de Croatie, du Mexique, d'Egypte, d'Afrique du Sud, de l'Inde, du Vietnam, de Malte ainsi qu'avec le chef de délégation de l'OLP.

Discours de M. Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Etrangères, du Commerce Extérieur et de la Coopération du Grand-Duché de Luxembourg, devant la 49^e session de l'Assemblée Générale des Nations Unies

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous dire combien je me réjouis de voir l'Assemblée Générale siéger cette année sous votre présidence. Votre élection constitue un juste témoignage de l'estime de la communauté internationale à l'égard de votre pays, la Côte-d'Ivoire.

Mon distingué collègue allemand, Monsieur Klaus Kinkel, vous a indiqué, au nom de l'Union Européenne, quel est le rôle que celle-ci entend jouer dans les relations internationales et quelles sont ses positions sur les principales questions politiques. Ces positions, mon pays les partage entièrement.

Aussi me limiterai-je à développer un certain nombre de réflexions concernant le fonctionnement de notre organisation:

Nouvelle situation internationale – Progrès importants

Nous avons vécu, en quelques années, la fin de la guerre froide et des bouleversements profonds sur la scène internationale. Ces changements ont eu des retombées importantes et durables pour un grand nombre d'êtres humains:

- pour les populations de nombreux Etats qui ont subi des formes de gouvernement autoritaires et qui ont désormais conquis la liberté d'exercer leurs droits fondamentaux;
- pour les peuples libérés de la tutelle que leur imposait la concurrence entre les deux super-puissances, ce qui permettait à des régimes dictatoriaux et répressifs d'agir en toute impunité;
- et enfin pour la communauté internationale dans son ensemble, qui n'est plus soumise à la crainte d'une conflagration nucléaire au niveau de la planète.

La démocratie a fait une percée historique.

Elle doit retrouver ses droits en Haïti. Au Moyen-Orient, le processus de paix progresse. En Afrique du Sud, l'apartheid a été abolie définitivement. Voilà une victoire éclatante aussi pour notre Organisation qui l'a combattue sans concession.

Méditons avec soin la formidable leçon de courage politique, de tolérance et de réconciliation que nous ont donnée les Présidents Mandela et De Klerk.

Apparition de conflits inédits

Toutefois, ces avancées sont contrebalancées par l'émergence partout dans le monde de zones de tension, qui, n'étant plus occultées par la structure bipolaire, se manifestent désormais avec une acuité accrue.

Voici trois ans que la guerre fait rage dans l'ancienne Yougoslavie, avec son accumulation de morts, de souffrances et de

destruction. Au Rwanda, nous avons été les témoins d'un déchaînement de barbarie, qui en quelques mois a décimé la population civile par centaines de milliers avant de provoquer un problème de réfugiés aux proportions exceptionnelles.

De même, ailleurs en Afrique, dans le Caucase, en Asie Centrale, d'autres régions sont confrontées à des conflits d'un type nouveau, qui résultent de la désintégration des Etats et de la résurgence de passions nationalistes, ethniques ou religieuses.

L'ONU face à de nouveaux défis

Jamais auparavant, l'Organisation des Nations Unies ne s'est trouvée à ce point au centre de la politique mondiale. L'ONU se voit obligée aujourd'hui de relever des défis entièrement nouveaux, de faire face à un nombre sans cesse croissant de demandes et de missions de plus en plus complexes.

Je salue l'action de notre Secrétaire Général qui se consacre avec courage et persévérance à la difficile mission d'adapter l'Organisation à un environnement international nouveau et à la renforcer en vue de lui permettre d'accomplir des tâches nouvelles.

Je tiens à rendre hommage aux soldats de la paix de l'ONU qui sont intervenus, ces derniers temps, dans un nombre impressionnant de conflits. Ils ont contribué de façon souvent décisive à protéger les populations civiles, à empêcher l'extension des conflits et à faciliter le processus de transition vers la démocratie. Un nombre non-négligeable d'entre eux ont laissé leur vie, dans des opérations souvent très périlleuses.

Multiplication et complexité des opérations de maintien de la paix

L'augmentation des opérations de maintien de la paix a été exponentielle: en cinq ans, l'Organisation a lancé davantage d'opérations de maintien de la paix que pendant les quarante années qui ont précédé.

D'autre part, l'Organisation est désormais engagée dans des activités qui débordent largement les concepts traditionnels dans le domaine du maintien de la paix auxquels nous étions habitués. Il s'avère en effet que la plupart des conflits récents se développent non plus entre les Etats, mais à l'intérieur des Etats. La Charte ne prévoit guère de telles situations.

Il nous faudra donc réfléchir aux conditions dans lesquelles l'ONU devrait agir dans des cas pareils et nous demander si elle dispose des ressources et des instruments nécessaires pour accomplir ses nouvelles missions.

L'Agenda pour la paix fournit le cadre de l'évolution future de notre Organisation en matière de maintien de la paix. Un certain nombre des idées produites par le Secrétaire Général ont d'ailleurs été traduites

de façon constructive par le Conseil de Sécurité et l'Assemblée Générale.

Comment améliorer les opérations de maintien de la paix ?

Mais l'expérience récente nous a montré – parfois brutalement – que la façon dont l'ONU mène ses opérations militaires comprend de sérieuses lacunes:

- des opérations majeures ne pourront plus être décidées de façon improvisée: l'ONU devra renforcer, en matière de maintien de la paix, sa capacité d'organisation, sa capacité de gestion et sa capacité de planification.
- elle devra s'appuyer sur un état-major permanent qui soit capable de mener en même temps plusieurs opérations multidimensionnelles à grande échelle, et qui dispose de moyens adéquats de traitement de l'information et de coordination.
- une gestion efficace des crises implique la capacité de réagir rapidement; aussi conviendra-t-il d'accroître la capacité de l'ONU d'amener rapidement les effectifs et les équipements nécessaires sur le théâtre des opérations. Il est arrivé trop souvent dans un passé récent que le Secrétaire Général se voit contraint de retarder des opérations sanctionnées par le Conseil de Sécurité en raison du manque de personnel et de matériel.
- cela implique que nous, les Etats membres fournissons les effectifs de soldats de la paix nécessaires pour les missions futures et que nous soyons en mesure de les mettre rapidement à la disposition de l'ONU.
- ces effectifs ne devront pas se limiter à du personnel militaire, mais inclure également des civils dans des domaines allant de la police à l'observation des élections. Le maintien de la paix exige en effet de multiples aptitudes, dont celle de s'interposer entre parties opposées, d'être sensible aux particularités culturelles et celle de pouvoir agir en tant que médiateur. Il conviendra donc de préparer et de former dûment les effectifs appelés à intervenir dans des situations complexes difficiles et dangereuses. Une formation homogène et des exercices conjoints constituent la clef de l'intégration efficace des différents contingents nationaux dans une opération multinationale.
- les dispositions de sécurité en faveur des casques bleus sont à renforcer sensiblement.

Coopération avec les organisations régionales

Poussée à la limite de ses capacités financières et organisationnelles, l'ONU devra davantage encore compter sur les organisations et structures régionales en vue de mener à bien ces opérations de paix. Pré-

vue par la Charte, la coopération entre l'ONU et ces organisations s'est déjà développée par exemple en ex-Yougoslavie, en Somalie et dans le Caucase. Il convient de la renforcer.

Seule l'ONU a la légitimité internationale pour décider de l'usage de la force ou de l'imposition de la paix. Mais, dans le domaine du maintien de la paix et de la diplomatie préventive l'action des organisations régionales aura l'avantage de soulager l'ONU d'une partie de ses tâches. Ayant souvent une meilleure compréhension des conflits qui existent dans leur zone, ces organisations pourraient agir avec une plus grande efficacité.

Pour ce qui concerne le continent européen, les Nations Unies auront intérêt à intensifier leur coopération avec la CSCE, le Conseil de l'Europe et l'OTAN compte tenu de la compétence de chacune de ces organisations.

Devoir d'assistance

Le droit international autorise-t-il l'ONU à intervenir à l'intérieur d'un pays? La Charte ne pose-t-elle pas le principe de la non-intervention dans les affaires intérieures d'un pays ?

Je me félicite de ce que, depuis un certain temps, la communauté internationale ait relativisé ce principe qui ne saurait plus servir de paravent à des violations massives et flagrantes des droits de l'homme. C'est ce qui s'est passé en Irak, lorsqu'elle est venue en aide aux Kurdes sévèrement réprimés par Saddam Hussein. Ou encore en 1992 en Somalie, lorsqu'il s'agissait d'assurer et de protéger l'acheminement de l'aide humanitaire à la population menacée par la famine. Chaque fois, la communauté internationale a assumé courageusement son devoir d'assistance, même s'il est vrai qu'en Somalie, une solution politique reste à trouver.

A-t-elle fait preuve d'une détermination égale au printemps dernier lorsqu'un véritable génocide a été perpétré au Rwanda, lorsque avant tout la communauté tutsie est devenue la victime d'une action délibérée d'extermination entreprise par des responsables de la communauté hutue ?

L'ONU, après un moment d'hésitation, a appelé à reconstituer la MINUAR pour offrir protection à la population menacée. Mais l'appel du Secrétaire Général n'a pas été entendu. Je rends hommage à la France et aux Africains dont l'action finalement entreprise, est parvenue à freiner la machine infernale. Je souhaite en tout cas qu'un tribunal international soit créé sans délai pour juger les responsables de ce crime contre l'humanité.

Un monde de plus en plus interdépendant

Monsieur le Président,

A l'ère de l'interdépendance, les efforts en faveur du maintien collectif de la paix et

de la sécurité ne sauraient se réduire aux opérations de maintien de la paix, mais doivent nécessairement tenir compte des facteurs économiques et sociaux. La famine, le sous-développement, le flux des réfugiés, la sur-population, la dégradation de l'environnement, l'abus des drogues, enfin la prolifération des armes constituent autant de menaces sérieuses pour notre équilibre global, et donc pour la paix dans le monde.

Dans le domaine économique également, notre sécurité dépend de celle des autres. Dans tous les secteurs qui prêtent à inquiétude, qu'il s'agisse des risques militaires, commerciaux, d'environnement ou de santé, aucune nation ne peut plus s'isoler des autres. Nous sommes tous touchés par ce qui se passe au-delà de nos frontières, de même que nos propres actions, à l'intérieur de nos propres frontières, ont inévitablement des répercussions sur l'ensemble de la communauté des nations.

La sécurité indivisible

Notre sécurité est de plus en plus indivisible: nous ne pouvons pas faire abstraction des liens qui existent entre le développement, la croissance économique, la protection de l'environnement et les mouvements de population. Si la situation se détériore dans un domaine, l'ensemble peut s'en trouver déstabilisé.

Disposant d'un mandat global au niveau politique, économique, social et culturel, les Nations Unies constituent le forum idéal pour la recherche d'un développement durable, qui soit compatible avec la préservation de l'équilibre écologique et les besoins du développement social.

L'Agenda pour le développement

Aussi nous réjouissons-nous de la récente publication par le Secrétaire Général de l'Agenda pour le développement qui fera pendant à l'Agenda pour la paix.

Nous espérons que durant cette Assemblée nous parviendrons à identifier les secteurs prioritaires dans lesquels il conviendra d'entreprendre les réformes en profondeur.

La promotion du progrès et du développement économique, social et écologique devra bénéficier d'une attention accrue si nous voulons surmonter les menaces à long terme qui planent sur la sécurité internationale. Il nous appartient de doter notre Organisation des outils nécessaires pour renforcer la coopération internationale, ainsi que les efforts déployés par les gouvernements nationaux, pour maîtriser les problèmes sans cesse plus complexes liés au développement.

Notre vision de l'avenir ne peut s'accommoder de la misère et des privations de beaucoup trop de régions du monde, où les populations sont privées de leur droit fondamental à la nourriture, à l'éducation, à l'eau, à la santé et à un abri. Soucieux

d'apporter sa contribution à la nécessaire solidarité internationale, le gouvernement luxembourgeois s'est engagé à doubler d'ici l'an 2000, le pourcentage de son produit national brut consacré à l'aide publique au développement de sorte à atteindre l'objectif du 0,7%.

L'homme au centre de nos

préoccupations

L'Agenda pour l'humanité, pour reprendre l'expression de notre Secrétaire Général, constitue le véritable défi lancé aux Nations Unies en cette fin du XX^e siècle.

De Rio au Caire, en passant par Vienne, Copenhague et Pékin, des conférences internationales à grande échelle entendent fournir des réponses globales à ces questions globales. L'homme, son développement et son appartenance à sa communauté se trouve au centre de ces préoccupations qu'il s'agisse du Sommet de la Terre, de la Conférence des Droits de l'Homme, de la Conférence sur la Population et le Développement, du Sommet Social ou de la Conférence sur les Femmes. L'amélioration du statut de la femme, son accès généralisé aux moyens d'éducation et de santé est une des clés de la réussite de cette vaste entreprise.

Renforcer l'action pour les Droits de l'Homme

Des millions de personnes dans de nombreuses parties du monde continuent d'être victimes de violations flagrantes de leurs droits humains. La Conférence de Vienne a réaffirmé la validité universelle des droits de l'Homme.

La création, par la dernière Assemblée Générale, d'un haut Commissaire pour les droits de l'homme, devrait faciliter un plus grand respect de ces principes. Toutefois, les engagements pris n'ont de valeur que s'ils se traduisent sur le plan concret.

Aussi devons-nous veiller à ce que l'ONU, dans ce domaine, dispose des moyens et de l'appui nécessaires à la mise en oeuvre de son programme d'action. Il nous faudra prendre les mesures qui s'imposent pour accroître les ressources et renforcer le fonctionnement du Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme ainsi que du Haut Commissaire aux droits de l'homme.

Les organisations non-gouvernementales, de par leur action, font désormais partie de la conscience internationale y compris en matière de respect des droits de l'homme. Aussi notre Organisation se doit-elle de reconnaître et de faciliter le rôle important que jouent ces organisations.

Promouvoir la réforme de l'ONU

Monsieur le Président,

Alors qu'elle se rapproche de la célébration de son 50^e Anniversaire, l'Organisation des Nations Unies a entrepris une série de négociations en vue de réviser ses

modes de fonctionnement.

Les travaux en vue d'une nécessaire réforme du Conseil de Sécurité se sont poursuivis durant l'année écoulée. Il sera nécessaire de persévérer dans la recherche d'une solution qui concilie la nécessité d'une composition mieux équilibrée et le souci d'un fonctionnement efficace.

S'y ajoute l'impératif d'améliorer les méthodes de travail du Conseil et d'assurer une meilleure transparence de ses travaux et une meilleure communication avec les membres de l'Assemblée Générale. En effet, ceux-ci, bien qu'ils ne prennent pas part aux délibérations du Conseil, sont liés par ses décisions, et il leur est régulièrement demandé d'appliquer les sanctions, de fournir des fonds et du personnel pour assurer la mise en oeuvre des opérations de maintien de la paix.

Le Secrétariat est une institution clef du système des Nations Unies. Il doit disposer des moyens nécessaires pour mener à bien l'oeuvre novatrice qu'il a entreprise avec énergie et courage.

En parallèle, il convient cependant de lutter contre la prolifération des institutions, qui épuisent les ressources limitées dont dispose notre Organisation et compromettent la cohérence de ses efforts.

Pour une gestion financière rigoureuse

En cette période de ressources limitées, il est également impératif que les Etats membres abordent de façon sérieuse les questions d'une gestion efficace. Une stricte discipline budgétaire s'impose, et les ressources ne doivent plus être gaspillées dans des opérations aux objectifs mal définis. A ce propos, nous nous félicitons des diverses mesures prises par le Secrétaire Général en vue d'une meilleure utilisation des moyens confiés à l'Organisation, ainsi que de la création d'un système d'inspection financière plus rigoureux.

Notre Organisation ne vaudra, en définitive, que par la manière dont chaque Etat s'acquittera, au regard de la Charte, de ses responsabilités propres. Ces responsabilités sont aussi financières: l'obligation de solidarité qui lie tous les Etats de notre Organisation devrait les inciter à s'acquitter dans leur totalité et en temps utile de leurs obligations budgétaires vis-à-vis de l'ONU.

Notre Organisation, qui est la seule instance qui groupe la quasi-totalité des Etats du monde, a besoin de l'engagement de ses membres, elle a besoin de décisions mûrement réfléchies, et elle a besoin de mesures de suivi. C'est à ce prix qu'elle pourra contribuer utilement à canaliser l'effort international en vue de la réalisation de notre objectif commun, qui est de faire de notre planète un endroit où règnent la paix, la sécurité et une plus grande prospérité pour tous les peuples.

La SNHBM fête son 75^e anniversaire

Le 29 septembre 1994 Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont assisté à la séance académique, organisée à l'occasion du 75^e anniversaire de la Société Nationale des Habitations à Bon Marché au Cercle Municipal à Luxembourg.

Lors de la séance académique de la SNHBM



«Semaine nationale du Logement»

Le 30 septembre 1994, Monsieur Jean Spautz, Ministre du Logement, a présenté à la presse la deuxième «Semaine nationale

du Logement», qui a eu lieu cette année du 3 au 9 octobre 1994.



Au cours de la conférence de presse de M. Jean Spautz

Haute distinction à M. Yoshino

Le 29 septembre 1994, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat, a remis les insignes d'Officier dans l'Ordre de Mérite du Grand-Duché de Luxembourg à Monsieur Tadahiko Yoshino, Managing Director of the Industrial Bank of Japan.



M. Santer remet la haute distinction à M. Yoshino.

OTAN: Les ministres de la Défense à Séville

Monsieur le Ministre Alex Bodry a pris part à la réunion des Ministres de la Défense de l'OTAN, qui a eu lieu à Séville les 29 et 30 septembre 1994.

Cette réunion, à laquelle a participé également le Ministre français de la Défense Monsieur François Léotard, avait un caractère informel.

Les Ministres ont abordé les grands problèmes de la politique de sécurité et de défense et notamment la stabilité en Europe. Dans ce cadre ils ont analysé le suivi des

décisions prises au Sommet de l'OTAN de janvier 1994, comme le partenariat pour la paix et les relations avec les pays de l'Europe centrale et orientale. Ils ont examiné également dans ce contexte le développement de la crise en ex-Yougoslavie et plus spécialement en Bosnie-Herzégovine.



A group of men in suits, likely officials or dignitaries, standing together for a formal occasion.

STATE DEPARTMENT
ANNOUNCES
The State Department has announced that it will be... [The text is mirrored and difficult to read.]



A man in a suit, likely a government official, speaking or gesturing during an event.

The State Department has announced that it will be... [The text is mirrored and difficult to read.]

SECURITY NATIONALS
The Security Nationalists have announced that they will... [The text is mirrored and difficult to read.]



A group of men in suits sitting at a table, possibly during a meeting or press conference.

The Security Nationalists have announced that they will... [The text is mirrored and difficult to read.]

SECURITY NATIONALISTS
The Security Nationalists have announced that they will... [The text is mirrored and difficult to read.]



A group of men in suits sitting at a table, possibly during a meeting or press conference.

The Security Nationalists have announced that they will... [The text is mirrored and difficult to read.]

Notes documentaires

Rapport d'activité 1993/1994 du Conseil d'Etat

Fiche descriptive de l'institution

Dénomination:

- pour la fonction consultative: CONSEIL D'ETAT (ou Grand Conseil)
- pour la fonction juridictionnelle: Comité du Contentieux

Composition:

Le Conseil d'Etat se compose de 22 membres, y compris un membre de la Famille Grand-Ducale.

Il comprend 1 président et 2 vice-présidents.

Le Comité du Contentieux est formé par 11 membres, choisis parmi les conseillers d'Etat.

Il comprend 1 président.

Secrétariat:

Le Secrétariat est formé par 1 secrétaire, 3 fonctionnaires et 3 employés.

Adresse: 5 rue Sigefroi
L-2536 LUXEMBOURG

Téléphone: 47 30 71
Téléfax: 46 43 22

Budget pour l'exercice 1994: 47,7 millions

Budget pour l'exercice 1995: 49,7 millions

Grand Conseil

A) Attributions

Dans le cadre des attributions qui lui sont dévolues par la Constitution et sa loi organique, le Conseil d'Etat, dans sa formation plénière, est appelé à donner son avis sur les projets et propositions de loi, sur les projets de règlement à intervenir pour l'exécution des lois, sur les amendements proposés à ces projets, ainsi que sur des questions de haute administration qui lui sont déferées par le Gouvernement.

Les avis du Conseil d'Etat sont préparés en commission avant d'être soumis pour examen et approbation définitive au Grand Conseil.

B) Tableau des activités

Pendant la période du 1^{er} août 1993 au 31 juillet 1994

Le Conseil d'Etat s'est réuni 24 fois en séance plénière
16 fois en séance publique,
les commissions de travail ont siégé 121 fois,
le Conseil d'Etat a émis les avis suivants:

- 59 avis sur des projets et propositions de loi
 - 1 avis sur la révision de 24 articles de la Constitution
- 115 avis sur des projets de règlement et d'arrêté grand-ducal
- 60 avis complémentaires sur des projets et propositions de loi et sur des projets de règlement grand-ducal

soit au total: 235 avis

- 182 avis sur des demandes en naturalisation
- 58 avis sur des questions diverses,
 - dont 50 sur des changements de nom ou de prénom
 - 8 sur des demandes de dispense de nationalité des a.s.b.l

Le Conseil d'Etat a dispensé du second vote constitutionnel:

- 72 projets et propositions de loi
- 295 projets de naturalisation

Il a refusé la dispense du second vote constitutionnel à 4 projets de naturalisation.

Les commissions compétentes ont émis des avis sur

- 276 projets d'arrêté grand-ducal d'allocation d'une pension
- 73 demandes en matière de cabaretage

Il résulte d'un relevé dressé à la date du 1^{er} septembre 1994 que le Conseil d'Etat a émis un avis sur 122 projets et propositions de loi qui peuvent être soumis aux délibérations de la Chambre des députés.

Pour ce qui est des propositions de loi qui sont prises en considération par la Chambre, le Conseil d'Etat a l'intention de les examiner dans un délai rapproché, le cas échéant même sans attendre les prises de position annoncées pour chaque dossier par le Gouvernement. Il aimerait toutefois que les propositions de loi dépassées, de même que les projets d'initiative gouvernementale devenus sans objet soient retirés afin de ne plus encombrer inutilement le rôle du Conseil d'Etat.

Sur le plan international le Conseil d'Etat est membre de l'Association Internationale des Hautes Juridictions Administratives (A.I.H.J.A.) qui regroupe les juridictions de 38 pays. En tant que membre du conseil administratif de cette association il a participé à la réunion préparatoire du 5^e Congrès qui se tiendra à Rome en mars 1995. Il est rappelé que le 4^e Congrès a été organisé à Luxembourg en 1992.

Le Conseil d'Etat participe par ailleurs activement aux échanges et travaux de l'organisation qui regroupe les Conseils d'Etat et les juridictions administratives suprêmes des Etats membres de l'Union Européenne. Dans ce cadre il a collaboré aux travaux du 14^e Colloque qui s'est tenu à Paris en mai 1994 et qui a traité du droit des étrangers dans les douze Etats membres.

Comité du Contentieux

A) Attributions

L'article 83bis de la Constitution institue le Comité du Contentieux comme la juridiction suprême en matière administrative.

Le Comité a compétence générale comme juge de l'annulation et lorsque la loi lui en attribue compétence, il statue comme juge de réformation.

L'arrêté ministériel du 10 avril 1946 lui attribue encore compétence comme juge d'appel en matière fiscale.

Par la loi du 13 mars 1993 relative à l'exécution en droit luxembourgeois de la directive n° 89/665 CEE le Président du Comité du contentieux du Conseil d'Etat peut être saisi par voie de référé en matière de marchés publics.

Le Comité du Contentieux comprend 11 membres. Il se constitue en 2 chambres se composant de 5 membres, sauf dans les affaires fiscales et de police des étrangers (mise à disposition), affaires dans lesquelles il siége au nombre de 3 membres.

B) Tableau des activités

Période du 1^{er} août 1993 au 31 juillet 1994

Audiences publiques (débat et prononcés)	87
Visites des lieux	17
Réunions de délibéré	52
Affaires fixées à l'audience	238
Affaires traitées	188
dont affaires administratives	182
affaires fiscales	6
Affaires mises au rôle général	46
Affaires restant en délibéré	4

Le Comité a prononcé 139 arrêts définitifs, 12 arrêts d'avant dire droit et 33 arrêts de radiation pour désistement.

Deux affaires ont été renvoyées devant la Cour de justice des Communautés européennes pour questions préjudicielles.

Dans une affaire le Comité a ordonné une expertise.

Les 182 affaires administratives traitées ont porté sur les matières suivantes:

– Urbanisme et aménagement des agglomérations	38
– permis de construire	34
– aménagement – lotissements	2
– affectation d'immeubles	2
– Etrangers	26
– entrée, séjour, mise à la disposition	7
– statut de réfugié	12
– expulsion, refoulement	2
– permis de travail	5
– Droit d'établissement (autorisations de faire le commerce – exercice d'une profession)	25
– Fonction publique	23
– traitements	2
– pensions	3
– nominations, promotions	4
– discipline	5
– divers (chang. d'adm., affectations, etc.)	9
– Protection de l'environnement	14
– Etablissements dangereux, insalubres ou incommodes	14
– Agriculture et Viticulture	7
– Aides agricoles	4
– Quotas laitiers	2
– Fonds viticole	1
– Elections communales	6
– Enseignement	5
– Inscription de diplômes	2
– Divers	3
– Travail et Sécurité sociale	5
– Elections sociales	5
– Marchés publics	2
– Chasse – adjudications	2
– Logement – aides	2
– Sites et monuments	2
– Divers	11

Dans les 139 arrêts définitifs en matière administrative, le Comité a statué 80 fois en annulation, 56 fois en réformation; il s'est prononcé deux fois sur des recours en exécution d'un arrêt et une fois par référé en matière de marchés publics.

Il a déclaré fondés 36 recours, rejeté comme non fondés 80 recours, déclaré irrecevables 20 recours et s'est déclaré incompétent dans 3 recours.

Dans les 6 affaires **fiscales**

– 2 recours ont été déclarés non fondés,

– 1 recours a été déclaré fondé et la décision entreprise réformée,

– 3 affaires restent en délibéré.

Pendant la période du 1^{er} août 1993 au 31 juillet 1994

193 recours ont été déposés au secrétariat du Conseil d'Etat, dont 180 en matière administrative et 13 en matière fiscale.

Les 180 affaires administratives portent sur les matières suivantes:

Urbanisme et aménagement des agglomérations	30
Fonction publique	26
Etablissements dangereux	24
Etrangers	19
Droit d'établissement	14
Communes (élections et divers)	10
Protection de l'environnement	9
Marchés publics	8
Travail et Sécurité sociale	8
Cabaretage	7
Armes prohibées	4
Enseignement	4
Noms et prénoms	2
Agriculture	2
Chasse (adjudications)	2
Pratiques commerciales	2
Divers	9

Des 193 recours déposés au courant de l'année judiciaire 1993/94

– 44 ont été évacués par arrêt définitif et

– 5 par arrêt de radiation:

– 5 affaires ont été fixées au rôle général:

– 81 affaires figurent à l'ordre du jour des audiences d'août 1994 à février 1995 pour fixation, pour contrôle ou pour débats:

– 58 affaires administratives (déposées après le 28 avril 1994) et 10 affaires fiscales (déposées après le 15 décembre 1993) sont en voie d'instruction.

Réflexions d'ordre général

1. La prolifération des textes et leur codification

Dans le rapport d'activité qu'il avait publié pour l'exercice 1992/1993, le Conseil d'Etat avait déjà attiré l'attention, d'une part, sur la prolifération des textes légaux et, d'autre part, pour bon nombre d'entre eux sur leur complexité et leur technicité.

La même observation vaut pour les projets de loi et de règlement d'exécution dont le Conseil d'Etat a été saisi au cours de l'exercice écoulé.

A l'accumulation et à la complexité des textes de droit national s'ajoute le volume grandissant du droit international et surtout européen. L'on observe encore la tendance, en soi louable des auteurs des textes de projet de vouloir régler les choses jusque dans les moindres détails, au risque de perdre de vue que la loi et le règlement sont et ne peuvent être que des normes de droit à caractère général.

«La loi ordonne, permet ou interdit», lit-on, sous la plume de Portalis, l'un des «pères» du Code civil. Combien de nos normes légales et réglementaires répondraient encore à cette définition?

Le Conseil d'Etat estime nécessaire d'en revenir à ces principes et d'éviter dans les projets des dispositions sans contenu normatif. Cette nécessité s'impose d'autant plus que l'abondance des textes, à laquelle s'ajoute le plus souvent leur complexité, risque de plus en plus de les rendre inapplicables et inappliqués.

Ce danger s'accroît si tout n'est pas fait pour faciliter l'accès et la compréhension des normes juridiques.

En effet, sur le plan pratique la prolifération des textes législatifs et réglementaires ainsi que la difficulté de retrouver celui qui est applicable est un problème qui préoccupe non seulement les administrés mais encore et surtout les praticiens du droit et les institutions qui sont engagés dans les différentes phases de la procédure législative et réglementaire. Le Conseil d'Etat, dans ses fonctions consultative et juridictionnelle, n'y échappe pas.

Certes, des initiatives louables sont prises par différents départements ministériels, administrations et services publics pour publier au Mémorial, dans des codes et dans des recueils séparés des textes coordonnés. Ces initiatives restent pourtant trop timides et les mises à jour souvent trop tardives.

Le Conseil d'Etat estime qu'un effort accru s'impose pour améliorer la sécurité juridique à cet égard. On devrait songer à publier, de fac. on systématique, des textes coordonnés, augmenter le nombre des textes codifiés ainsi que la cadence de leurs mises à jour. Il faudrait toutefois veiller à une cohérence plus accentuée de la technique de codification. Le Journal Officiel a ainsi publié ces dernières années des textes coordonnés, des textes republiés, des textes mis à jour.

Il faudra toutefois garder à l'esprit qu'au Luxembourg, en l'absence d'une procédure de ratification ou d'authentification, ces textes coordonnés, préparés par des services administratifs n'ont, en dépit de leur publication au Mémorial, pas valeur authentique.

Une action concertée à mener par un service public doté en personnel et moyens suffisants devrait aider les usagers du droit et les administrés à respecter le principe que «nul n'est censé ignorer la loi».

Il serait de plus d'une certaine utilité voire nécessité que ce même service élabore et publie des instructions ou directives pour arriver à une meilleure cohérence des textes et à une uniformisation des techniques modificatives.

2. Le secret des délibérations et la publication des avis

Au moment d'entrer en fonctions, les membres du Conseil d'Etat prêtent le serment prévu par l'article 10 de la loi organique et promettent «de tenir secrètes les délibérations du Conseil et les affaires du Gouvernement».

D'après l'article 17 de la même loi organique, les séances du Conseil d'Etat et des commissions chargées de préparer les travaux du Conseil ne sont pas publiques. De ces dispositions se dégage que les avis qui en sont le fruit ne le sont pas non plus.

Plusieurs précisions de procédure et quelques observations de principe s'imposent à ce sujet.

1. En règle générale, les avis sont demandés par le Gouvernement, c'est à lui qu'ils sont communiqués et c'est à lui qu'il appartient de les rendre publics, le cas échéant avec une prise de position.
2. Le caractère non public des avis sur les projets de loi disparaît à partir du moment où le Gouvernement les transmet à la Chambre des députés, soit au moment du dépôt du projet de loi, soit après, en vue de leur insertion dans les documents parlementaires.
3. Pour les avis demandés directement par le Parlement sur base de la procédure dite «d'urgence», notamment au sujet des amendements proposés aux textes gouvernementaux, le Conseil d'Etat les considère comme publics et ouverts à une diffusion libre dès leur remise à la chambre des députés, sous le jour même de leur adoption, sinon le lendemain.
4. Depuis des années le dépôt des projets de loi à la Chambre des députés avant l'émission de l'avis du Conseil d'Etat est devenu la règle et ne constitue plus l'exception du cas d'urgence. Dans ce cas le Conseil admet que rien ne s'oppose à leur diffusion libre dès leur remise au Gouvernement alors que le Service Central de Législation du Ministère d'Etat les communique immédiatement et directement au Parlement.
5. Quant aux avis émis par le Conseil d'Etat sur les projets de règlement, le Conseil d'Etat les considère comme non publics et en laisse la décision de leur divulgation aux membres du Gouvernement compétents.
6. Le secret des délibérations et le caractère collectif de l'opinion émise par le Conseil d'Etat dans ses avis entraînent la non-divulgation du nom du rapporteur et des membres de la commission ayant préparé les avis.

Dans un monde qui se veut de plus en plus communicatif, cette attitude du Conseil d'Etat est parfois mal comprise. Toutefois, les membres du Conseil d'Etat, par respect non seulement du caractère collégial de leurs travaux mais encore et surtout en raison de l'obligation que leur impose la loi, doivent et entendent garder le secret sur leurs travaux.

Voilà pourquoi le Conseil d'Etat s'est posé jusqu'à présent comme règle de conduite de s'abstenir de toute prise de position publique.

SNCI

L'activité de la Société Nationale de Crédit et d'Investissement au cours du 1^{er} semestre 1994

Après un ralentissement de la croissance depuis le début des années 1990, l'économie mondiale est entrée dans une phase de reprise conjoncturelle. Les principales économies industrialisées ont connu des chiffres à la hausse en raison d'une amélioration du climat conjoncturel international. Partant d'un taux de croissance de 1,1% pour l'année 1993, l'OCDE prévoit une croissance de 2,6% en 1994 et de 3% en 1995. Pour les pays de l'Union européenne, la reprise reposera sur la continuation de la politique d'abaissement des taux d'intérêt et le rétablissement de la confiance des chefs d'entreprise et des consommateurs.

Pour le Luxembourg, les perspectives pour 1994 seront globalement positives en raison de l'évolution favorable de l'environnement international. La croissance du PIB sera essentiellement tirée par la bonne tenue de la demande intérieure et devra bénéficier d'une demande extérieure plus dynamique.

Les investissements devraient atteindre en 1994 un niveau nettement plus élevé que l'année précédente, si l'on se réfère aux nouvelles opérations décidées par les organes de la SNCI.

1. Vue d'ensemble des opérations de la SNCI au cours du premier semestre 1994

Au cours du premier semestre 1994, le conseil d'administration de la SNCI a décidé des interventions financières pour un montant total de 2.793 millions de francs, contre 601 millions de francs accordés en 1993.

Le tableau comparatif ci-après fournit une vue d'ensemble suivant les différentes catégories d'opérations de la SNCI.

Tableau comparatif des opérations décidées au cours du premier semestre des exercices 1989 à 1994

(montants arrondis en millions de francs)

	1989	1990	1991	1992	1993	1994
Crédits d'équipement	746	753	726	805	492	455
Prêts à long terme	1.065	2.216	600	1.915	103	1.522
Prêts CECA	-	-	5	-	-	-
Prêts à l'innovation	-	47	-	6	6	34
Crédits à l'exportation	-	-	25	-	-	214
Prêts participatifs et prises de participation	96	43	325	36	1	568
TOTAL:	1.907	3.059	1.681	2.762	602	2.793

2. Crédits d'équipement

Cette formule de crédit, réservée à des entreprises de petite et moyenne taille, est un moyen de financement recherché en raison de son taux d'intérêt très avantageux de 4,50% l'an. Le montant total des crédits d'équipement a atteint 455,1 millions de francs au cours du premier semestre de l'exercice 1994, contre 492,2 millions durant la même période de l'exercice 1993,

ce qui correspond à une diminution de quelque 8%. Il y a lieu de relever les évolutions différentes selon les secteurs éligibles.

Le tableau ci-dessous montre la ventilation des crédits d'équipement accordés suivant les différents secteurs ainsi que l'impact des crédits en termes d'emplois nouveaux créés.

Ventilation des crédits d'équipement accordés durant le premier semestre 1994

	Montants accordés en millions de frs	Nombre de prêts	Emplois salariés nouveaux	Débutants indépendants
Industrie	17,8	4	8	1
Artisanat	208,7	79	36	32
Hôtellerie	117,4	24	37	6
Commerce	111,2	40	27	6
TOTAL:	455,1	147	108	45

Les crédits d'équipement accordés au cours du 1^{er} semestre 1994 en faveur du secteur de l'industrie connaissent un tassement par rapport à la même période de 1993. Ainsi les interventions totales sont passées de 30,6 millions de francs à 17,8 millions de francs, ce qui correspond à une régression de presque 42%. En même temps, le nombre des prêts passe de 10 à 4.

Le secteur de l'artisanat reste le principal bénéficiaire de la formule des crédits d'équipement avec un volume total passant de 185,7 millions de francs en 1993 à 208,7 millions de francs en 1994, soit une progression de 12%. Parallèlement, le nombre des prêts s'établit à 79, contre 69 en 1993.

Avec 117,4 millions de francs, les crédits d'équipement alloués au cours du premier semestre 1994 au secteur de l'hôtellerie et de la restauration enregistrent une nette diminution de presque 20% par rapport au

montant de 1993. De même, le nombre des prêts diminue de 3 unités.

Le secteur du commerce connaît pendant les six premiers mois de 1994 une régression par rapport à la même période de l'année précédente avec des crédits d'équipement accordés pour un montant de 111,2 millions de francs, contre 129,6 en 1993. Le nombre des interventions, quant à lui, tombe de 43 en 1993 à 40 cette année-ci.

3. Prêts à long terme

Le volume des prêts à long terme accordés pendant le premier semestre 1994 est passé à 1.522 millions de francs par rapport à un niveau exceptionnellement bas de 103 millions de francs atteint en 1993.

Le nombre de prêts est resté constant avec 5 interventions dont 2 ont été décidées en faveur d'entreprises nouvelles.

A relever enfin que le taux d'intérêt applicable aux prêts à long terme a été ramené

de 7,5% à 7% l'an avec effet au 19 avril 1994.

4. Prêts CECA

Le conseil d'administration n'a pas accordé de prêts CECA au cours du 1^{er} semestre 1994.

5. Prêts à l'innovation

Au cours du premier semestre 1994, le conseil d'administration a accordé 3 prêts à l'innovation pour un montant de 33,6 millions de francs, contre 6 millions de francs pour 2 prêts fin juin 1993. Les prêts à l'innovation permettent de contribuer au financement partiel (en général 25%) d'un projet de recherche-développement, visant l'introduction d'un produit ou d'un service nouveau ou la mise au point de procédés nouveaux de fabrication et de commercialisation.

La durée des prêts à l'innovation est normalement de 3 à 5 ans, le taux d'intérêt appliqué étant de 5% l'an.

6. Crédits à l'exportation

Au cours du semestre sous revue, le conseil d'administration de la SNCI a décidé un crédit à l'exportation pour un montant de 214 millions de francs. Au premier semestre 1993, aucun crédit à l'exportation n'avait été accordé.

7. Prêts participatifs et participations

Pendant les six premiers mois de l'année, la SNCI a accordé un prêt participatif de 7 millions de francs en faveur d'une entreprise d'origine américaine du secteur audio-visuel qui vient de s'implanter au Luxembourg fin 1993 et qui se spécialise dans le domaine de la "business television".

Par ailleurs, la SNCI a pris deux nouvelles participations pour un montant total de 81 millions de francs dans les sociétés Europe Online S.A. et Eurefi S.A..

L'objet social de Europe Online S.A. est le développement, la production et la distribution par tous les moyens de transmission disponibles de services d'information et de communication, tant au grand public qu'à des "closed user groups".

Eurefi S.A. est un fonds transfrontalier de développement dans lequel la SNCI agit en qualité de porteur des fonds communautaires (FEDER) revenant au Luxembourg dans le cadre du programme INTERREG-PED. La société est de droit français et son siège social se situe sur le site du Pôle Européen de Développement (PED).

Finalement, la SNCI a participé à concurrence de 480 millions de francs à l'augmentation de capital de la Société Européenne des Satellites S.A., réalisé dans le cadre de l'entrée de la Deutsche Bundespost Telekom dans le capital de la SES.

Cette opération a permis à la SNCI de maintenir sa participation dans la SES à concurrence de 16,67% du capital votant.

Le groupe ARBED au 1^{er} semestre 1994

Activités et chiffre d'affaires

Au cours du 1^{er} semestre de 1994, le groupe ARBED a connu une évolution plus soutenue de la plupart de ses activités. Ainsi, la production d'acier a augmenté de 7,5% pour s'établir à 4,121 millions de t, la production de laminés ayant connu une hausse de 4,1%.

Le chiffre d'affaires semestriel du groupe a augmenté de 6,7% pour s'établir à LUF 105,2 milliards (LUF 98,6 milliards).

On constate surtout l'augmentation de l'activité des secteurs Produits Plats (+6,6 milliards) et Produits Longs (+1,5 milliard), les entreprises du secteur Commercial ayant également augmenté leur contribution de 5,1 milliards. Deux autres secteurs ont été marqués par des événements particuliers: cession du secteur Ciment qui avait contribué pour 2,6 milliards au 30 juin 1993 et non-récurrence du dénouement de contrats pluriannuels d'engineering, soit un chiffre d'affaires de ce secteur en diminution de 2,1 milliards.

Résultats

Les mesures d'économie et de rationalisation définies et mises en oeuvre par l'ARBED au cours des derniers 18 mois ont largement contribué à améliorer la rentabilité du groupe.

C'est ainsi que la perte nette au bilan s'établit à LUF 756 millions (soit part ARBED: LUF 488 millions), contre une perte de LUF 3.028 millions encourue au cours de la période correspondante de l'exercice précédent.

Cette amélioration s'inscrit dans le cadre du redressement du résultat d'exploitation qui s'établit en bénéfice au terme de ce semestre: 1,4 milliard, contre une perte d'exploitation de 2,1 milliards au 30 juin précédent.

Un résultat exceptionnel de LUF 262 millions a contribué au résultat de l'exercice sous revue (contre LUF 24 millions au 30 juin 1993).

Le cash flow d'exploitation au 30 juin 1994 est positif à raison de LUF 3 mil-

liards contre LUF 53 millions au 30 juin 1993. Ce chiffre du cash flow ne tient pas compte du produit de LUF 3 milliards sur les cessions d'actifs réalisées au cours du premier semestre de l'exercice en cours.

Investissements

Les investissements corporels réalisés au 30 juin s'élèvent à LUF 4,4 milliards, contre LUF 3,2 milliards au 30 juin précédent.

Prévisions

L'amélioration de l'environnement économique et des conditions d'exploitation actuellement en perspective permet d'envisager un résultat net légèrement positif au terme de l'exercice 1994.

ARBED S.A.

La société mère ARBED S.A., société de gestion des participations industrielles du groupe, a clôturé le semestre avec un bénéfice de LUF 162 millions.

Source: Conférence de presse de l'ARBED du 27 septembre 1994.

ENSEIGNEMENT

Les chiffres de la rentrée 94/95

1. Préscolaire - Primaire				
	94-95	93-94	90-91	
Préscolaire	9 756	9 310	8 188	
Primaire	27 416	26 488	23 799	
Total	37 172	35 798	31 987	
2. Secondaire				
	94-95	93-94	92-93	
Secondaire général	8 529	8 450	8 289	
Secondaire technique	14 086	13 955	11 656*	
Total	22 615	22 405	19 945*	
* non compris: préparatoire/complémentaire				
3. Supérieur				
	94-95	93-94	92-93	
IST	290	300	326	
ISERP	220	222	225	
BTS	201	230	200	
IEES	501	387	299	
<u>Centre Universitaire</u>				
Cycle Court	190	140	100	
Lettres et scs. hum.	100	89	75	
Droit et scs. éco.	150	152	165	
Sciences	160	120	71	
Total CUL	600	501	411	
Total général	1812	1640	1461	

Classes à horaire aménagé 1994-95

a) classes à horaire aménagé réservées en priorité aux sportifs et musiciens

Horaire: lundi à vendredi de 8 à 14 heures, samedi libre. Les classes munies d'un * fonctionnent pour la première fois au cours de l'année scolaire 1994/95.

Lycée Michel Rodange Luxembourg

VII^e: 2 classes
 VI^e: 1 classe
 V^e: 1 classe
 IV^e: 2 classes
 III^e: 1 classe
 II^e: 3 classes
 I^e: 2 classes

Total: 12 classes

Lycée technique de Bonnevoie

7^e: 2 classes
 8^eT: 1 classe
 8^ePo: 1 classe
 9^eT: 2 classes
 9^ePo: 1 classe
 10^eGE: 1 classe
 10^eCM: 1 classe
 10^ePS: 1 classe
 10^eTOEL: 1 classe*
 10^eTOCM: 1 classe*

11° GE:	1 classe*
11° CM:	1 classe *
11° PS:	1 classe *
11° T1EL:	1 classe*
11° T1 CM:	1 classe *
11° X1 CM:	1 classe *
Total:	18 classes

Lycée de garçons Luxembourg

VII°:	1 classe
VI°:	1 classe
V°:	1 classe
IV°:	1 classe*

Total: 4 classes

Lycée technique ECG Luxembourg

12° CG:	1 classe
13° CG:	1 classe

Total: 2 classes

Lycée technique Esch

7°:	2 classes
8° T:	3 classes
9° T:	2 classes

Total: 7 classes

Lycée Hubert Clement Esch

VII°:	1 classe*
V°:	1 classe*
IV°:	1 classe*
III°:	1 classe*

Total: 4 classes

Lycée de garçons Esch

VII°:	2 c. classes
VI°:	1 classe
V°:	1 classe
IV°:	1 classe
III°:	1 classe
II°:	1 classe*

Total: 7 classes

Lycée classique de Diekirch

VII°:	1 classe
VI°:	1 classe
V°:	1 classe
IV°:	1 classe*
III°:	1 classe*

Total: 5 classes

Total pour tous les lycées: 59 classes dont 16 nouvelles classes

b) autres modèles de fonctionnement d'un horaire aménagé

Lycée de garçons Luxembourg

En raison des importants travaux de construction toutes les classes du LGL fonctionnent pendant l'année scolaire 1994/95 d'après le système de la journée continue: cours du lundi au vendredi de 8 à 14 heures, samedi libre.

Lycée technique des Arts et Métiers Luxembourg

En raison des travaux de construction au LTAM 12 salles de classe installées près de l'IST au Kirchberg, sont utilisées par 13 classes du cycle inférieur du LTAM. Ces classes fonctionnent d'après le système de la journée continue: cours de 8 à 14 heures, samedi libre. (Certains cours ont lieu dans les ateliers du LTAM)

Lycée du Nord Wiltz

Dans le cadre de son projet d'établissement le LN offre un horaire permettant d'intégrer des activités de rencontre et de communication dans un horaire offrant 34 unités d'enseignement. Les cours fonctionnent le lundi, le mercredi et le vendredi de 8 à 12 heures et de 13.30 à 16 heures et le mardi et jeudi de 8 à 12 heures. Le samedi est libre.

Lycée technique Nic. Biever Dudelange

Dans le cadre de son projet d'établissement le LTNB organise la majorité des ses classes (40) d'après l'horaire de la journée continue: lundi à vendredi cours de 8 à 14 heures, samedi libre. Les élèves ont la possibilité de participer à des activités pédagogiques, sportives ou culturelles après les cours à 14 heures. (4 classes ainsi que les classes du régime préparatoire fonctionnent d'après l'horaire traditionnel).

Les classes à horaire aménagé 1994/95

- Classes fonctionnant suivant le principe de la journée continue.
- Cours du lundi au vendredi de 8 à 14 heures, samedi libre.
- Classes réservées en priorité aux sportifs et musiciens et en fonction des places disponibles aux élèves qui en font la demande.

Fonctionnement de nouvelles classes

Lycée technique de Bonnevoie: 8 classes

(10° TOEL, 10° TOCM, 11° GE, 11° CM, 11° PS, 11° T1EL, 11° T1CM, 11° X1 CM)

Lycée de garçons Luxembourg: 1 classe (IV°)

Lycée Hubert Clement Esch: 4 classes (VII°, V°, IV°, III°)

Lycée de garçons Esch: 1 classe (II°)

Lycée classique Diekirch: 2 classes (IV°, III°)

Classes à horaire aménagé fonctionnant pendant l'année scolaire 1994/95

5 lycées

LMRL (cycle complet)	12 classes
LGL (VII° à IV°)	4 classes
LGE (VII° à II°)	7 classes
LHCE (VII°, V°, IV°, III°)	4 classes
LCD (VII° à III°)	5 classes
Total	32 classes

3 lycées techniques

LTB (7° à 11°)	18 classes
LTECG (12° et 13°)	2 classes
LTE (7° à 9°)	7 classes
Total	27 classes

Total lycées et lycées techniques 59 classes

EXAMEN DE FIN D'ÉTUDES SECONDAIRES 1994

Comparaison, simulation et analyse

I) COMPARAISONS

(Résultats avant les épreuves d'ajournement)

1. BILAN GLOBAL

En 1994 le taux d'admission connaît une hausse de plus de 20% par rapport à 1993, accompagné d'une diminution sensible des taux d'élèves refusés et ajournés et d'une hausse des mentions "très bien" (+ 6,5%) et surtout des mentions "bien" (+ 12,7%) A préciser que le taux des élèves ab-

	1992/93		1993/94		+ / -
	élèves	%	élèves	%	
TOTAL	1012	100%	855	100%	
Admis	606	59.9	688	80.5	+ 20,6 %
Ajournés	195	19.3	90	10.5	- 8,8 %
Refusés	170	16.8	52	6.1	- 10,7 %
Absents	41	4.1	25	2.9	- 10,7 %

MENTIONS	1992/93		1993/94		+ / -
	élèves	%	élèves	%	
TOTAL	1012	100%	855	100%	
Très bien	40	4.0	93	10.9	+ 6,5 %
Bien	294	29.1	357	41.8	+ 12,7 %
Assez bien & satisf.	272	26.9	238	27.8	+ 0,9 %
Refusés	170	16.8	52	6.1	- 10,7 %
Ajournés	195	19.3	90	10.5	- 8,8 %
Absents	41	4.1	25	2.9	- 1,2 %

	SECTION C				
	1992/93		1993/94		+ / -
	élèves	%	élèves	%	
TOTAL	302	100%	215	100%	
Admis	178	58.9	165	76.7	+ 17,8 %
Ajournés	53	17.5	21	9.8	- 7,7 %
Refusés	61	20.2	21	9.8	- 10,4 %
Absents	10	3.3	8	3.7	+ 0,4 %

	SECTION (A2 + D)				
	1992/93		1993/94		+ / -
	élèves	%	élèves	%	
TOTAL	342	100%	336	100%	
Admis	179	52.3	264	78.6	+ 26,3 %
Ajournés	80	23.4	45	13.4	- 10,0 %
Refusés	58	17.0	16	4.8	- 12,2 %
Absents	25	7.3	11	3.3	- 4,0 %

	SECTION (E)				
	1992/93		1993/94		+ / -
	élèves	%	élèves	%	
TOTAL	75	100%	62	100%	
Admis	39	52.0	45	72.6	+ 20,6 %
Ajournés	17	22.7	12	19.4	- 3,3 %
Refusés	18	24.0	5	8.1	- 15,9 %
Absents	1	1.3	0	0.0	- 1,3 %

En 1994 le taux d'admission connaît une hausse de plus de 20% par rapport à 1993, accompagné d'une diminution sensible des taux d'élèves refusés et ajournés et d'une hausse des mentions "très bien" (+ 6,5%) et surtout des mentions "bien" (+ 12,7%) A préciser que le taux des élèves absents a aussi diminué, probablement parce qu'à partir de 1993/94 l'année est prise en compte.

Comme le chiffre absolu des élèves en section F est très restreint (11 en 1992/93 et 6 en 1993/94), nous n'allons pas entrer dans les détails pour cette section. Rappelons simplement qu'en 1992/93 9 élèves ont été admis, 1 élève a été refusé et 1 élève était absent. En 1993/94 5 élèves ont été admis et 1 élève a été ajourné.

Les résultats de l'examen de fin d'études des différentes sections donnent lieu à plusieurs observations:

- sans exception, toutes les sections connaissent une hausse sensible du taux d'admission et un recul du taux d'élèves refusés et ajournés;
- L'augmentation du taux de réussite se distingue par des variations notables, allant de 13,2% (section B) jusqu'à 26,3% (section D);
- Deux sections, les sections B et C, se distinguent par des augmentations du taux d'admission en dessous de la moyenne observée, à savoir respectivement +13,2% et +17,8%. Les autres sections présentent une hausse de plus de 20%;
- Ce sont aussi les sections B et C où l'on retrouve une hausse du taux d'élèves absents, tandis que pour les autres sections, ce taux est décroissant.

Comme en 1993/94 l'examen de fin d'études était composé pour la première fois de trois parties distinctes (note année, écrit et oral), nous allons procéder dans le prochain chapitre à une simulation pour voir si, et dans quelle mesure, chaque partie de l'examen a influencé le résultat final.

II) SIMULATIONS

(Résultats avant les épreuves d'ajournement)

1. BILAN GLOBAL

Dans ce chapitre nous allons recalculer les résultats de l'examen 1994 en appliquant les anciens critères de promotion de 1993, c'est-à-dire, en ne tenant compte que de l'épreuve "écrit", la note "année" et "l'oral"

n'étant pas prises en compte. La comparaison de ces résultats simulés avec les "vrais" résultats de 1994 donne lieu au tableau suivant:

	1993/94		1993/94 *)		+/-
	élèves	%	élèves	%	
TOTAL	855	100%	855	100%	
Admis	688	80.5	593	69.4	- 11,1 %
Ajournés	90	10.5	129	15.1	+ 4,6 %
Refusés	52	6.1	108	12.6	+ 6,5 %
Absents	25	2.9	25	2.9	- 0,0 %

*) résultats sans la note «année» et sans la note «oral»

La comparaison des résultats simulés avec les résultats de 1993 se présente comme suit:

	1992/93		1993/94 *)		+/-
	élèves	%	élèves	%	
TOTAL	1 012	100%	855	100%	
Admis	606	59.9	593	69.4	+ 9,5 %
Ajournés	195	19.3	129	15.1	- 4,2 %
Refusés	170	16.8	108	12.6	- 4,2 %
Absents	41	4.1	25	2.9	- 1,1 %

*) résultats sans la note «année» et sans la note «oral»

On peut constater que:

** Sans prendre en compte la note "année" et l'oral, le taux des admissions aurait été sensiblement inférieur (de plus de 11%), ceux des élèves refusés et ajournés auraient été supérieurs au résultat réel (respectivement +6,5% et +4,6%)

** Sans prendre en compte la note "année" et l'oral et, comparé avec les résultats de 1992/93, le taux des admissions aurait augmenté de 9,5%, ceux des élèves refusés et ajournés connaissant une diminution de respectivement 4,2%.

Ces résultats peuvent donner lieu à plusieurs hypothèses:

- Comme il y aurait eu une augmentation du taux de réussite de 9,5% par rapport à l'année précédente (en ne tenant compte que de l'examen écrit), on pourrait conclure qu'en 1993/94 l'examen écrit a été plus facile qu'en 1992/93.
- Comme pour la première fois la note annuelle était prise en compte, on pourrait aussi conclure que ce nouveau moment psychologique a motivé les élèves à mieux se préparer.

- Cette nouvelle situation pourrait aussi avoir amené les enseignants à donner des cours plus attrayants et à faire des corrections plus motivantes.

- Vu que les candidats de 1993/94 étaient les premiers élèves à opter pour une orientation en classe de 4^e et 3^e, et comme les résultats scolaires de ces deux années d'études étaient plutôt médiocres, cela laisse supposer que seulement les meilleurs élèves ont pu accéder à la classe terminale, pour y faire un meilleur résultat que l'année précédente.

- Comme l'oral et la note "année" ont fait augmenter le taux de réussite de 11,1 %, on doit conclure que l'oral et/ou la note "année" ont influencé dans tous les cas positivement les résultats de 1993/94.

Toutes ces hypothèses doivent cependant être considérées avec prudence, étant donné que nous ne connaissons pas tous les paramètres et que des séries statistiques ne permettent de tirer des conclusions que sur des périodes d'observation prolongées.

Par contre, dans le chapitre suivant, nous allons essayer d'analyser l'influence de l'oral et de la note "année" sur le résultat

global de l'examen de fin d'études 1993/94.

III) ANALYSE

(Résultats avant les épreuves d'ajournement)

1. BILAN GLOBAL

Dans ce chapitre, les résultats des différentes parties de l'examen de fin d'études secondaires, à savoir l'épreuve "écrit", l'oral et la note "année" seront analysés de plus près.

Pour pouvoir comparer les résultats de ces différentes parties, nous avons considéré la moyenne des notes par élève; les candidats absents à une des parties ne sont pas pris en considération, car leur moyenne de 0 aurait falsifié les résultats et les moyennes globales. Ceci explique la différence entre les nombres de candidats dans les différentes parties de l'examen.

Ainsi, on trouve que la moyenne globale de la partie "écrit" est inférieure de 2% par rapport à celle de la note "année" et inférieure de 4,5% à celle de l'épreuve "oral".

MOYENNES GLOBALES		
ANNEE	ECRIT	ORAL
40.5	38.4	43.1

L'analyse de la répartition des notes moyennes de chaque partie donne lieu aux observations suivantes:

La fréquence des notes entre 26 et 33 est plus élevée pour la partie "écrit" que pour les parties "année" et "oral".

Pour les notes très élevées (50 et plus), nous constatons au contraire une fréquence moins élevée des notes à l'écrit.

En ce qui concerne "l'oral", il faut relever que les fréquences sont assez faibles jusqu'à 37 points, assez régulières entre 39 et 48 points et plus prononcées pour les notes supérieures à 49 points que pour les autres parties.

La note "année" se distingue par une répartition très ramassée vers le centre, c-à-d, peu de notes en dessous de 33 points mais aussi peu de notes très élevées. 78% des notes se situent entre 33 et 47 avec un point culminant autour de la moyenne de 40 points.

Comme la partie "année" présente peu de notes insuffisantes, on peut conclure que cette partie a positivement influencé les résultats de l'examen. Il en est de même des notes de "l'oral" qui, plus élevées que celles des autres parties, ont permis à grand nombre d'élèves d'améliorer leur score global par rapport à leurs résultats plus faibles à l'écrit.

Source: Conférence de presse de M. Marc Fischbach, Ministre de l'Éducation nationale, tenue le 14 septembre 1994

L'entreprise des Postes et Télécommunications en 1993

Conformément à la loi du 10 août 1992 créant l'Entreprise des Postes et Télécommunications et endéans les délais prescrits par la loi, le Comité de Direction a remis au Conseil d'Administration les comptes annuels du premier exercice comptable avec le rapport du réviseur d'entreprise désigné par la Chambre des Députés. Il s'agissait en l'occurrence d'un véritable tour de force, puisque tant les concepts et procédures comptables à appliquer que les logiciels informatiques à mettre en oeuvre en vue de réaliser une comptabilité commerciale représentent une rupture complète avec le passé nécessitant un apprentissage parfois long et douloureux de la part des services impliqués dans ce processus.

Il s'y ajoute la difficulté de nettement séparer, à partir d'un moment donné, les comptes de l'Etat et ceux de l'Entreprise en raison de leur imbrication intime antérieure et du statut particulier des comptes chèques postaux, régis par l'article 36 de la loi. Les comptes de l'exercice 1993 n'ont d'ailleurs pu être établis définitivement qu'après l'approbation (au 14 janvier 1994) du bilan d'ouverture qui représente le point de départ comptable de la nouvelle entreprise.

Après l'accomplissement de cette mission particulièrement complexe, l'Entreprise peut faire état maintenant, pour son premier exercice comptable, de résultats financiers pour le moins encourageants, même si l'on concède que les prévisions avaient été établies avec un souci de prudence: estimation réaliste des charges, estimation prudente des produits.

Au moment de l'établissement des budgets, en effet, rien n'incitait particulièrement à l'optimisme: situation économique générale en voie de dégradation, augmentation de la concurrence, contraintes supplémentaires imposées par le Gouvernement à l'Entreprise avec effet immédiat sur le résultat: cotisation pour pensions de retraite des fonctionnaires de 16% de la masse salariale, introduction de la TVA au taux nominal de 15% sur les services de télécommunications depuis le 1^{er} janvier 1993. Il s'y ajoute que les tarifs postaux sont restés inchangés depuis le 1^{er} janvier 1991 en dépit d'une augmentation importante des charges, notamment de celles du personnel et que les tarifs de télécommunications n'ont été adaptés que le 1^{er} juillet

1993 pour compenser le seul effet de la TVA. Il en est résulté une perte sèche pour l'Entreprise du montant de la TVA perçue sur les produits de télécommunications pendant le premier semestre 1993. Il est important dans ce contexte de ne pas passer sous silence l'introduction, à cette date, d'un concept nouveau pour la tarification téléphonique nationale qui considère dorénavant le territoire national comme formant un seul réseau local avec comptage répété généralisé.

Ces considérations permettent de mieux apprécier la performance réalisée par rapport aux prévisions. C'est ainsi que le bénéfice d'exploitation pour l'exercice 1993, compte non tenu de la rémunération des fonds des chèques postaux déposés auprès du Trésor et des compensations pour tarifs postaux subventionnés, s'établit à 2.126,6 MLUF. En raison de charges à supporter par la nouvelle Entreprise pour exercices antérieurs, après la clôture de l'exercice budgétaire de l'Etat 1992, ce bénéfice se réduit à 1.816,4 MLUF.

Après application des dispositions fiscales de la loi du 10 août 1992, le bénéfice après impôt s'établit à 1.581 MLUF, soit 33% de plus que prévu. Ce dernier chiffre, à mettre en rapport avec le chiffre d'affaire de 10,4 milliards de francs, est susceptible d'être comparé aux performances d'autres sociétés. Après une dotation pour la réserve de 156 MLUF, un montant de 1.425 MLUF sera versé au Trésor.

Si l'Entreprise peut se féliciter de ce résultat dans les circonstances données, grâce à l'engagement de tous les agents de l'Entreprise, elle n'en estime pas pour autant que la génération d'un bénéfice important est l'objectif prioritaire à viser.

Les organes dirigeants doivent veiller plutôt à l'accomplissement de la mission fondamentale de l'Entreprise telle qu'elle est définie à l'article 3 de la loi en offrant un ensemble de services postaux, de services financiers postaux et de télécommunications de qualité et à des prix compétitifs aux clients tant professionnels que privés résidant ou séjournant dans notre pays.

En matière de qualité du service postal, l'Entreprise procède depuis un certain temps déjà à un contrôle périodique des délais d'acheminement des envois postaux en régime intérieur pour s'assurer que

la norme publiée est respectée, à savoir la remise du courrier au destinataire le lendemain ouvrable du jour ouvrable de dépôt. Ce contrôle a permis d'identifier certaines déficiences. Depuis le 1^{er} janvier 1994 l'Entreprise participe aussi à un audit externe régulier sur les délais d'acheminement du courrier international dans le cadre de l'International Post Corporation (la plupart des pays européens, les Etats-Unis, le Canada et le Japon).

En matière de télécommunications les efforts déployés pour réduire la liste d'attente des raccordements téléphoniques en instance pour des raisons techniques ont porté tous leurs fruits. Alors que le nombre des demandes de nouveaux raccordements téléphoniques s'est stabilisé à haut niveau depuis plusieurs années aux alentours de 17.000 par an (en fait 17.264 en 1993), la liste d'attente a pu être réduite de 80% pour descendre à 452 unités en fin d'année 1993.

Au 31 décembre 1993 82% des abonnés en service sont raccordés à des centraux téléphoniques numériques ce qui permettra d'introduire au courant de 1994 de nouveaux services et facilités. C'est le résultat d'un impressionnant programme d'investissement réalisé depuis quelques années déjà.

L'événement majeur de l'année constitue sans aucun doute l'introduction officielle, au moment de la commémoration du 150^e anniversaire des P&T Luxembourg, le 27 juin 1993, du nouveau réseau et service radiomobile digital européen GSM. Endéans quelques mois l'Entreprise a dû faire face à un véritable raz-de-marée de demandes de raccordement au nouveau service qui comptait, fin 1993, 4.427 abonnés (au lieu de 1.120 raccordements analogiques au 31 décembre l'année précédente).

La réalisation d'un tel réseau extrêmement complexe notamment en raison de ses implications internationales, combinée à l'affluence et aux attentes d'une clientèle exigeante, a mis à rude épreuve l'équipe chargée de la mise en oeuvre du projet. Dans un laps de temps extrêmement court, l'Entreprise a pu combler les retards importants que l'ancienne Administration avait accumulés pendant les dernières années en matière de mobilophonie analogique. Il faut avouer que tous les éléments

étaient au rendez-vous pour cette «success story» grâce au choix du moment approprié: demande potentielle importante, disponibilité de normes internationales, offre suffisante d'équipements, chute vertigineuse des prix de vente de ces équipements, circuits de commercialisation nouveaux, couverture européenne du service etc.

Finalement il convient de mentionner qu'après de longues années d'attente, les services de la Division des Télécommunications ont pu emménager dans leurs nouveaux bâtiments situés dans la zone industrielle de Cloche d'Or. L'Entreprise a pu ainsi regrouper, sur un seul site, les ser-

vices, entrepôts et magasins, dispersés auparavant sur 13 endroits différents. L'inauguration officielle eut lieu le 16 décembre 1993 en présence de Messieurs les Ministres Goebbels et Bodry, des organes dirigeants et du personnel sur place.

L'année 1993 aura ainsi été, dans la longue histoire des P&T, pour les membres du comité, leurs collaborateurs et tous les postiers une année cruciale, extrêmement dure, mais en même temps enrichissante à tous les points de vue. Mais d'ores et déjà, et sans permettre à l'Entreprise de reprendre son souffle, de nouveaux défis l'attendent: déréglementation générale des services, de facto d'abord, de

jure ensuite, généralisation de la concurrence, irruption de grands groupes puissants, formation d'alliances stratégiques de toutes sortes, mondialisation de l'offre de service, décloisonnement de domaines naguère séparés avec l'apparition de nouveaux concepts de communication tels que l'approche multimédia, les autoroutes de l'information etc. L'Histoire en matière de communications et en matière de télécommunications en particulier ne fait que commencer.

Source: Extrait du rapport annuel 1993 de l'Entreprise des Postes et Télécommunications

Revue de presse internationale en rapport avec le Grand-Duché de Luxembourg

101	France (L'Espresso)
102	Allemagne (Frankfurter Allgemeine Zeitung)
103	Italie (L'Espresso)
104	Autriche (Die Presse)
105	Grande-Bretagne (The Financial Times)
106	Grande-Bretagne (The Economist)
107	Grande-Bretagne (The Independent)
108	Grande-Bretagne (The Daily Telegraph)
109	Grande-Bretagne (The Sunday Times)
110	Grande-Bretagne (The Guardian)
111	Grande-Bretagne (The New York Times)
112	Grande-Bretagne (The Washington Post)
113	Grande-Bretagne (The Wall Street Journal)
114	Grande-Bretagne (The New York Times)
115	Grande-Bretagne (The Washington Post)
116	Grande-Bretagne (The Wall Street Journal)
117	Grande-Bretagne (The New York Times)
118	Grande-Bretagne (The Washington Post)
119	Grande-Bretagne (The Wall Street Journal)
120	Grande-Bretagne (The New York Times)
121	Grande-Bretagne (The Washington Post)
122	Grande-Bretagne (The Wall Street Journal)
123	Grande-Bretagne (The New York Times)
124	Grande-Bretagne (The Washington Post)
125	Grande-Bretagne (The Wall Street Journal)
126	Grande-Bretagne (The New York Times)
127	Grande-Bretagne (The Washington Post)
128	Grande-Bretagne (The Wall Street Journal)
129	Grande-Bretagne (The New York Times)
130	Grande-Bretagne (The Washington Post)
131	Grande-Bretagne (The Wall Street Journal)
132	Grande-Bretagne (The New York Times)
133	Grande-Bretagne (The Washington Post)
134	Grande-Bretagne (The Wall Street Journal)
135	Grande-Bretagne (The New York Times)
136	Grande-Bretagne (The Washington Post)
137	Grande-Bretagne (The Wall Street Journal)
138	Grande-Bretagne (The New York Times)
139	Grande-Bretagne (The Washington Post)
140	Grande-Bretagne (The Wall Street Journal)
141	Grande-Bretagne (The New York Times)
142	Grande-Bretagne (The Washington Post)
143	Grande-Bretagne (The Wall Street Journal)
144	Grande-Bretagne (The New York Times)
145	Grande-Bretagne (The Washington Post)
146	Grande-Bretagne (The Wall Street Journal)
147	Grande-Bretagne (The New York Times)
148	Grande-Bretagne (The Washington Post)
149	Grande-Bretagne (The Wall Street Journal)
150	Grande-Bretagne (The New York Times)

...the ... of ...

Revue de presse internationale en rapport avec le Grand-Duché de Luxembourg

Abréviations

FT:	Financial Times
HB:	Handelsblatt
F:	Figaro
LB:	Libre Belgique
FAZ:	Frankfurter Allgemeine Zeitung
M:	Monde
HT:	Herald Tribune
SZ:	Süddeutsche Zeitung
S:	Soir
NZZ:	Neue Zürcher Zeitung
T:	Times
Z:	Zeit
L:	Libération
W:	Die Welt
SAZ:	Saarbrücker Zeitung
TV:	Trierischer Volksfreund
AV:	Avenir de Luxembourg

1.7.94. (vendredi)

LB: Union européenne: John Major souhaite un président méritant (Cinq ou six noms circuleraient pour remplacer Jacques Delors à la Commission)

W: Die Nachfolge von Jacques Delors wird zur ersten Bewährungsprobe

FAZ: Wer wird Präsident in Straßburg? (Gute Aussichten für deutschen Sozialdemokraten)

LB: Le fil à la patte du chancelier Kohl

Z: Wegweisendes ist von der deutschen EU-Präsidentschaft nicht zu erwarten: Bescheidene Aussichten

F: Bruxelles: L'audiovisuel au secours de l'Europe (En ouvrant la Conférence européenne de l'audiovisuel, Jacques Delors affirme que la construction de l'Europe est liée à celle de sa culture.)

F: OCDE: Une croissance de 3% en 1995 dans les pays industrialisés

HB: Belgien-Luxemburg / Kammer-Feier: Einbrüche im Handel mit Deutschland

2.-4.7.94. (samedi, dimanche, lundi)

LB: Union européenne: Le sommet de Bruxelles a du plomb dans l'aile (Helmut Kohl prône des pourparlers dans les coulisses pour éviter un nouveau Corfou)

LB: Willy Claes s'est mis le dos au mur (La démission du Vice-Premier n'est pas exclue. Et tout cela pour un sondage de popularité...)

FT: Brussels move to exempt Ireland from debt rules

FT: EU to compile record of how ministers vote

5.7.94. (mardi)

LB: Bons élèves européens (Dublin et Luxembourg devraient échapper aux remontrances de l'UE)

LB: Union européenne: L'Allemagne laisse à Dehaene le mot de la fin (Bruxelles était la septième étape de Klaus Kinkel, à la recherche d'un successeur à M. Delors)

M: La succession de Jacques Delors face au veto britannique (Un entretien sur l'Europe des Douze avec Douglas Hurd, secrétaire au Foreign Office)

L: Maastricht: Monnaie unique: Bruxelles agace les banques centrales (La Buba réclame le strict respect des critères de

convergence. La Commission prône la souplesse.)

F: Bill Clinton arrive demain en Lettonie: Une tournée européenne chargée d'histoire (Après avoir participé au G7 à Naples, le président des Etats-Unis prononcera à Berlin un discours devant la porte de Brandebourg. Comme JFK il y a trente deux ans.)

F: Les gouvernements du G7 sommés de s'expliquer (Semaine décisive pour sauver le dollar. Une hausse des taux à court terme aux Etats-Unis et un accord au G7 de Naples pourraient ramener le calme sur les marchés.)

6.7.94. (mercredi)

LB: Union européenne: La piste Amato après Gonzalez (Kohl confirme: M. Gonzalez a décliné l'offre de succéder à M. Delors)

FT: Fresh hope for EU accord over Delors' successor

T: Special summit at risk over hunt for Delors successor

T: Going Dutch (Britain needs to cultivate its natural ally in Europe)

HB: Grenzkontrollen/Aufhebung in 1994: Schengen: Termin soll eingehalten werden

F: Première étape de la tournée du président américain en Europe: Bill Clinton veut rassurer les baltes (Il lui faut les persuader des bonnes intentions de Moscou et la Russie des dispositions favorables des trois Républiques.)

F: Allemagne: La visite de Li Peng électrise les industriels allemands (Le premier ministre chinois a apporté des milliards de marks de contrats dans ses valises. Les dossiers économiques ont totalement éclipsé la question des droits de l'homme.)

7.7.94. (jeudi)

LB: Helmut Kohl cherche un challenger européen (Le chancelier allemand veut faire vite pour régler la succession Delors. Mais il ne prononce encore aucun nom)

FAZ: Kanadas Regierungschef besucht Bonn (Treffen mit Kohl und Delors/ Spekulationen über EU-Präsidentschaft)

M: Quitte ou double en Bosnie

HB: Absichtserklärungen im Geschäft mit der Volksrepublik China werden aufgewertet: Li Peng und der Wahlkampf in Bonn

SZ: Commerzbank im Luxemburger Glück

TV: Paris setzt den TGV Ost auf die Schiene (Super-Schnellzug wird bis Luxemburg fahren - Baubeginn der Trasse 1996)

8.7.94. (vendredi)

LB: Entre Major et Dehaene

T: Magic Circles (The race to succeed Delors must be the last of its kind)

FT: Two summits for price of one in Naples

F: La réunion du G7 à Naples: En panne

SZ: Die falsche Rechnung der Realpolitik

9.-11.7.94. (samedi, dimanche, lundi)

SZ: Kohl gegen Schlüter als EU-Kommissionspräsident

FAZ: Santer ist möglicher Delors-Nachfolger

HB: EU-Kommission: Gerüchte über Nachfolger für Delors

SZ: Wegen Kohls Haltung in der Delors-Nachfolge: Erneut Kritik Den Haags an Bonn ("Bis heute keine Begründung zur Ablehnung von Lubbers")

FT: Luxembourg PM leads in race to succeed Delors

FT: UK likely to oppose Germany's EU agenda

LB: Fiscalité pour les Douze (Ce délicat dossier sera au menu de l'Ecofin de ce lundi)

LB: Les intentions politiques des Sept

F: Sept grands ou sept nains

SZ: Die G7 zeigt ihre Tugenden

HB: Abschluß des Weltwirtschaftsgipfels: Neue Strukturen

FAZ: Fernsehen in Deutschland zahlt sich für die CLT aus (Das Luxemburger Medienunternehmen mit deutlich gestiegenem Gewinn / Neue Unternehmensstruktur)

12.7.94. (mardi)

FT: Santer favourite to head Commission

L: Union européenne: Delors: la valse des prétendants continue (En marge du sommet du G7, Allemands, Français, Britan-

riques et Italiens ont tenté en vain de régler la succession du président de la Commission.)

FAZ: Waigel will "Schlupfloch" nach Luxemburg schliessen (Eckwerte der deutschen Pläne zur Zinsbesteuerung / Debatte im EU-Ministerrat / Was sagt Luxemburg?)

F: Union européenne: Fiscalité des placements: difficile entente (Contre les paradis fiscaux à l'intérieur de l'Union, la Commission souhaite plus que jamais une harmonisation des règles fiscales.)

F: Bill Clinton en Allemagne: Un "partenariat unique" (Le président américain a encouragé le chancelier Kohl à jouer un rôle plus actif sur la scène internationale.)

LB: Palinodien à Minsk et à Kiev

13.7.94. (mercredi)

M: Le premier ministre du Luxembourg pourrait obtenir la présidence de la Commission européenne: Le nom de Jacques Santer est cité à propos de la succession de Jacques Delors

HB: EU/Vor dem Sondergipfel rotiert das Kandidatenkarrussell: Bonns Kanzler steht vor einer delikatsten Wahl

HB: EU/Spekulation um Delors-Nachfolge: Jacques Santer könnte Major genehm sein

W: Santer hat die Nase vorn

M: Le nouveau rôle de l'Allemagne

14.7.94. (jeudi)

LB: L'Europe va-t-elle se ressaisir?

FT: Will the real Jacques Delors stand

F: La succession de Jacques Delors: Commission européenne: Jacques Santer favori (Après trois semaines de suspense, les Douze devraient désigner demain soir le premier ministre luxembourgeois. Sauf coup de théâtre...)

SZ: Hohe Regierungsvertreter vor dem EU-Sondergipfel in Brüssel: Kohl will offenbar Luxemburgs Regierungschef Santer für Vorsitz der Europäischen Kommission vorschlagen (Der christdemokratische Politiker ist zur Kandidatur bereit / Santer gilt als Anhänger eines europäischen Bundesstaats. Deshalb Vorbehalte gegen ihn bei britischen "Euro-Skeptikern" / Dennoch rechnen Diplomaten nicht mit Veto Londons)

FAZ: Sechs brave Leute, aber nur zwei grosse Männer an der Spitze der Europäischen Kommission (Der Luxemburger Jacques Santer hat gute Chancen, neuer Präsident zu werden)

HB: EU-Kommission / Luxemburgs Premier ist kleinster gemeinsamer Nenner: Santer ist zur Delors-Nachfolge bereit

FT: Santer willing to be Delors successor

FT: MEPs show little support for Santer

LB: Union européenne: Santer est prêt

TV: Ein Mann für Europa

TV: Delors-Nachfolge: Jacques Santer heisser Kandidat (Juncker neuer Premier Luxemburgs?)

TV: Folgt dem "Philosophen" ein politischer Realist?

TV: Der Kanzler ist ernüchtert: Kleinster gemeinsamer Nenner für die Brüsseler Spitze

15.7.94. (vendredi)

F: Le sacre attendu de Jacques Santer (Le chef du gouvernement luxembourgeois a toutes les chances de succéder à Jacques Delors à la tête de la Commission européenne.)

M: Premier ministre luxembourgeois: M. Santer succéderait à M. Delors à la tête de la Commission européenne

FT: What is wrong with Mr Santer

HT: EU's Bureaucrats Brace For the Post-Delors Era (Choice of Santer of Luxembourg Raises Some Eyebrows at Brussels Commission)

SZ: Armer neuer Europa-Präsident

FAZ: Kohl will den Partnern Santer als Nachfolger Delors' vorschlagen (Sondertreffen in Brüssel / Zustimmung Majors wahrscheinlich)

L: Europe: Santer, un pas vers le fauteuil de Delors (Pour en finir avec la guerre de succession, le Conseil européen de Bruxelles devrait nommer ce soir le Premier ministre luxembourgeois à la présidence de la Commission. Une victoire pour John Major.)

FT: Santer set to win consensus as EC president

F: Londres: mention "acceptable" (John Major espère que le caractère "accommodant" du premier ministre luxembourgeois lui permettra de réduire l'influence de Bruxelles.)

F: Un voisin bien vu de Bonn (Helmut Kohl se sent plus proche du chrétien-social Santer que du socialiste Dehaene, pourtant son poulain de la première heure.)

LB: Jacques Santer sera-t-il le joker?

LB: Comme un vrai président

LB: Une très longue saga diplomatique

LB: Un instrument indispensable (Eurocorps)

16.7.94. (samedi)

LB: Un veto au Parlement?

LB: Tourner en rond?

LB: Un notaire très bien sous tous rapports

F: Les montagnes russes

F: Pour succéder à Delors après le 5 janvier 1995: Europe: Santer président consensuel (Agé de 57 ans, l'actuel premier ministre du Luxembourg est un francophone farouche défenseur de la monnaie unique.)

F: Sommet extraordinaire, hier, à Bruxelles: Commission européenne: Santer nouveau président (Désigné par ses pairs, le chef du gouvernement luxembourgeois succédera à Jacques Delors, en janvier 1995, après avoir obtenu l'investiture du Parlement européen.)

L: Un expert ès consensus (Son caractère jovial et son pragmatisme ont permis à cet ancien avocat de 57 ans d'emporter la décision des Douze. Lui suffiront-ils pour s'imposer à Bruxelles?)

L: Union européenne: Après Delors, l'Europe Santer (Le Conseil européen a désigné vendredi à l'unanimité mais sans enthousiasme le Premier ministre luxembourgeois à la présidence de la Commission. Une défaite cinglante pour Paris et Bonn qui soutenaient son homologue belge.)

SZ: Europäischer Kompromiss

TV: Gipfel endlich einig: Santer folgt auf Delors (Entscheidung in einer Stunde)

FAZ: Die Zwölf einigen sich auf Santer (Einvernehmliche Nominierung ohne kontroverse Aussprache in Brüssel)

FT: Luxembourg PM approved by consensus despite misgivings of MEPs: Santer is chosen to succeed Delors as Brussels chief

HT: EU Finally Buries Differences, for Now, and Picks Santer

HT: Taking a Nice-Guy Approach to European Unity

F: L'inconnu dans la maison...(Premier ministre du Grand-Duché depuis dix ans, il a participé à trente sommets européens et présidé deux fois la Communauté. Jacques Santer reste néanmoins un homme à découvrir.)

TV: Santer's Weggang bringt eine neue Regierung (In Luxemburg wird bereits heftig umdisponiert)

17.18.7.94. (dimanche, lundi)

M: Le dynamisme allemand

HB: EU/Der neue Kommissionspräsident gilt als hartnäckig: In der Europa-Politik kein unbeschriebenes Blatt

HB: EU/Kritik an Durchsetzungsfähigkeit des Delors-Nachfolgers: Santer's Nominierung stösst auf geteiltes Echo

HB: Santer's Perspektiven als neuer Kommissionschef: Hohe Hürden

FAZ: Der Vermittler

FAZ: Im Charlemagne-Gebäude setzen sich die Deutschen abermals durch (Sogar John Major ist am Ende zufrieden)

FAZ: Kohl appelliert an den Europäischen Rat, dem luxemburgischen Regierungschef eine Chance zu geben (Die Nominierung Jacques Santer's als Nachfolger Delors' / Kritik aus Spanien)

SZ: Wenn nur die Achse nicht bricht (Jacques Santer wird Repräsentant eines geistigen Klein- und geographischen Gross-europas)

T: Europe picks 'a reconciler and healer'

FT: A Duchy at the heart of Europe

M: M. Kohl a rapidement obtenu le consensus des Douze après l'échec de Corfou

M: La Commission européenne pourrait jouer un rôle plus modeste

M: Un fédéraliste discret

19.7.94. (mardi)

TV: "Sie sollten mich lieber nach meinen Taten beurteilen" (Mit einigem Selbstbewußtsein bereitet sich der luxemburgische Premier Jacques Santer auf sein neues Amt als EU-Kommissionspräsident vor)

SZ: Im Profil: Jacques Santer künftiger Präsident der Europäischen Kommission

LB: Union européenne: Portes ouvertes à Strasbourg (Le nouveau Parlement européen élit ce mardi son président)

LB: Président un jour

M: La première session de l'Assemblée de Strasbourg: Le Parlement européen entend peser sur la réforme des institutions de l'Union

F: Parlement européen: Cacophonie française

FT: UK drive to end rift within EU (Hurd urges firmer Brussels foreign policy)

HB: EU/Diskussion über die Mitglieder der nächsten Brüsseler Kommission: Martin Bangemann soll weitere fünf Jahre Kommissär bleiben

LB: Union européenne: L'Allemand Jürgen Trumpf à la tête du Conseil (Le poste échappe donc à la Belgique qui avait pourtant espéré un prix de consolation après Corfou)

20.7.94. (mercredi)

HT: Santer, in First Day of EU Grilling, Says He Opposes Nations' Veto Power

LB: Union européenne: Parlement européen: la première séance (Tradition

oblige, presque tous les députés étaient présents pour l'élection de leur président)

LB: En âme et conscience (Santer, Parlement européen)

L: Un homme de fer à la présidence (Unanimement reconnu comme une des grandes pointures du bataillon allemand, Klaus Hänsch entend accroître les pouvoirs de son assemblée.)

HB: Der neue Präsident des EU-Parlaments Klaus Hänsch steht vor grossen Aufgaben: Europa muss wieder an Glanz gewinnen

LB: En deux coups de cuillère à pot (L'Allemagne boucle le dossier des prix agricoles en une seule nuit)

F: OCDE: Malgré la reprise, le chômage persiste en Europe (Les pays de l'OCDE devraient compter 35 millions de chômeurs en 1994, un peu moins en 1995, sauf en Europe où le nombre de demandeurs d'emploi devrait encore augmenter.)

21.7.94. (jeudi)

HT: Socialists Oppose Santer as EU Leader

L: L'Europarlement montre ses muscles (Les députés socialistes ont décidé de rejeter la candidature de Jacques Santer. Sa nomination à la tête de la Commission, sauf revirement, est désormais menacée.)

TV: Santer macht's nicht um jeden Preis (Der "ausgeguckte" Kommissionspräsident verlangt Zustimmung des EU-Parlaments)

HB: EU/Der designierte Kommissionspräsident in Strassburg: Ersatzmann Santer wirbt mit Überzeugungskraft

F: Premier discours du président du Parlement européen: Les idées claires de Klaus Hänsch (Vote d'investiture aujourd'hui pour le futur président de la Commission, Jacques Santer.)

FAZ: Das Europaäische Parlament will mehr Verantwortung (Beifall für Hänsch/Santer stellt sich vor/Heute politische Absichtserklärung)

HB: EU-Parlament/Hänsch fordert demokratische Prozesse: Für den Kommissionschef Delors lobende Worte in Straßburg

HB: EU / Das Straßburger Parlament blockiert die Telekommunikations-Liberalisierung: Abgeordnete zeigen den Ministern Zähne

M: L'Europe de la communication en panne

22.7.94. (vendredi)

L: Union européenne: Jacques Santer, sans gloire à la tête de l'Europe (Malgré

l'opposition des socialistes, le Premier ministre luxembourgeois a été investi de justesse (260 voix pour, 238 contre, 23 abstentions) hier à la présidence de la Commission. Un vote qui révèle une fracture droite/gauche au Parlement européen et promet des rapports houleux entre Strasbourg et Bruxelles.)

LB: Union européenne: Jacques Santer, sans conviction (L'euro-Parlement accepte de justesse le Premier ministre luxembourgeois)

LB: La chance de Jacques Santer

F: Vote serré au Parlement européen: Jacques Santer passe par la porte étroite (Les députés ont chichement accordé leur confiance au successeur de Jacques Delors, hier, par 260 voix contre 238 et abstentions.)

HT: Deputies Back Santer as EU Chief

FT: EU parliament averts crisis over president but signals power struggle ahead: Santer wins grudging endorsement from MEPs

FT: Slender thread in Strasbourg

HB: Das Verfahren zur Besetzung des Brüsseler Spitzenjobs muß reformiert werden: Straßburg liefert keinen Vertrauensbeweis

FAZ: Gerade an einem neuen Krach vorbei (Ein "guter Tag" für das Straßburger Haus)

SaZ: Es war knapp für Santer

SaZ: Kohl mußte Major-Katastrophe ausbügeln (Schlagabtausch zwischen Konservativen und Sozialisten bei der Santer-Vorstellung)

SZ: Peinlichkeiten in Strassburg

TV: Nationales im Euro-Parlament

Z: Jacques Santer, der designierte EU-Präsident: Alter Spezi

23.-25.7.94. (samedi, dimanche, lundi)

LB: Union européenne: Le Parlement européen s'est trompé de débat (M. Tindemans le regrette et justifie ainsi son abstention lors du vote sur M. Santer)

LB: Europe: faut-il une crise?

M: Le Parlement européen s'émancipe

FAZ: Spießbrutenlaufen in Straßburg (Der designierte Kommissionspräsident Santer hat das Vertrauen des Europaparlaments noch nicht erworben)

TV: Santer bleibt bis Dezember Premier (Regierungserklärung: Rückzug aus Luxemburg erst als EU-Kommissionspräsident)

26.7.94. (mardi)

HB: Europäische Union/Erste Lesung des Budgets für das kommende Jahr im Ministerrat: Finanzminister pochen auf Etatdisziplin

SZ: Es fehlt das letzte Quentchen Kraft (Auch im neuen Europaparlament votieren die Abgeordneten nach nationalen Interessen)

HB: Asien/Konferenz in Bangkok - Neue Strategie aus Brüssel: Die Asean will sich von Europäern nicht ständig belehren lassen

LB: Le stop social, après le stop fiscal

F: Budget 95: Un coup de frein sévère sur les dépenses (Edouard Balladur adresse à ses ministres les lettres plafonds du budget 95, dont certaines sont en baisse absolue. Objectif prioritaire, ramener le déficit de 301 milliards à environ 275 milliards de francs.)

27.7.94. (mercredi)

L: Europe: L'Allemagne veut abolir les "paradis fiscaux" de l'Union (Sous l'impulsion de la présidence allemande, les ministres européens de l'Economie tenteront aujourd'hui d'harmoniser la fiscalité de l'épargne. Mais Londres, Luxembourg

et La Haye veulent conserver leurs avantages.)

FAZ: Kampf um die Sonderziehungsrechte des IWF (Entscheidung über eine Neuzuteilung des Kunstgeldes soll in Madrid fallen)

FAZ: EU kündigt Gespräche mit Burma an (Kinkel verlangt Fortschritte bei den Menschenrechten)

W: Aufstand gegen Bangemann im Europa-Parlament

HB: Europaparlament/SPE-Vorsitzende zu EU-Spitzenpositionen: Ein FDP-Kommissar in Brüssel gilt in Straßburg als absurd

28.7.94. (jeudi)

W: Deutschland will kein Sünder sein (Heftiger Streit um Bewertung der Staatsverschuldung durch die EU-Kommission)

FAZ: Blaue Briefe

HB: Die Besteuerung der Zinsen in Europa: In der Politik gibt es keine Gefälligkeiten

LB: La Grande-Bretagne défend sa City (M. Clarke aux Douze: ne taxons pas les capitaux des non-résidents)

LB: Union européenne: Le Livre Blanc qui irrite Londres (L'exemption britannique en matière sociale: un "droit de veto")

F: Organisations internationales: Le FMI à la rescousse de l'Europe de l'Est (Selon le bilan 1993-1994 du Fonds monétaire international, les ex-pays communistes d'Europe, en tête desquels la Russie, ont été les principaux bénéficiaires de son assistance.)

LB: Italie: qui a fait quoi?

FT: The task for Mr Berlusconi

29.-31.7.94. (vendredi, samedi, dimanche)

HB: Luxemburg/Jean-Claude Juncker als Santer-Nachfolger: Der künftige Premierminister will Kontinuität wahren

SZ: Europa ein Vorhof Frankreichs?

W: Osteuropa rückt näher an Brüssel (EU-Kommission legt Maßnahmen zur Erweiterung vor)

F: Bosnie: Retour à la case départ

W: Arbed zeigt, wie man erfolgreich saniert (Luxemburger wollen die thüringische Maxhütte zum modernsten integrierten Stahlstandort Europas ausbauen.)

AOÛT 1994

1.8.94. (lundi)

L'Europe absente (Yougoslavie)

LB: Union européenne: Van Miert et Kinnock à la Commission (Les bureaux du Breydel trouvent, petit à petit, leurs futurs locaux. Anciens ou nouveaux...)

W: Erfolgreicher Währungs-Crash (Ein Jahr nach EWS-Krise funktioniert System besser als vorher)

HB: EU/Streit um die Handelspolitik: Van den Broek dringt auf Eindeutigkeit

HT: Lost in the Bosnian Skies

FT: Security Council sanctions US military action: UN supports force to remove Haiti junta

2.8.94. (mardi)

HB: EU/Parlament fordert mehr Frauen und Kandidaten mit europapolitischer Erfahrung: Fragezeichen hinter einigen Kommissionsmitgliedern

FAZ: Nationale Behörden sollen europäisches Wettbewerbsrecht anwenden (Bonn möchte EU-Kompetenzen eingrenzen / Ein Europäisches Kartellamt könnte die Kommission entlasten)

F: Un an après l'éclatement du SME: L'Europe monétaire plus sereine (Le système monétaire européen menacé de disparition il y a un an, a finalement bien résisté. La crise n'a pas remis en cause la baisse des taux d'intérêt, et la reprise en Europe.)

FAZ: Wenn Mitterrand abtritt

M: Un précédent (Haïti)

FT: SES faces Astra user revolt

3.8.94. (mercredi)

W: Das Brüsseler Personalkarussell dreht sich (Kommissions-Chef Santer mustert seine Truppen-Parlament pocht auf neue Rechte)

L: Berlusconi joue en défense et met sa majorité en garde

LB: En attendant la reprise

LB: La rupture du front serbe

4.8.94. (jeudi)

FT: Rumours work all year round in Brussels

LB: Un moratoire pour Berlusconi

W: Disaster der UNO

5.8.94. (vendredi)

FT: Inquiry uncovers wide abuse of EU subsidies

W: Wieder Streit um Brüsseler Geld (Bonn gegen Beihilfen für sozial schwierige Stadtteile in Europa)

LB: Moscou lance une offensive (Il suggère de faire de la CSCE une Onu à usage européen)

LB: Le suicide de Pale

6.-8.8.94. (samedi dimanche lundi)

W: Immer mehr Norweger sagen "Nei til EU" (Europa-Gegner fürchten um Souveränität - Befürworter hoffen auf Schweden)

FT: EU set for clash on Gatt ratification

FT: Israel on brink of trade conflict with EU (Anger is mounting over Europe's refusal to make concessions)

FAZ: Französische Unternehmer sprechen jetzt von einer Konjunkturwende (Die Auftragseingänge nehmen zu/Kapazitäten sind besser ausgelastet/Aber kaum neue Arbeitsplätze)

SZ: Wollen die Bosno-Serben den "totalen Krieg"? (Den entscheidenden Part am Wendepunkt im Balkankonflikt spielen Belgrad und Moskau)

9.8.94. (mardi)

FAZ: Brüssel erörtert Strategien für die Heranführung der Reformländer (Späterer Beitritt soll vorbereitet werden)

Rechtsangleichung und Marktöffnung geplant / Beschlüsse im Dezember)

W: Gemeinsam nach Brüssel (Nord- und Südtirol reden über EU-Vertretung - Mock sondiert)

HT: The West Should Get Serious With the Bosnian Serbs

F: Nouveau tollé en Italie: Berlusconi râte sa pub (Sous la pression des critiques, la RAI a suspendu hier une campagne de "publicité" destinée à vanter les mérites du gouvernement.)

LB: Souverain et médiateur (Albert II)

10.8.94. (mercredi)

HB: EU/Ämter beim EuGH vollständig besetzt: Für Luxemburg neue Richter und Anwälte

HB: Dänemark/Diskussion über den Mißbrauch von EU-Geldern: Kopenhagen sieht überwiegend die anderen als die Sünder

FT: EU court overturns anti-trust pact with US

F: L'effet de Godot

SZ: Kein Wölkchen am Konjunkturhimmel (Wirtschaftswachstum in Großbritannien über drei Prozent)

11.8.94. (jeudi)

W: Viel Lärm und ein wenig Bankgeheimnis (Staatsanwälte haben schon jetzt Zugriff auf die Konten - Große Unterschiede in Europa)

HB: Währungsunion/Vorschläge zur Einhaltung der Kriterien: Spekulanten durch unabhängige Zentralbanken behindern

F: Europe: Concurrence: la Commission européenne rappelée à l'ordre (La cour de justice a estimé que la Commission européenne n'avait pas compétence pour conclure un accord avec les Etats-Unis. Seul le Conseil des ministres possède ce pouvoir.)

FT: Ratifying EU agreements

F: Etats-Unis: Greenspan juge l'inflation

surévaluée (Le président de la FED estime que les indices des prix ne rendent pas compte de la réalité.)

F: Conjoncture: Le chômage obsède toujours les ménages français (L'Insee relève que le redressement de la confiance des Français, qui s'est confirmé en juillet, bute cependant sur le niveau toujours élevé du chômage.)

LB: Fin de partie au Karabakh?

12.8.94. (vendredi)

HB: EU/Der designierte Kommissionspräsident Santer ist ein Verfechter der Währungsunion: Mit mir wird es keine Aufweichung der Stabilitätskriterien geben

EU/Santer verweist auf die vertragskonforme Möglichkeit mehrerer Geschwindigkeiten: Währungsunion soll pünktlich mit Stabilitätsländern starten

HB: EU/Studie: Bedeutung der belgischen Hauptstadt wächst, Einwohnerzahl schrumpft: Europa dominiert Brüssels Wirtschaft

F: Marchés financiers: Inquiétude sur les places européennes (La Suède et l'Italie ont relevé hier leurs taux directeurs, et les statistiques de l'inflation aux Etats-Unis ont été mal accueillies. Les taux obligataires ont monté et les marchés actions ont chuté.)

M: Avec une expansion attendue de 2% en 1994 et de 3% en 1995: L'accélération de la reprise en Allemagne devrait stimuler la croissance européenne

HB: Nach zähem Ringen steht Den Haags neue Koalition: Die Premiere

13.-16.8.94. (samedi, dimanche, lundi, mardi)

LB: Nouvelle épreuve pour l'Europe (Il lui faut choisir le successeur de Manfred Wörner à la tête de l'Otan)

HB: Nato-Generalsekretär Manfred Wörner war ein engagierter Sicherheitspolitiker: Die transatlantische Klammer als Credo

M: La mort du secrétaire général de l'OTAN: Manfred Wörner, un atlantiste champion de l'ouverture à l'Est

HT: Western Leaders Face a Challenge in Replacing Alliance Chief

LB: Pays-Bas: Un gouvernement sans les chrétiens (Le socialiste Wim Kok à la tête d'une coalition avec les libéraux)

F: Conjoncture: Allemagne: croissance plus forte que prévu (Bonn revoit ses prévisions de croissance à la hausse. Le gouvernement allemand prévoit désormais 2 à 2,5% de croissance en 1994.)

FAZ: Randalierende Neonazis vor der deutschen Botschaft in Luxemburg (Polizei-präsenz verhindert Aufmärsche in Deutschland / Hess-Todestag)

TV: Mit zweierlei Maß (Neonazis)

TV: "Warum läßt eure Justiz sie wieder laufen?" (Luxemburger Staatssekretär Georg Wohlfart äussert sich besorgt über Neonazi-Aufmarsch im Großherzogtum)

TV: Brauner Spuk schockte das Großherzogtum (In Luxemburg wurden schlimme Erinnerungen wach)

TV: "Den Schaden hat nun die Bundesrepublik" (Nach verhindertem Hess-Gedenken: Rechtsradikale zogen nach Luxemburg - Internationale Polizei-Großaktion)

17.8.94. (mercredi)

F: Etats-Unis: Gatt: une ratification difficile (L'Uruguay Round doit être mis en conformité avec la loi budgétaire américaine.)

HB: Die Chancen für eine Ratifizierung des Gatt-Vertrags durch den US-Kongress steigen: Washingtons neue Kompromissformel

TV: Lenkte Holländer deutsche Neonazis in Luxemburg? (Den Haager Nachrichtenagentur: Bekannter Rechtsradikaler gab "Einsatzbefehle" für Aktionen vom Wochenende)

FT: Fed's firm hand

LB: Otan: La succession de Manfred Wörner (Il n'en sera pas question avant début septembre)

W: Oesterreich bleibt auch in der EU eine Steueroase

HB: Bankenverband/Kritik an Brüssel: In Europa kein Abwertungswettlauf

F: Marchés financiers: Europe: la baisse des taux en suspens (Après l'Italie et la Suède, la Réserve fédérale américaine a augmenté ses taux hier. Un retournement de tendance durable?)

18.8.94. (jeudi)

M: Après le décès de Manfred Wörner: L'OTAN désignera un nouveau secrétaire général en septembre

FT: Brussels says EU recovery getting stronger

LB: Une détente des taux en Europe est jugée probable (Les dirigeants de la Bundesbank ne devraient pas être influencés par la décision de la Fed)

F: Situation monétaire: La concertation nécessaire

HB: Harte Reaktion auf die Zinsanhebungen in den USA: Fed hält Kurs

LB: Bosnie: une idée qui progresse

19.8.94. (vendredi)

LB: La Bundesbank reste prudente dans sa politique des taux (Elle n'a pas joué la détente. En Belgique, la G-banque majore les taux des bons de caisse)

F: Finance: Taux: le dollar pâtit du statu quo allemand (La Bundesbank a choisi hier de laisser ses taux inchangés, en dépit d'une masse monétaire de mieux en mieux maîtrisée. Du coup, le dollar a reculé.)

FT: View from the Bundesbank

LB: Pays-Bas: Le cabinet Kok est sur les rails (Les chrétiens dans l'opposition après un demi-siècle de pouvoir)

Z: Wie Luxemburgs Polizei und Bevölkerung die Pläne der deutschen Rechtsextremen durchkreuzten: "Nazis haben hier nichts zu suchen"

20.8.94. (samedi)

W: Bundesbank stellt Bulis ein (Währungshüter wollen Geldmarktfonds nicht auch noch fördern)

FAZ: Starker Druck auf den Dollar an den Devisenmärkten (In Frankfurt kostet ein Dollar weniger als 1,54 DM/Als Grund wird der Handelskonflikt mit Japan genannt)

F: Cacophonie politique et crise monétaire: Italie: la fin d'une exception (Silvio Berlusconi a cru que le flottement de la lire le laissait libre de suivre une "autre politique". Le réveil s'annonce brutal.)

SZ: Trauerfeier für den verstorbenen NATO-Generalsekretär: Christopher würdigt Wörners Mut und Weitsicht ("Pflichterfüllung mit persönlicher Wärme verbunden"/Auch osteuropäische Länder vertreten)

21.22.8.94. (dimanche, lundi)

LB: Rude tâche à La Haye

LB: Le gouvernement Wim Kok

W: Bei der Harmonisierung nimmt sich Brüssel zurück

FAZ: Schweden über hohes Staatsdefizit zunehmend besorgt (Sozialdemokraten legen eigenes Wirtschaftsprogramm vor / Steuererhöhungen und Einsparungen)

HB: Dollarschwäche signalisiert wachsende Unsicherheit der Anleger: Zinsanstieg bleibt Gift für Börsen

23.8.94. (mardi)

W: Israel sucht Nähe zur EU (Kinkel sagt Hilfe zu - Außenminister Peres in Bonn)

LB: La CLT et Disney créent Super RTL (La nouvelle chaîne de télévision sera lancée en Allemagne en janvier 95)

F: Marchés: Le billet vert poursuit sa glissade (Le dollar a entraîné hier dans son sillage les marchés boursiers. Les opérateurs restent pessimistes sur l'avenir.)

FT: EU toughens stance on Turkish trade ties

SZ: Scalfaro verneigt sich vor Tiroler Schützenfahne (Mit einer Geste der Veröhnung sorgt Italiens Präsident beim Mitteleuropagipfel für Aufsehen)

24.8.94. (mercredi)

F: Contre les dérives (France, budget)

F: Fiscalité: L'impôt sur le revenu aura baissé de 6,2% en 1994 (La baisse de l'impôt effectivement payé est légèrement supérieure à l'allègement inscrit sur le barème. Par ailleurs, la reprise suscite peu de rentrées supplémentaires.)

SZ: Italiens Wunder ist noch nicht in Sicht (In den ersten 100 Tagen seiner Amtszeit hat Berlusconi kein wichtiges Problem angepackt)

25.8.94. (jeudi)

HB: Die Steuerharmonisierung in der Europäischen Union kommt wenig voran: Schlechte Chancen für Waigels Ambitionen

HT: Europe Survey Calls Employment Outlook Grim

SZ: Mit schwerem Geschütz auch gegen Europa (Anstatt mäßigend zu wirken, schürt Athen die Spannungen mit Albanien maßgeblich)

F: Loi de Finance: Le budget 95 ne toucherait pas au 1% logement (Son taux resterait fixé à 0,45%. En contrepartie, l'institution renforcerait ses actions pour l'accession sociale et le locatif social.)

26.8.94. (vendredi)

FT: Santer to defy expectations with Brussels shake-up plan

F: Conjoncture: Allemagne: les signes de reprise se multiplient (Tant dans les indicateurs sectoriels que dans les résultats des grands groupes, les signes encourageants se multiplient. Sur fond d'inflation modérée.)

L: La fatalité des 2,5% de croissance (Selon les calculs, seule une croissance supérieure à 2,5% permet de réduire le chômage. A moins de baisser le temps de travail ou de ralentir la productivité.)

27.-29.8.94. (samedi, dimanche, lundi)

LB: Allemagne: M. Paschke secondera Boutros Boutros-Ghali (Cette promotion, ingrate mais attendue, illustre le rôle croissant de Bonn dans le monde.)

F: Présidentielle: Les silences tactiques

FT: Banking on Mr Kohl

M: Marché international des capitaux: Nouveau record sur le marché luxembourgeois

30.8.94. (mardi)

LB: Une défense européenne?

FT: Bangemann appeals for more competition: EU plea for private telecom funding

LB: Plus de flexibilité pour l'Allemagne (L'OCDE plaide aussi pour une baisse des subventions à certains secteurs)

FAZ: OECD sieht deutsche Wirtschaft weiter im Aufwind (1995 ein Wachstum von 2,6 Prozent erwartet / Aber Anfang 1995 die meisten Arbeitslosen / Länderbericht)

31.8.94. (mercredi)

LB: France: La course à l'Elysée (Ceux qui font du sur place, Balladur et Delors, sont en tête)

LB: Bosnie: il faut corriger le tir

F: Allemagne-Russie: La page tournée

LB: Une perte "explicable" pour la Berd (Sous la direction de M. de Larosière, la Banque a connu des déboires sur les marchés financiers)

1.9.94. (jeudi)

HB: EU-Kommission/Santer vor schweren Personalentscheidungen: Einige Matadore wollen ihre Posten in Brüssel behalten

FT: Helmut Kohl's nominee moves into a top job in Brussels: German in EU hierarchy

FT: German prospect

F: Emploi: Chômage: la baisse confirmée (Pour le deuxième mois consécutif, le nombre de demandeurs d'emploi a diminué de 10 800 en juillet après 13 000 en juin. Une amélioration qui reste malgré tout fragile: sur 3 322 800 chômeurs, 36,3% sont inscrits depuis plus d'un an.)

FAZ: Deutsche und Russen

2.9.94. (vendredi)

F: Marchés financiers: Allemagne: reprise atypique (Le redémarrage allemand, plus rapide que prévu, freine la baisse des taux, pour le plus grand mal des Français.)

FT: Italy, Britain and Spain would be excluded from centre of Community: CDU proposes an EU top five

HT: Kohl Party Outlines Reforms for EU

FT: Brussels may delay EU media ownership rules

SZ: Auch die Belfast-Mauer wankt

FAZ: Nach Maastricht I ein Maastricht II (Worum es 1996 geht)

3.-6.9.94. (samedi, dimanche, lundi, mardi)

F: Edith Cresson et Yves-Thibault de Silguy désignés à Bruxelles: Commission européenne: la France place ses pions (Cohabitation oblige, Edouard Balladur a nommé l'ancien premier ministre qui était la candidate de François Mitterrand. De son côté, il a choisi un haut fonctionnaire spécialiste des questions communautaires.)

T: The Soft Core (France and Germany are less sure partners than they seem)

F: Echanges internationaux: L'aide de l'Europe à l'Afrique australe (Les ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne et des onze pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe sont réunis à Berlin pour développer la coopération entre les deux régions.)

FAZ: Hänsch erinnert an die strengen Kriterien für neue EU-Kommissare ("Noch keine Mehrheit im Europa-Parlament in Sicht")

FT: Kohl plays down plan for multi-speed EU

SZ: Wenig Chancen für eine Umsatzsteuer-Reform (EU-Partner wollen das Übergangssystem beibehalten / Wirtschaft beklagt Mehrbelastung)

HB: Überraschend hoher Widerstand in Finnland gegen den Beitritt zur Europäischen Union: Bonn soll Helsinki in Brüssel helfen

7.9.94. (mercredi)

SZ: EU-Partner kritisieren Konzept der CDU/CSU-Fraktion:

Luxemburg: Schäubles Kerneuropa ist zu klein ("Die Thesen richten Schaden an" / Paris: Dem Kern müssen Spanien und Italien angehören)

SZ: Kaiser Wilhelm läßt grüßen

LB: La Conférence du Caire tourne au Yalta éthique (Le sommet ne peut que constater le partage du monde en conceptions antagonistes)

LB: Belgique dans le ventre mou compétitif (Compétitivité mondiale: les USA numéro un; l'Europe menacée: la Belgique à la 2^e place)

L: Union européenne: Les Allemands ouvrent la voie pour faire grandir l'Europe

FT: Bundesbank president stokes fires of row over 'variable geometry' Union: Tietmeyer warns over EU integration

FT: Monetary chief says European currency is nearer

M: Alors que le débat sur l'avenir de l'Union s'intensifie: Mme Cresson et M. de Silguy vont siéger dans une Commission européenne affaiblie

8.9.94. (jeudi)

L: Le Benelux fête ses 50 ans sans faste (Créée en 1944, l'«Europe des trois» est appelée à disparaître en raison des dissensions entre la Belgique et les Pays-Bas.)

W: "Britten verlassen Berlin mit Stolz" (WELT-Interview mit Premierminister John Major - Plädoyer für ein einziges Europa)

FT: John Major's Europe

FAZ: Höchste Abgabenlast in Luxemburg

F: Fiscalité: Prélèvements obligatoires: le classement européen (En position moyenne (cinquième sur dix), la France ne parvient pas encore à réduire le poids relatif de ses prélèvements obligatoires.)

HB: EU/Verbrechensbekämpfung wird abgestimmt: Mehr Aufgaben für Europol

HB: Grenzkontrollen/Test im SYS-Informationssystem angelaufen: Computerpannen blockieren das Schengener Abkommen

9.9.94. (vendredi)

LB: Trafic nucléaire: l'Europe réagit (La Commission veut renforcer et spécialiser les contrôles aux frontières)

FT: European defence

HB: Die Erweiterung macht eine institutionelle Reform der EU unabdingbar: Nützlicher Streit um Europas Zukunft

Z: Bonn löst einen Streit über die Zukunft der EU aus: Eine nützliche und notwendige Kontroverse: Welches Europa soll's denn sein?

Z: Europa: Kanzler Kohl schickt die ÖTV-Chefin Monika Wulf-Mathies zur Kommission nach Brüssel: Weg von der Basis

LB: L'image d'un président (Mitterrand)

L: Trou noir (Mitterrand)

HB: Wirtschaftsentwicklung im ersten Halbjahr 1994: Auf gutem Kurs

LB: Trois devoirs de rentrée

10.-12.9.94. (samedi, dimanche, lundi)

LB: Ex-Yougoslavie: L'Europe visée par un obus à Mostar (Hans Koschnick l'a échappé belle. L'administrateur de l'UE se trouvait quatre étages plus bas)

FT: EU rebuffs US plan to lift ban on Bosnia arms

SZ: "Familienphoto" gewährt Blick in die Zukunft (Zum informellen Treffen der Außenminister auf Usedom auch Beitrittskandidaten geladen)

HB: EU-Außenminister/Kinkel stellt Papier zur Heranführung Osteuropas an die Union vor: Reformstaaten sitzen nun mit am Tisch

FT: EU ministers call for increased fiscal rigour: End of recession revives single currency hopes

F: Union européenne: Monnaie unique: vent d'optimisme (Les ministres des Finances européens pensent que le retour de la croissance permettra l'application des critères de convergence.)

SZ: Rezepte gegen zu hohe Zinsen

HB: EU-Finanzminister/Optimistische Beurteilung der Konjunktur: Waigel akzeptiert die Ermahnung aus Brüssel

FT: Italy in push for top Brussels posts

FAZ: Die Konvergenz des Südens

13.9.94. (mardi)

F: Union européenne: Les candidats de Rome à la commission de Bruxelles (Silvio Berlusconi a précisé hier à Jacques Santer les noms des deux postulants italiens à la commission.)

HB: Europa/Parlamentspräsident übt Kritik: Weiter Streit um Schäuble-Thesen

FT: Bonn seeks early opening of state telecoms network (Germany set to go it alone if EU fails to set liberalisation date)

F: Finance: Londres resserre le crédit pour protéger la croissance (La décision de relèvement d'un demi-point des taux d'intérêt britanniques a surpris bon nombre d'opérateurs économiques. Pour le gouvernement Major, elle était pourtant inévitable.)

HB: Die Regierung in London erhöht früh die Zinsen - politisch könnte sie es noch bereuen: Bittere Medizin gegen ein altes Übel

L: Une belle histoire

14.9.94. (mercredi)

HT: The Folly of Uniting Europe While Slicing It in Two

LB: Un "big bang" pour la monnaie européenne (Les banquiers préfèrent une introduction brutale de l'écu au maintien de deux monnaies)

F: Prévisions: Croissance 95: entre 2,7% et 3,5% selon le gouvernement (Le ministre de l'Economie bâtit son budget 95 sur la base d'une croissance moyenne de 3,1%.)

FT: Belgian foreign minister wins European and US support: Claes poised to become Nato secretary-general

L: Coopération: L'OCDE se divise sur le choix de son secrétaire général (Les Européens soutiennent Jean-Claude Paye, qui brigue un nouveau mandat. Washington s'y oppose.)

LB: Plus de temps à perdre pour le Gatt (Peter Sutherland demande, à Bruxelles, une ratification rapide)

FT: Politics of population

SZ: Bei Telekom droht Bonner Alleingang (Bötsch: Nur geringe Chancen für EU-weite Liberalisierung)

15.9.94. (jeudi)

F: L'Europe en quête de Commission: Un casse-tête pour Jacques Santer (Pour constituer son équipe et satisfaire les Douze - voire les seize - le successeur de Jacques Delors s'est lancé dans de savants dosages...)

FT: Major puts UK view to Santer

FAZ: Brisante Überlegungen zur Industriepolitik (Die Europäische Kommission will strategische Allianzen fördern / Für fairen Handel)

HB: EU/Parlamentarier gegen Schäuble-Pläne: Bonn muß Sorgen in Brüssel zerstreuen

M: L'Europe à "géométrie variable": Le projet allemand tente de concilier renforcement et élargissement de l'Union

LB: Haïti: Les Etats-Unis divisés sur une intervention (Les préparatifs se poursuivent et le président Clinton va s'expliquer devant les Américains)

16.9.94. (vendredi)

FAZ: Santers schwieriger Weg

LB: Union européenne: Jacques Delors utilise la méthode Coué (Le principal ennemi de son "Livre Blanc" est la reprise économique, dit-il aux députés)

F: Union européenne: Delors confirme la reprise (La croissance s'annonce "durable", mais elle seule ne suffira pas à vraiment faire baisser le chômage.)

T: Major stays cool on Euro currency talks

LB: Union européenne: Le roi d'Espagne pour l'Union politique (Moins d'économie, et plus de valeurs humanistes: son message au Collège d'Europe à Bruges)

FT: Our man in....

F: Budget 1995: Essence et taxe professionnelle mises à contribution (Le bouclage du budget pour 1995 va conduire le gouvernement à relever de 20 à 35 centimes les taxes sur l'essence dès janvier. Et la taxe professionnelle devrait s'alourdir.)

HB: Die Haiti-Politik der USA: Clintons Maßstäbe

FAZ: In Luxemburg ist von Krise keine Spur

17.-19.9.94. (samedi, dimanche, lundi)

HT: EU Finance Ministers to Publicly Confess Failures

HB: Europa und G7/Finanzstaatssekretär Gert Haller zieht Bilanz: Defizite der EU-Länder kommen in die Schußlinie

SZ: Kerneuropa mit Hintergedanken

LB: Suède: La rose est de retour

HT: Carter's Special Vision

20.9.94. (mardi)

HT: EU States Elbow for Commission Jobs

HB: Niederlande/Ungewißheit über die Zukunft von EU-Kommissar Hans van den Broek: Die Koalition rangelt um Brüsseler Posten

LB: L'Irlande échappe à la liste noire (Seuls ce pays et le Luxembourg sont prêts pour la monnaie unique, estiment les Douze)

W: Kompetenzgerangel auf dem Brüsseler Personalkarussell (Bisherige Kommissionsmitglieder haben die besten Karten. Viele Ressorts sollen umgebaut werden)

FT: Monetary union timetable too tight, say banks

HB: EU/Finanzminister auf Konsolidierungskurs: Blaue Briefe an Mitgliedstaaten

FT: Agenda for Euro-reform

LB: Union européenne: La transparence refait surface (Insatisfaction des députés européens devant la tiédeur des gouvernements)

F: Union européenne: Présidence française: cap au Sud (Alain Juppé, en visite hier au Portugal, entend développer la "dimension méditerranéenne" de la Communauté.)

FT: Sweden's road

LB: Suède-France: le social d'abord

LB: Haïti: victoire curieuse

21.9.94. (mercredi)

LB: "Il nous manque un petit idéal"

LB: Des fortes têtes au profil très politique

LB: Les vrais pouvoirs de la Commission

LB: Les candidats des Etats membres

FT: Paris and Bonn call for Brussels plan on EU expansion

F: Fin du séminaire franco-allemand: Europe: le coût de l'élargissement (Paris et Bonn étudient les effets d'une ouverture à l'Est.)

F: Union européenne: Le vin déclenche une tempête (La première discussion entre ministres de l'Agriculture sur la réduction de la production viticole a été orageuse.)

F: Commerce international: Gatt: ratification en vue aux Etats-Unis (La Maison-Blanche et le Congrès sont parvenus à un compromis permettant la signature, dès cette année, de l'accord final du cycle de l'Uruguay.)

LB: Le nécessaire coup de rein

TV: Radarfallen auch nachts (Luxemburg reagiert auf hohe Zahl von Unfallopfern)

22.9.94. (jeudi)

LB: L'Europe patauge

HB: Medienkonzentration/Ein Rückschlag für den europäischen Binnenmarkt-Kommissar: EU verzichtet auf Richtlinienvorschlag

HB: Außenpolitik/Kinkel lehnt eine weitere Debatte um Schäubles Thesen ab: Die Architektur Europas erfordert ein sehr behutsames Vorgehen

HB: Großbritannien/Hurd unterstützt den Bonner Wunsch nach einer ständigen Mitgliedschaft im Uno-Sicherheitsrat: London will eine schlanke Kommission

F: Satellite: RTL-TV à la conquête de la France (Diffusée par Télécom 2B, la filiale lorraine de la CLT propose un prix d'abonnement attractif: 120 francs par an.)

23.9.94. (vendredi)

FT: Deficient targeting

HB: Südafrika/Rexrodt und Manuel rechnen mit einem Investitionsabkommen bis Frühjahr: Bonn will Pretoria den Weg zur EU ebnet

Z: Europa: Durch die EU rollt eine Privatisierungswelle. Manche Politiker versuchen, ihren Einfluß durch die Hintertür zu sichern: Flaggschiffe unter Beschuß

FAZ: Tietmeyer sieht wenig Spielraum für Zinssenkung (Der Staat sollte sich vom Geldmarkt fernhalten / Kohl: Banken müssen sich stärker engagieren)

F: Institutions internationales: OCDE: confrontation Europe-Etats-Unis (D'ici à la fin du mois, l'OCDE devra se choisir un directeur général. L'Europe se réunit pour la reconduction de Jean-Claude Paye. Les Etats-Unis soutiennent toujours Donald Johnston.)

24.-26.9.94. (samedi, dimanche, lundi)

FAZ: Der Binnenmarkt als Kernstück

SZ: Die EU ist sozial schwach

HB: Die Europäische Union streitet über die Kompetenzen in der Handelspolitik: Ein schlechtes Omen für neue Reformen

HB: Das Treffen mit den Politikern in Karlsruhe: Guter Wille

SZ: Kinkeln auf der New Yorker Weltbühne (Der Außenminister fährt mit leichtem Gepäck zur Vollversammlung der Vereinten Nationen)

FT: World Bank Group at bay

TV: Prächtiges Hochzeitsfest in Versailles
Illustre Hochzeit im Hause Luxemburg

SaZ: Päpstlicher Segen für prinzliche Hochzeit (Luxemburgs Prinz und Urenkelin des spanischen Königs gaben sich das Ja-Wort)

LB: Le mariage de Guillaume et Sybilla

27.9.94. (mardi)

LB: Le bon choix?

FT: Claes boosted by success of Belgian EU presidency

F: Choisi pour succéder à Manfred Wörner: Willy Claes, chef d'orchestre à l'Otan (Travailleur plus que visionnaire, le ministre belge des Affaires étrangères a obtenu le soutien unanime des seize membres de l'Alliance.)

HB: NATO/Willy Claes als Nachfolger von Manfred Wörner nominiert: Ein belgischer Diplomat greift in der Allianz zum Taktstock

SZ: Die NATO will Paris eine goldene Brücke bauen (Doch wie eh und je muß erst das gaullistische Souveränitätsdogma weggeräumt werden)

FT: Measuring up for a wider EU

HB: EU/Verkehrsminister beraten über Gefahrgut-Transporte: Subventionen für die europäische Luftfahrt weiterhin umstritten

F: Emploi: La Belgique crée le "chèque chômage" (Ce système concerne les prestations ponctuelles de service par des chômeurs de longue durée et entend "blanchir" ces activités exercées en général "au noir".)

SZ: Welthandel vor kräftigem Wachstum (Zuversicht im Vorfeld der IWF-Jahrestagung in Madrid)

LB: Nations Unies: "Ne pas devenir des gendarmes" (Clinton a donné lundi le coup d'envoi de l'Assemblée générale)

28.9.94. (mercredi)

LB: Nations unies: Claes veut l'inventaire des forces de l'Onu (Une force permanente: "un rêve". Alors standardisons, déclare le ministre à New York)

F: L'Otan face à ses défis: Du pain sur la planche pour Willy Claes (Le nouveau secrétaire général trouve sur son bureau des dossiers aussi complexes que brûlants.)

F: La 49^e assemblée générale de l'ONU: La difficile mue du "machin" (La réforme de l'Organisation, toujours en chantier, se heurte aux pesanteurs, aux intérêts contradictoires et au manque d'argent.)

HB: EU/Parlamentspräsident Hänsch präsentiert Reform - Weniger Stühle als Abgeordnete: Frischer Wind im Straßburger Parlament

HB: EU/Keine Vereinbarung mit der Schweiz: Kritik an Berner "Eigenbrötlern"

LB: Le luxembourgeois Arbed engrange

6,5 milliards de capitaux frais (L'augmentation de capital est un succès alors que, déjà, Klöckner est en bénéfice...)

F: Sidérurgie: Arbed prend le contrôle de Kloeckner Stahl (Ce regroupement donne naissance à un acteur de poids, en Europe, dans le secteur des produits plats.)

FAZ: Arbed übernimmt Klöckner Stahl noch 1994 (Gründung einer gemeinsamen Verkaufsgesellschaft)

29.9.94. (jeudi)

FAZ: Das "Schäuble-Papier" in Straßburg kritisiert und gelobt (Kontroverse Debatte im Europäischen Parlament / Entschliesung gegen ein "Europa à la carte")

Union européenne: Pas de grand débat à Strasbourg (L'Europe à géométrie variable n'a pas inspiré les députés européens)

FT: Multi-speed EU rejected by Strasbourg

SZ: Oslo klammert sich an die Domino-Theorie (Für das Referendum über den EU-Beitritt setzt Norwegen auf Hilfe von seinen Nachbarn)

HB: Dänemark/ Ritt Bjerregaard für EU-Kommission nominiert: Bekannte Gesichter in der neuen Regierung

HB: Auch ein Generalstreik kann Roms Programm zur Sanierung des Haushalts nicht bremsen: Silvio Berlusconi läßt die Muskeln spielen

F: Croissance: Le FMI révisé à la hausse ses prévisions pour l'Europe (Les nouvelles prévisions du Fonds monétaire international font état d'une accélération de la croissance en 1994 et en 1995 en France et en Allemagne. Une perspective inconnue depuis plusieurs années.)

F: Economie: La fin des vaches maigres

30.9.94. (vendredi)

LB: Bravo, mais...

HB: Das Europäische Parlament berät die EU-Reform: Ohne Emotionen

FAZ: Informelle Rückkehr

LB: "Esprit de Bretton Woods es-tu là?" (FMI et Banque mondiale sont sur la défensive et leurs dirigeants tentent de rassurer avant Madrid)

F: Institutions internationales: Le FMI veut accroître d'un tiers ses moyens (Le directeur du Fonds monétaire international souhaite développer les crédits aux pays en développement ou en transition.)

F: Commerce international: Gatt: des ratifications difficiles (Aux Etats-Unis comme en Europe, la ratification de l'accord reste problématique. Même si à terme personne n'a intérêt à l'échec.)

Sommaire

<p>Commémoration du 50^e Anniversaire de la Libération du Grand-Duché les 9 et 10 septembre 1994 3</p> <p>Visite à Luxembourg de M. Klaus Kinkel 22</p> <p>Le Général Charlier à Luxembourg 22</p> <p>Théâtre dansé et muet, a.s.b.l. 22</p> <p>Fin de la scolarité primaire pour le Prince Guillaume 23</p> <p>Plaques commémoratives 24</p> <p>Relations audiovisuelles entre le Luxembourg et le Québec 24</p> <p>Rede von Herrn Minister Robert Goebbels anlässlich des ersten Spatenstiches der A 8 Saarbrücken-Luxemburg Abschnitt AS Wellingen – AS Borg 24</p> <p>Visite d'une délégation de la Préfecture d'Ishikawa (Japon) 25</p> <p>Le Luxembourg au défilé du 14 juillet 25</p> <p>M. Jacques Santer Président désigné de la Commission des Communautés européennes 25</p> <p>M. Marc Fischbach à Schwerin 29</p> <p>Mme Jacobs au Conseil «Agriculture» 29</p> <p>Décès de Monsieur Emile Schaus, ancien ministre 29</p> <p>Le Luxembourg à la Fête nationale belge 30</p> <p>Mme Delvaux à Ludwigsburg 30</p> <p>Visite à Luxembourg du Premier Ministre d'Islande 30</p> <p>M. Spielmann nouveau Procureur Général d'Etat 30</p> <p>Premier prêt global de la BEI en faveur des PME luxembourgeoises 30</p> <p>Signature d'un protocole entre le Luxembourg et le Nicaragua 31</p> <p>Ex-Birmanie: Erna Hennicot-Schoepges intervient en faveur de prisonniers politiques 31</p> <p>«Vienna Creativa» 31</p> <p>Décès de Manfred Wörner 32</p> <p>M. Clay Constantinou, nouvel Ambassadeur des Etats-Unis 32</p> <p>XXI^e Congrès International de Généalogie et d'Héraldique 32</p> <p>Changement à la Présidence des Foires Internationales de Luxembourg 34</p> <p>50^e anniversaire de la Libération de la Belgique 34</p> <p>Vers un traité de coopération avec l'Afrique australe 35</p> <p>Visite de M. Pierre Werner en Roumanie 35</p> <p>Aménagement du Territoire: M. Bodry à Oslo 35</p> <p>Les ministres de l'Intérieur de l'U.E. à Berlin 35</p> <p>M. Kolodko à Luxembourg 36</p> <p>M. Fischbach à Berlin 36</p> <p>«Mérite européen» à M. Edmond Israel 36</p> <p>Déclaration du Ministre de l'Economie M. Robert Goebbels à la Conférence internationale sur la Population et le Développement, Le Caire, 9 septembre 1994 36</p>	<p>Les Ministres des Affaires étrangères de l'U.E. à Usedom 36</p> <p>Le Colonel BEM Albert Fairon à l'honneur 38</p> <p>Deutsch-luxemburgisches INTERREG II – Programm 38</p> <p>92^e Conférence de l'Union Interparlementaire 38</p> <p>M. Poos et les Ambassadeurs de l'ANASE 39</p> <p>Mme Hennicot à Bonn 39</p> <p>M. Boden à Berlin 39</p> <p>Présentation du projet de budget de l'Etat pour 1995 40</p> <p>Réunion U.E. sur la condition féminine 48</p> <p>Libéralisation des transports routiers 49</p> <p>M. Fischbach à la réunion des ministres de l'Education de l'U.E. avec la Fédération russe 49</p> <p>Plus de comportement irresponsable sur nos routes! 49</p> <p>L'avenir énergétique du Monde 50</p> <p>Journée mondiale Alzheimer: Message du ministre de la Santé 50</p> <p>M. Bodry à Leipzig 50</p> <p>Réunion ministérielle U.E. – ANASE 50</p> <p>CEPS/INSTEAD - Coopération EST-OUEST 50</p> <p>SOMMER S.A. se lance dans le «parquet laminé» 51</p> <p>Guillaume et Sibilla: Mariage princier à Versailles 53</p> <p>M. Boden à la Conférence européenne sur l'Artisanat et les PME 55</p> <p>L'OTAN au Luxembourg 55</p> <p>Marc Fischbach au Conseil Recherche 55</p> <p>L'épidémie de peste pulmonaire en Inde 56</p> <p>49^e Assemblée générale des Nations Unies 56</p> <p>La SNHBM fête son 75^e anniversaire 59</p> <p>OTAN: Les ministres de la Défense à Séville 59</p> <p>Haute distinction à M. Yoshino 59</p> <p>«Semaine nationale du Logement» 59</p> <p>NOTES DOCUMENTAIRES</p> <p>Conseil d'Etat 62</p> <p>SNCI 64</p> <p>Sidérurgie 66</p> <p>Enseignement 66</p> <p>P & T 70</p> <p>REVUE DE PRESSE INTERNATIONALE (juillet, août, septembre 1994) 73</p>
--	--

Photo première page couverture:

Commémoration: Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se recueillent devant le Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise.

Photo dernière page couverture:

Les jeunes Epoux, le Prince Guillaume et la Princesse Sibilla, entourés de leurs Parents, Grands-Parents et des Membres de Familles royales, à savoir: Le Grand-Duc et la Grande-Duchesse; M. Weiller et Mme Weiller; l'Infante Beatriz de Borbon, Grand-mère de la Princesse Sibilla; Lady Russel, Grand-mère de la Princesse Sibilla; le Prince Henri et la Princesse Maria Teresa de Luxembourg, frère du Prince Guillaume; l'Archiduchesse Marie-Astrid et l'Archiduc Christian d'Autriche, soeur du Prince Guillaume; la Princesse Margaretha et le Prince Nicolas de Liechtenstein, soeur du Prince Guillaume; le Prince Jean de Luxembourg et Mme Nassau, frère du Prince Guillaume; M. et Mme André Correa do Lago, soeur de la Princesse Sibilla; Mlle Cosima Weiller, soeur de la Princesse Sibilla; Mlle Domotilla Weiller, soeur de la Princesse Sibilla; le Roi et la Reine des Belges, oncle et tante du Prince Guillaume; la Reine Fabiola, tante du Prince Guillaume; la Duchesse de Hohenberg, tante du Prince Guillaume; le Prince et la Princesse de Ligne, oncle et tante du Prince Guillaume; la Comtesse Lequio di Assaba, tante de la Princesse Sibilla; le Prince et la Princesse de Civitella Cesi, oncle et tante de la Princesse Sibilla; le Prince Marino Torlonia, oncle de la Princesse Sibilla; Mme Pedro Irissari, tante de la Princesse Sibilla; M. et Mme Alexander Russel, oncle et tante de la Princesse Sibilla; Sir Brooke et Lady Boothby, oncle et tante de la Princesse Sibilla; Prince et Princesse Carl Bernadotte, grand-oncle et grand-tante du Prince Guillaume; Infante Maria Cristina de Borbon, grand-tante de la Princesse Sibilla; M. et Mme Henri Claudel, grand-oncle et grand-tante de la Princesse Sibilla; la Reine d'Espagne; la Reine de Norvège; le Prince Régnant et la Princesse de Liechtenstein; le Prince et la Princesse héritiers de Jordanie; le Prince Héritier des Pays-Bas; la Princesse héritière de Suède; le Prince héritier du Maroc; le Prince Joachim de Danemark; le Prince Edward; le Duc et la Duchesse de Gloucester; le Prince et la Princesse Carl Bernadotte; la Reine Anne-Marie de Grèce; la Shahbanou; le Comte et la Comtesse de Paris; le Prince et la Princesse Napoléon.

Le contenu reproduit les informations valables à la date de la clôture de rédaction. Il n'est pas tenu compte de possibles modifications ultérieures.

